

Juillet
2009

RéférenceS

L'économie de l'environnement en 2007

*Rapport de la Commission
des comptes et de l'économie
de l'environnement*

Édition 2009



Service de l'observation et des statistiques

www.ifen.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

L'économie de l'environnement en 2007

*Rapport de la Commission des comptes
et de l'économie de l'environnement*

Édition 2009

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a examiné ce rapport lors de sa réunion du 7 mai 2009, présidée par M. Lucien Chabason.

Le secrétariat général de la Commission est assuré par le Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.

Le rapport sur l'économie de l'environnement a été réalisé par les sous-directions en charge de l'environnement au sein du Service de l'observation et des statistiques.

Des révisions ont eu lieu pour certaines données antérieures à 2007. Les données de ce rapport se substituent à celles publiées dans les rapports précédents.

Directrice de la publication : Michèle Pappalardo

Rédactrice en chef : Françoise Nirascou

Auteurs :

Coordination : Stéphane Levasseur

Rédaction : Anabelle Berger, Letizia Chiarore,

Noëlle Delécrin, Stéphane Levasseur, Martine Wichmann

Coordination éditoriale : Corinne Boitard

Traducteur : Geoffroy Bird

Conception graphique et réalisation : Chromatiques Éditions

Crédits photos : DR

Sommaire

SYNTHESE

Maintien de la croissance de la dépense de la protection de l'environnement.....7

LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Hausse de 5 % des dépenses pour la qualité de l'air après la très forte croissance de 2006	19
L'assainissement en 2007 : une croissance modérée	25
Faible hausse de la dépense de gestion des déchets en 2007	31
Hausse de 4,5 % des dépenses de nettoyage des rues	41
Près de 2 milliards consacrés à la protection et à l'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface	43
Lutte contre le bruit : hausse générale de la dépense	51
Biodiversité et paysages : confirmation d'une stabilité	59
Dépense de gestion des déchets radioactifs : une année de pause après une croissance régulière	67
La recherche et le développement en environnement : redressement des dépenses en 2007	73
Les dépenses pour les fonctions d'administration générale atteignent 3 milliards d'euros	79

LES DÉPENSES DE GESTION DES RESSOURCES

Faible augmentation de la dépense de prélèvement et de distribution d'eau	83
Une croissance soutenue pour la récupération en 2007	87

LES DOSSIERS

Cadre de vie : hausse des dépenses de gestion des espaces verts urbains	95
La structure de l'emploi environnemental dans les régions françaises.....	97

LEXIQUE

Abréviations	104
Organismes	105
Symboles chimiques, unités.....	106

Synthèse

Sustained increase in environmental protection expenditure

In 2007, activities relating to protection of the environment generated expenditure estimated at €41.2 billion, i.e. 2.2 per cent of gross domestic product (GDP). The 4.6 per cent growth in the value of spending was similar to that of the economy as a whole. Investment progressed more slowly than current expenditure.

Businesses financed €15.4 billion of spending, an increase of 3.8 per cent in relation to 2006. Public administrative bodies financed €14.1 billion of spending, i.e. 34 per cent. Spending by households, at €11.8 billion, progressed at the same pace as their final consumption.

Resource use and management expenditure completes the spending on environmental protection. It represented €13.6 billion in 2007, an increase of just 1.8 per cent.

Maintien de la croissance de la dépense de protection de l'environnement

En 2007, les activités de protection de l'environnement génèrent une dépense estimée à 41,2 milliards d'euros, soit 2,2 % du produit intérieur brut (PIB). La croissance de 4,6 % en valeur est similaire à celle de l'ensemble de l'économie. La dépense en capital progresse moins vite que les dépenses courantes.

Les entreprises financent la dépense à hauteur de 15,4 milliards d'euros, ce qui représente une progression de 3,8 % par rapport à 2006. Les administrations publiques financent 14,1 milliards d'euros, soit 34 % de la dépense. La dépense des ménages s'élève à 11,8 milliards d'euros. Elle progresse au même rythme que leur consommation finale.

La dépense de gestion des ressources complète la dépense de protection de l'environnement (DPE). Elle représente 13,6 milliards d'euros en 2007. Elle ne progresse que de 1,8 %.

Le Grenelle de l'environnement a engendré un grand nombre de propositions afin de lutter contre le changement climatique, de préserver la biodiversité et de prévenir les pollutions. La loi « Grenelle 1 », qui met en œuvre le Grenelle de l'environnement, a été adoptée en première lecture par les députés en octobre 2008, puis par le Sénat en janvier 2009. L'examen du « Grenelle 2 » a commencé au 1^{er} semestre 2009 ; ce projet de loi porte engagement national pour l'environnement. Il offre de nouveaux outils juridiques et techniques aux acteurs de terrain.

Les mesures adoptées dans les lois Grenelle se traduiront par des dépenses en faveur de l'environnement. Une partie s'ajoutera à la dépense¹ de protection de l'environnement, notamment les actions en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le bruit. Une autre partie sera intégrée à la dépense de gestion des ressources, à l'instar des actions en faveur des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique.

D'autres mesures non financières ont pour objectif de réduire les pollutions, notamment la production de déchets et la consommation d'eau ou d'énergie. Ces incitations n'entrent pas directement dans le champ de la dépense de protection de l'environnement, mais elles pourraient à terme faire baisser les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées, puisque les quantités de déchets ou d'eaux usées à collecter et à traiter diminueraient.

Les objectifs inscrits dans la loi Grenelle nécessiteront des moyens financiers, mais ils engendreront en retour des effets économiques, environnementaux et sociaux bénéfiques. Une étude du Commissariat général au développement durable (CGDD)² a évalué le projet de loi « Grenelle 1 », pour en chiffrer le coût et les bénéfices attendus.

Hausse de 4,6 % de la dépense en 2007

En 2007, les actions de protection de l'environnement génèrent une dépense de 41,2 milliards d'euros, contre 39,4 milliards en 2006³. D'une part, cette progression de 4,6 % est comparable à la hausse moyenne (+5 %) observée depuis 2000. D'autre part, elle suit l'évolution du PIB en valeur, qui s'est accru de 4,7 % en 2007. En 2006, les deux agrégats s'étaient également accrus d'environ 5 % chacun.

En 2007, la dépense de protection de l'environnement représente 2,2 % du PIB, contre un peu plus de 2 % en 2000, mais cette hausse s'est plutôt faite au début des années 2000. Depuis 2003, la progression de la DPE est proche du rythme de l'économie, même si les obligations réglementaires ou la volonté de développer un domaine de protection peuvent entraîner des évolutions différentes.

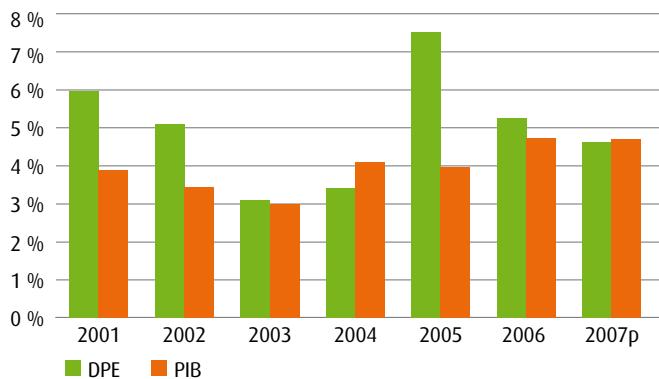
¹ Le périmètre de la DPE est défini par la Cepa (Classification of Environmental Protection Activities). Les pays de l'Union européenne se basent sur cette classification des domaines de la protection de l'environnement pour établir leur compte de dépense de protection de l'environnement.

² CGDD, « L'Étude d'impact ex-ante du projet de loi programme Grenelle 1 », Le point sur, décembre 2008.

³ Le chiffre 2006 est modifié, d'une part car il intègre dorénavant le compte de protection des sols et des eaux souterraines et de surface. D'autre part, quelques changements sont pris en compte (cf. Annexes).

Progressions conjointes de la DPE et du PIB en 2006 et 2007

Taux de croissance annuel



Note : p = données provisoires.

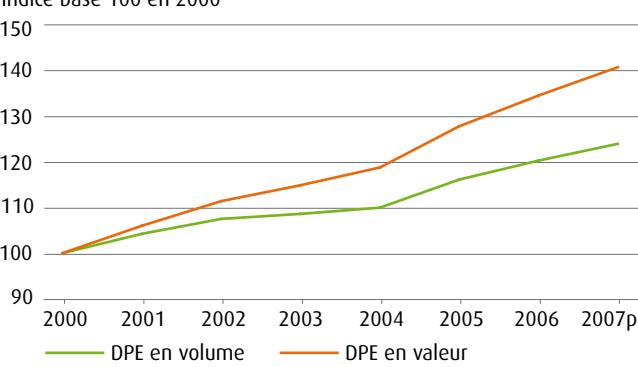
Source : SOeS (DPE) - Insee (PIB).

La dépense est encore tirée par les efforts en faveur de la gestion des eaux usées et des déchets, qui expliquent plus de la moitié de sa progression. Dans une moindre mesure, l'administration générale, la recherche et développement et la lutte contre le bruit participent chacun à environ 10 % de la hausse de la dépense totale.

La dépense de protection de l'environnement s'élève à 41,2 milliards d'euros en 2007, contre 29,4 milliards en 2000. Cette évolution en valeur ne tient pas compte de l'effet de l'inflation. On peut calculer la dépense à prix constants, c'est-à-dire hors inflation. En 2007, la dépense s'élèverait alors à 36,4 milliards d'euros constants aux prix de l'année 2000, ce qui correspond à une hausse de 24 % en volume depuis 2000.

La dépense a augmenté de 24 % en euros constants depuis 2000

Indice base 100 en 2000



Note : p = données provisoires.

La dépense en valeur est l'agrégat présenté dans ce rapport (dépense en euros courants). On passe à la dépense en volume en corrigeant la dépense en valeur de l'effet de l'inflation. Cette correction a été réalisée au niveau le plus agrégé en utilisant l'indice général des prix.

Source : SOeS, Insee.

Contribution en baisse pour les entreprises

Dans le précédent rapport présentant la dépense pour l'année 2006, le financement de la dépense totale était réparti à parts égales entre les trois agents. Toutefois l'intégration de la protection des sols, des eaux souterraines et de surface, ainsi que la modification du périmètre de la recherche et développement modifient ce constat, puisque ces deux dépenses sont financées uniquement par les entreprises et les administrations publiques.

Dès lors, les entreprises sont les premiers financeurs de la dépense (37 %), suivis par les administrations publiques (34 %) et les ménages (29 %).

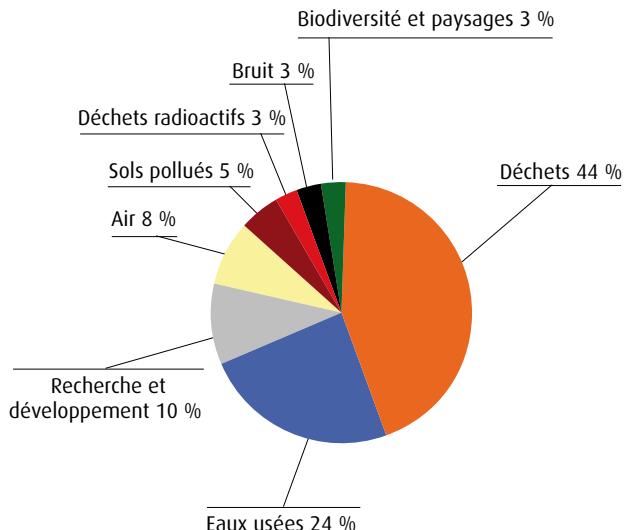
La répartition a peu changé depuis 2000, la participation des entreprises a baissé de deux points, tandis que celles des administrations publiques et des ménages s'accroissaient chacune d'un point. La hausse de la dépense observée en 2007 est financée à parts égales par les trois acteurs.

La gestion des déchets représente 43 % de la dépense des entreprises

La dépense des entreprises pour la protection de l'environnement s'élève à 15,4 milliards d'euros en 2007. La gestion des déchets et celle des eaux usées sont bien sûr les deux domaines pour lesquels la dépense est la plus importante, représentant respectivement 43 % et 23 % de leur dépense totale. La part des eaux usées a diminué de 3 points depuis 2000.

Environ 10 % de la dépense de protection de l'environnement des entreprises sont consacrés à la recherche et développement pour l'environnement, soit une hausse de 3 points depuis 2000. Viennent ensuite la dépense pour la protection de l'air (8 %), puis celle de protection des sols (5 %), dont la part a doublé depuis 2000, notamment en raison de la forte hausse des achats de services de dépollution. Les entreprises financent environ 45 % de la dépense de ce domaine estimée à 1,8 milliard d'euros en 2007.

La recherche et développement pour l'environnement représente 10 % de la dépense des entreprises en 2007



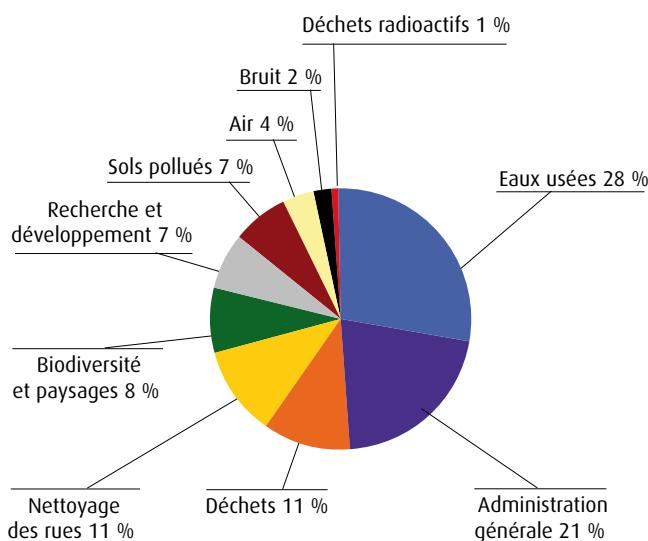
Les domaines de la lutte contre le bruit, de la gestion des déchets radioactifs et de la protection de la biodiversité et des paysages représentent chacun 3 % de leur dépense. Il convient cependant de noter que la part réservée aux dépenses en faveur de la biodiversité et des paysages a baissé de deux points depuis 2000.

Progression des dépenses des administrations publiques centrales et locales

Les principales dépenses financées par les administrations publiques sont la gestion des eaux usées (29 %), suivies par les dépenses d'administration générale (21 %). Le poids de ces dernières dans la dépense des administrations s'est accru de 5 points depuis 2000. En effet, la dépense de l'État a presque doublé sur la période 2000-2007, notamment grâce aux moyens accrus du ministère chargé de l'Environnement et au développement des missions de prévention et de lutte contre les pollutions (marine, gendarmerie...). La dépense des collectivités locales a également progressé.

En 2007, la gestion des déchets et le nettoyage des rues représentent chacun 11 % de la dépense. La part de la première a baissé de 2 points depuis 2000. La contribution des autres domaines à la dépense des administrations publiques a peu varié sur la période.

La gestion des eaux usées et administration générale regroupent la moitié de la dépense des administrations publiques en 2007



Source : SOeS.

Les ménages financent davantage les autres domaines

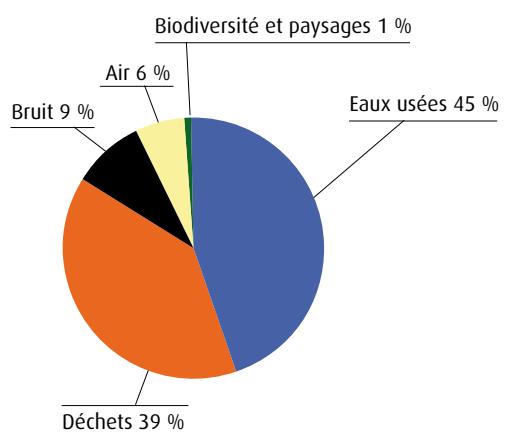
Les ménages participent au financement de la dépense de cinq domaines seulement. La gestion des déchets et des eaux usées accaparent la quasi-totalité (84 %) de leur dépense. La dépense de gestion des eaux usées représente 45 % de leur dépense totale au lieu de 50 % sept ans plus tôt. En revanche, la contribution de la gestion des déchets à la dépense des ménages s'est accrue de plus de deux points depuis 2000.

La dépense des autres domaines n'est pas négligeable pour autant et elle prend même de l'importance. En effet, la part de la protection de l'air et du climat s'établit à 6 % en 2007, soit une hausse de 2,6 points depuis 2000. Avec le développement des produits adaptés⁴ et connexes⁵, la contribution des ménages à la

⁴ Les produits adaptés sont moins polluants et plus coûteux que les produits normaux équivalents. Le fuel désulfuré est un produit adapté moins polluant que le fuel « classique ».

⁵ Les produits connexes répondent directement à un objectif de protection de l'environnement et il n'existe pas d'équivalent normal. Le pot catalytique est un produit connexe.

Les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées sont omniprésentes pour les ménages en 2007



Source : SOeS.

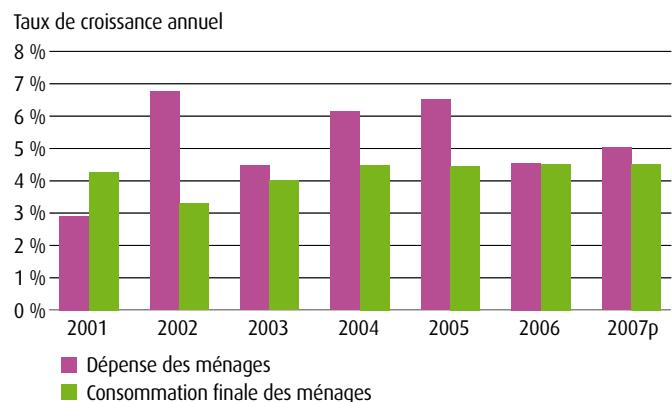
dépense de protection de l'air est passée de 19 % du montant total en 2000 à 30 % en 2007. Dans le même temps, la part des entreprises est passée de 60 % à 51 %.

La lutte contre le bruit mobilise 9 % des dépenses de protection de l'environnement des ménages qui au total financent plus de 60 % de la dépense de ce domaine.

La part de la protection de l'environnement dans la consommation des ménages s'est accrue au cours des années 90. Son importance reste modeste en comparaison des autres postes tels que la location du logement ou l'alimentation. En 2007, la protection de l'environnement représente 1,13 % de la dépense de consommation finale des ménages, contre 1,06 % en 2000 et 0,65 % en 1990.

Sur les deux dernières années, la dépense de protection de l'environnement financée par les ménages et leur consommation finale progressent au même rythme, alors que la première augmentait plus rapidement depuis 2002. On assiste plutôt à une moindre élévation de la dépense de protection de l'environnement, alors que la consommation finale s'accroît à un rythme moyen de 4,5 % depuis 2002.

La dépense de protection de l'environnement des ménages et leur consommation finale progressent au même rythme en 2006 et 2007



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS (dépense des ménages) - Insee (consommation finale des ménages).

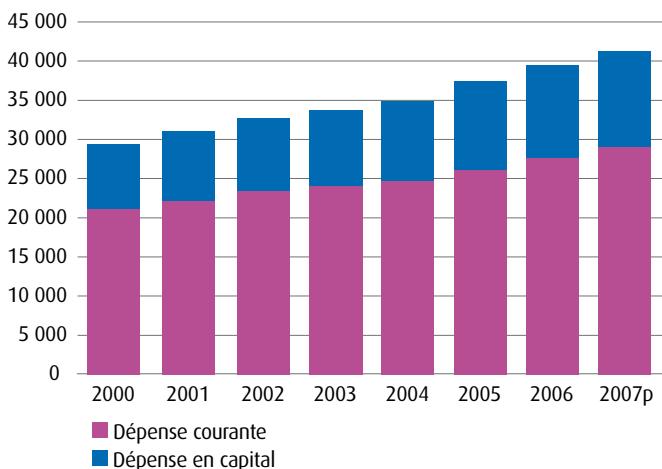
70 % de dépenses courantes

Les dépenses courantes totales s'établissent à 29 milliards d'euros en 2007. Elles représentent 70 % de la dépense. Cette participation est stable depuis 2005, après avoir légèrement diminué en début de période, puisqu'elle s'élevait à 72 % en 2000.

La gestion des déchets et des eaux usées sont les deux domaines les plus importants, avec respectivement 37 % et 25 % des dépenses courantes totales. Le domaine de la gestion des eaux usées concentre près de 45 % des investissements en 2007.

Progressions conjointes des dépenses courante et en capital

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

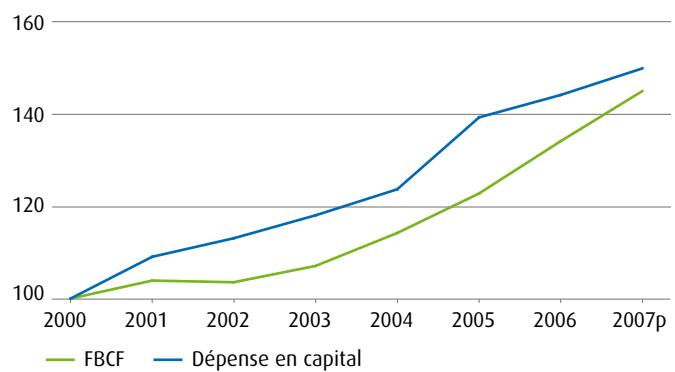
Source : SOeS.

En 2007, la dépense courante augmente de 4,9 %, soit légèrement plus vite que la dépense en capital (+4 %).

Sur la période 2000-2007, la dépense en capital pour la protection de l'environnement a progressé de 50 %, contre un peu moins de 45 % pour l'investissement total national. L'écart s'était creusé au début des années 2000 – période marquée par la faible croissance de l'économie française – les entreprises ayant moins investi de 2001 à 2003.

La dépense en capital pour la protection de l'environnement a progressé plus vite que l'investissement total

Base 100 en 2000



Note : p = données provisoires.

Source : Insee (formation brute de capital fixe) - SOeS (dépense en capital).

Depuis 2004, l'investissement de l'ensemble de l'économie a renoué avec un rythme moyen de croissance plus élevé que celui de la dépense en capital pour la protection de l'environnement. La progression de la dépense en capital pour l'environnement dépend notamment de la réglementation, qui peut contraindre les acteurs à mettre leurs installations aux normes, ce qui tire la dépense vers le haut pendant une ou plusieurs années. Cela explique la forte progression observée en 2005, puisque la directive européenne sur l'incinération des déchets imposait la mise aux normes des rejets d'émission des installations pour la fin de l'année.

La dépense de gestion des ressources complète la DPE

La dépense de gestion des ressources (DGR) est séparée de la dépense de protection de l'environnement, car elle est abordée à part et partiellement dans le Série⁶. Ces comptes n'ont pas été beaucoup développés dans le cadre européen, qui s'est d'abord concentré sur les efforts des acteurs pour limiter les émissions de polluants. Avec la raréfaction de nombreuses ressources, le développement des éco-entreprises dans des domaines variés de l'environnement, le besoin d'observation de la gestion des ressources naturelles et des dépenses correspondantes s'amplifie. Sur le plan non monétaire, des travaux internationaux et français visent à mettre en place les comptes physiques des flux de matières⁷.

Concernant les comptes monétaires, des travaux sont actuellement menés au niveau européen pour établir une classification des activités de gestion des ressources. Le projet de Cruma⁸ a pour but d'élargir le champ défini par la Cepa en définissant les activités de gestion des ressources naturelles retenues : eau, ressources forestières naturelles, faune et flore sauvages, énergie fossile, minéraux. Les principales activités retenues sont la réduction des prélevements, l'économie de ressources et la reconstitution des stocks.

Dans ce champ d'activités, des travaux d'estimation sont menés en France depuis plusieurs années pour calculer les dépenses d'adduction en eau potable et de récupération des matériaux. La dépense afférente est évaluée à 13,6 milliards d'euros et progresse de 1,8 % par rapport à 2006. Sur la période 2000-2007, le rythme de croissance de la dépense de gestion de ces ressources (+4,3 %) est presque identique à celui de la dépense de protection de l'environnement (+5 %).

En 2007, les entreprises financent la moitié de la dépense de gestion des ressources, suivies par les ménages (35 %) et les administrations publiques (14 %). La contribution des administrations publiques a diminué de trois points depuis 2000, au profit de celles des entreprises. Cette évolution résulte de la progression de la dépense de récupération (+5,1 % par an), qui est financée uniquement par les entreprises. La dépense d'adduction en eau potable, financée en partie par les administrations publiques, s'est accrue moins vite (+3,8 % par an).

La dépense en capital a augmenté sensiblement plus vite (+6,8 % par an) que les dépenses courantes (+3,7 % par an) depuis 2000.

La gestion des espaces verts urbains n'est pas dans la nomenclature des activités de gestion des ressources, mais c'est une activité liée à

⁶ Le système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement est le cadre comptable européen pour la collecte et la présentation des informations économiques sur l'environnement.

⁷ Les comptes macro-économiques de flux de matières recensent l'ensemble des flux physiques entrant dans l'économie (extraits et importés), stockés, exportés et rejetés dans l'environnement. Les indicateurs dérivés de ces comptes permettent d'analyser la gestion des ressources et d'établir des comparaisons internationales.

⁸ Classification of natural Resource Use and Management Activities and expenditure.

l'environnement. Sa dépense est de 3,5 milliards d'euros en 2007. Elle apparaît en complément de la DPE et de la DGR dans l'agrégat de la dépense liée à l'environnement.

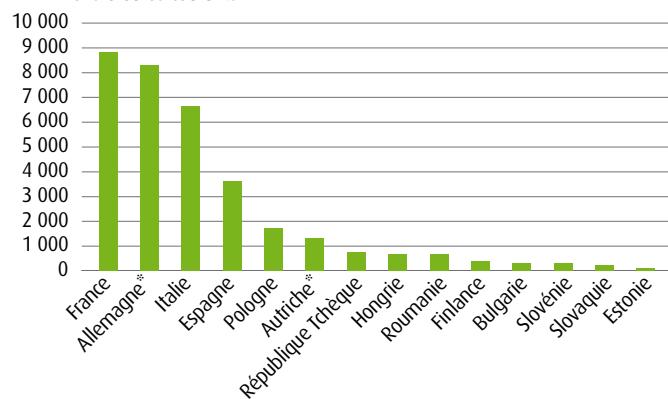
Quelques éléments de comparaisons internationales

Les données relatives à la dépense de protection de l'environnement dans l'Union européenne sont transmises par les pays européens à Eurostat tous les deux ans au format du questionnaire conjoint OCDE-Eurostat. Les premiers résultats disponibles auprès d'Eurostat au printemps 2009 concernent les investissements. Ils sont encore provisoires et difficilement comparables compte tenu de normes de présentation différentes.

Les dépenses les plus importantes en valeur sont réalisées dans les pays les plus peuplés. Ainsi en France et en Allemagne, les investissements représentent plus de 8 milliards d'euros.

Des investissements très élevés en France, en Allemagne et en Italie en 2006

En millions d'euros courants



Note : * = données 2005.

Allemagne : Manque les investissements intégrés des industries.

Italie : Données 2005 pour l'industrie.

Espagne : Données 2005 pour le secteur public et les entreprises spécialisées.

Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

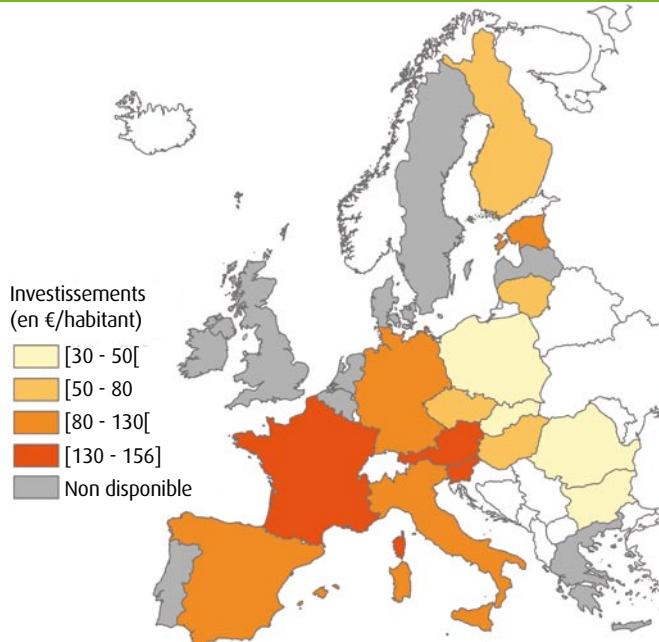
Toutefois, si l'on rapporte la dépense au nombre d'habitants, les écarts se réduisent : les investissements représentent 140 euros par habitant en France, 156 en Autriche ou 145 en Slovénie. Ce ratio est plus faible en Italie (113), en Allemagne (100) ou en Espagne (82). En Finlande et en République Tchèque, il est de 70 euros par habitant (*voir carte page suivante*).

De même rapporté au PIB, le constat change. Les investissements des entreprises et du secteur public représentent un peu moins de 0,5 % du PIB en France et en Italie, mais 1,2 % en Bulgarie, 0,9 % en Slovénie ou 0,6 % en Pologne. En Allemagne et en Espagne, ces investissements s'élèvent à 0,4 % du PIB (*voir carte page suivante*).

Les investissements des entreprises industrielles pour leur propre compte

Les entreprises réalisent en interne des actions de protection de l'environnement afin de rendre leurs processus de production plus respectueux de l'environnement. Les dépenses afférentes sont composées d'investissements en équipements moins polluants, ainsi que de dépenses

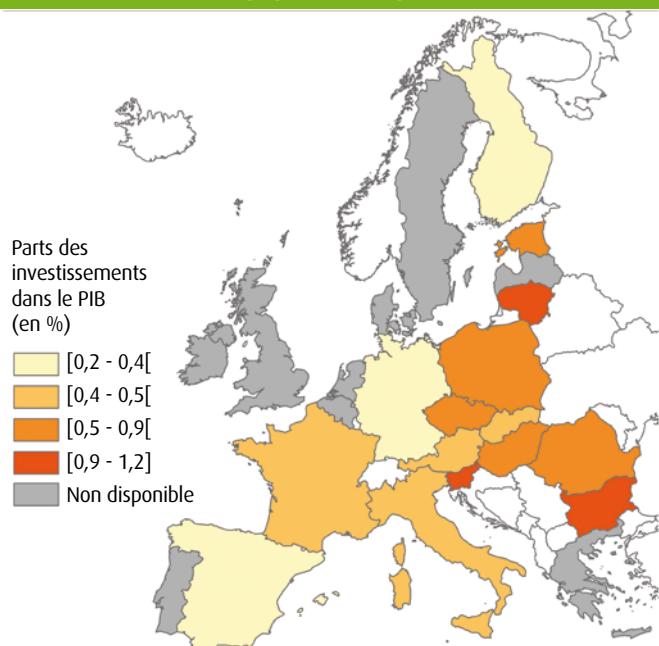
Selon les pays, les investissements varient entre 31 et 156 euros par habitant



Note : Données 2006, sauf Allemagne (2005), Autriche (2005), Espagne (2005 pour le secteur public et les entreprises spécialisées) et Italie (2005 pour les industries). Pour l'Allemagne, il manque les investissements intégrés des industries.

Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

La part des investissements dans le PIB est plus importante dans les pays de l'Europe de l'Est



Note : Données 2006, sauf Allemagne (2005), Autriche (2005), Espagne (2005 pour le secteur public et les entreprises spécialisées) et Italie (2005 pour les industries). Pour l'Allemagne, il manque les investissements intégrés des industries.

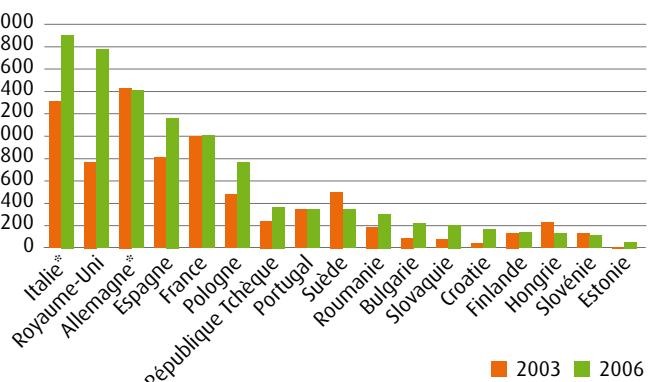
Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

de fonctionnement (salaire, consommations intermédiaires...). Les données disponibles se limitent pour le moment aux investissements.

L'Italie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et la France concentrent une grande partie des investissements réalisés par les entreprises pour leur propre compte. Pour ces pays, les investissements internes des entreprises participent environ à 0,1 % du PIB. La proportion est

Les investissements des entreprises industrielles sont concentrés dans les pays les plus peuplés

En millions d'euros courants



Note : * = données 2005 au lieu de 2006.

Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

identique en Suède. La part est plus élevée pour les autres pays, notamment la Slovénie (0,4 %) ou la Pologne (0,3 %).

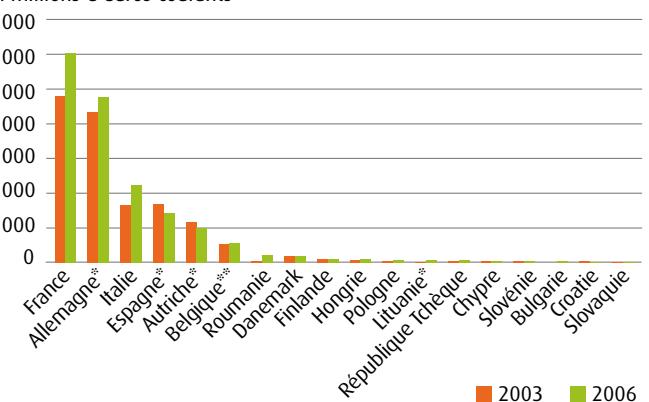
Les investissements sont assez stables en France au cours de la période, par contre ils ont beaucoup augmenté en Italie et au Royaume-Uni pour la dernière année disponible (respectivement 2005 et 2006).

Les investissements des entreprises spécialisées

Les entreprises spécialisées, qu'elles soient publiques (régies) ou privées, relèvent majoritairement des domaines de la gestion des déchets et des eaux usées et dans une moindre mesure de la réhabilitation des sols et des eaux ou de la gestion des déchets radioactifs.

Investissements des entreprises spécialisées (publiques et privées)

En millions d'euros courants



Note : * = données 2005 au lieu de 2006, ** = données 2004 au lieu de 2006.

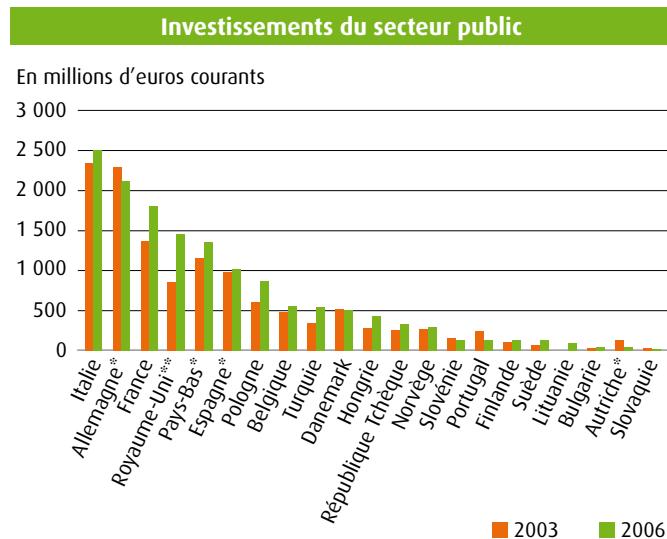
Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

Les investissements des entreprises spécialisées, publiques ou privées, sont réalisés principalement pour les activités de gestion des déchets et des eaux usées. Ces dépenses dépendent de la taille de la population, de la quantité de déchets (ou d'eaux usées) produits, de la qualité des traitements et enfin de la marge des entreprises. Ils sont très importants en France et en Allemagne, mais moins élevés en Italie ou en Espagne.

Les investissements des entreprises spécialisées sont très importants en France, ils représentent 0,3 % du PIB, contre 0,15 % en Italie ou 0,2 % en Allemagne, en Belgique et en Roumanie. Seule l'Autriche fait mieux avec 0,4 % du PIB.

Les investissements du secteur public

Le secteur public désigne les administrations publiques qui mènent des actions de protection de l'environnement, de mesure et contrôle.



Note : * = données 2005 au lieu de 2006, ** = données 2004 au lieu de 2006.

Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

Les investissements les plus importants sont l'œuvre des pays les plus peuplés : Italie, Allemagne, France, Royaume-Uni et à un degré moindre l'Espagne. On note également l'importance du secteur public pour les Pays-Bas, la Pologne ou la Belgique.

Ces investissements publics représentent aux alentours de 0,1 % du PIB en Allemagne, en Espagne et en France, contre environ 0,2 % au Danemark, en Belgique et en Italie. Les pays de l'Europe de l'Est bénéficient également du soutien des administrations publiques, puisque ces investissements contribuent à 0,4 % du PIB en Slovénie ou 0,3 % en Pologne et en République Tchèque.

ANNEXES

Définition

Le concept de dépense de protection de l'environnement présenté dans ce rapport mesure l'effort financier des ménages, des entreprises et des administrations publiques pour la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. La dépense est donc comptabilisée selon l'optique de l'utilisateur et prend en compte les consommations et investissements en produits spécifiquement environnementaux, ainsi que les transferts entre agents (aides, paiements de services de gestion des déchets...).

Cet agrégat diffère des notions de production ou de chiffre d'affaires, qui sont centrées sur le producteur et dont la valeur n'inclut notamment pas la TVA non déductible.

Modifications de la présentation

La dépense peut être présentée soit selon l'agent qui exécute la dépense, soit selon l'agent qui la finance. Pour passer de l'un à l'autre, on prend en compte les transferts financiers entre agents : les taxes, les subventions et les aides. Dans ce rapport, l'optique de l'agent finançeur est davantage mise en avant.

Les données sont désormais présentées sur la période 2000-2007, car le champ est identique sur cet intervalle, puisque les comptes de gestion des déchets radioactifs et de protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface démarrent en 1999.

Modification du champ

Le compte de protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface a été finalisé et est donc intégré à la dépense de protection de l'environnement. Il comprend principalement la prévention des infiltrations polluantes, la décontamination des sols et eaux polluées et la protection du sol contre l'érosion.

Avec cet ajout, le champ de la Cepa est maintenant couvert.

Mise à jour des données 2006

Le calcul de la dépense de protection de l'environnement est réalisé par le SOeS, grâce à de nombreuses données transmises par des partenaires (Insee, DGFiP⁹...) qui produisent et exploitent ces données.

Ainsi, dans le présent rapport sur les comptes 2007, il y a quelques modifications de données et de méthodes qui affectent la dépense des années antérieures. En effet, lorsqu'une source est modifiée, il faut souvent corriger l'ensemble de la série, afin de pouvoir suivre les évolutions sur un champ comparable.

De plus, le rapport s'appuie sur plusieurs données provisoires, notamment celles des comptes nationaux de l'Insee et de la DGFiP. Les données définitives sont disponibles en cours d'année et remplacent donc les données provisoires dans le rapport de l'année suivante. Les changements sont la plupart du temps minimes, mais ils peuvent parfois être non négligeables.

Les données du rapport 2007 annulent et remplacent donc celles du rapport relatif à l'année 2006.

Cette année, un seul changement notable affecte plusieurs comptes. L'enquête Antipol de l'Insee fournit les investissements antipollutions des entreprises industrielles tous les ans et leurs dépenses courantes tous les trois ans (2001, 2004, 2007). La dernière enquête (données 2007) a donc permis de consolider les estimations réalisées pour les années 2005 et 2006.

De plus, les résultats définitifs de l'enquête sur les investissements 2006 ont modifié les résultats provisoires utilisés pour le dernier rapport.

Les changements ne concernant qu'un seul domaine sont précisés dans le chapitre idoine.

Comparaisons internationales

Dans le questionnaire conjoint OCDE/Eurostat, les agents qui interviennent sont organisés différemment de la présentation du compte de dépense dans ce rapport. En effet, les dépenses internes des entreprises (surtout industrielles) sont séparées de celles des producteurs spécialisés de services de protection de l'environnement. De plus, ce dernier agent regroupe les producteurs privés et publics de services, alors que dans ce rapport, les producteurs publics se trouvent au sein des administrations publiques.

Les données présentées sont les dépenses exécutées par chaque agent, c'est-à-dire qu'elles correspondent aux actions que l'agent exécute. Ainsi, les aides à l'investissement versées par les administrations publiques (APU) aux entreprises ne sont pas intégrées dans les dépenses des APU, mais dans celles des entreprises.

Les données fournies à Eurostat ne sont pas directement comparables avec les résultats présentés dans ce rapport. En effet, dans le questionnaire d'Eurostat, seulement les dépenses entraînant un paiement effectif sont comptabilisées. Tandis qu'en conformité avec les comptes nationaux, les comptes de protection de l'environnement réalisés dans les différents pays intègrent des imputations comptables, telle que la consommation de capital fixe. Ces montants « imputés » sont loin d'être négligeables.

Une difficulté pour ces comparaisons tient aux réponses partielles faites par certains pays qui ne disposent pas encore des sources statistiques permettant de répondre à l'ensemble du questionnaire. Dès lors, les comparaisons sont difficiles. Ainsi, de nombreux pays ne fournissant pas de données complètes sur les dépenses des ménages, on ne peut pas établir de comparaison pour cet acteur.

⁹ Direction générale des Finances publiques.

Données chiffrées

La dépense de protection de l'environnement

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	21 182	24 740	26 087	27 657	29 003	4,6	6,0	4,9
Dépense en capital	8 181	10 105	11 372	11 774	12 244	5,9	3,5	4,0
Dépenses totales	29 363	34 844	37 458	39 431	41 246	5,0	5,3	4,6

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense par domaine

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Air	1 627	1 773	2 108	2 438	2 554	6,7	15,6	4,8
Eaux usées	9 868	11 542	11 807	12 473	12 903	3,9	5,6	3,4
Déchets	9 147	10 462	11 411	12 304	12 833	5,0	7,8	4,3
Nettoyage des rues	977	1 222	1 386	1 423	1 487	6,2	2,7	4,5
Sols, eaux souterraines et de surface	929	1 230	1 503	1 781	1 847	10,3	18,5	3,7
Bruit	1 168	1 392	1 675	1 546	1 707	5,6	-7,7	10,4
Biodiversité et paysages	1 264	1 405	1 521	1 520	1 543	2,9	-0,1	1,5
Déchets radioactifs	570	656	693	733	704	3,1	5,7	-3,9
Recherche et développement	2 194	2 766	2 833	2 440	2 644	2,7	-13,9	8,3
Administration générale	1 617	2 398	2 521	2 774	3 025	9,4	10,1	9,1
Dépense de protection de l'environnement	29 363	34 844	37 458	39 431	41 246	5,0	5,3	4,6
Adduction en eau potable	6 750	8 034	8 263	8 638	8 783	3,8	4,5	1,7
Récupération	3 406	4 834	4 620	4 729	4 828	5,1	2,4	2,1
Dépense de gestion des ressources	10 156	12 868	12 883	13 367	13 611	4,3	3,8	1,8
Espaces verts urbains	2 124	3 087	3 220	3 314	3 548	7,6	2,9	7,1
Dépense liée à l'environnement	41 642	50 799	53 561	56 111	58 405	5,0	4,8	4,1

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense par agent financeur

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Administrations	9 666	12 097	13 570	13 407	14 092	5,5	-1,2	5,1
Entreprises	11 414	12 655	13 139	14 786	15 352	4,3	12,5	3,8
Ménages	8 283	10 092	10 749	11 238	11 803	5,2	4,6	5,0
Total	29 363	34 844	37 458	39 431	41 246	5,0	5,3	4,6

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Éléments de comptabilité nationale

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Produit intérieur brut (PIB)	1 441 372	1 660 189	1 726 068	1 807 462	1 892 241	4,0	4,7	4,7
Formation brute de capital fixe (FBCF)	280 668	320 393	344 370	376 037	406 341	5,4	9,2	8,1
Part DPE dans le PIB (en %)	2,04	2,01	2,17	2,18	2,18			
Part dépense liée dans le PIB (en %)	2,89	3,06	3,10	3,10	3,09			

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Part des investissements dans le PIB en 2006

Pays	Industrie (en %)	Secteur public (en %)	Entreprises spécialisées (en %)	Total (en %)
Allemagne ^{(1) (6)}	0,1	0,1	0,2	0,4
Autriche ⁽¹⁾	0,1	0,0	0,4	0,5
Belgique ⁽²⁾	0,1	0,2	0,2	
Bulgarie	0,9	0,2	0,1	1,2
Chypre	0,1	nd	0,3	
Croatie	0,5	0,1	0,1	0,6
Danemark	nd	0,2	0,1	
Espagne ⁽³⁾	0,1	0,1	0,2	0,4
Estonie	0,4	0,1	0,3	0,9
Finlande	0,1	0,1	0,1	0,2
France	0,1	0,1	0,3	0,5
Hongrie	0,1	0,5	0,1	0,7
Italie ⁽⁴⁾	0,1	0,2	0,2	0,5
Pays-Bas ⁽¹⁾	0,1	0,3	nd	
Pologne	0,3	0,3	0,0	0,6
Portugal	0,2	0,1	nd	
République Tchèque	0,3	0,3	0,1	0,7
Roumanie	0,3	0,1	0,2	0,7
Royaume-Uni ⁽⁵⁾	0,1	0,1	nd	
Slovaquie	0,5	0,0	0,0	0,5
Slovénie	0,4	0,4	0,2	0,9

Note : nd = non disponible.

(1) Données 2005.

(2) Données 2004 pour l'industrie et les entreprises spécialisées.

(3) Données 2005 pour le secteur public et les entreprises spécialisées.

(4) Données 2005 pour les industries.

(5) Données 2004 pour le secteur public.

(6) Manque les investissements intégrés des industries.

Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

Part des investissements par habitant en 2006

Pays	Industrie (en euros courants)	Secteur public (en euros courants)	Entreprises spécialisées (en euros courants)	Total (en euros courants)
Allemagne ^{(1) (6)}	17,1	25,6	57,7	100,4
Autriche ⁽¹⁾	29,6	4,9	121,8	156,3
Belgique ⁽²⁾	25,8	52,4	53,3	
Bulgarie	28,4	6,6	4,1	39,1
Chypre	14,7	nd	63,0	
Croatie	37,3	4,6	5,6	47,5
Danemark	nd	92,8	35,1	
Espagne ⁽³⁾	26,4	23,4	32,7	82,5
Estonie	40,3	8,7	34,0	83,0
Finlande	27,0	24,3	18,7	69,9
France	15,9	28,5	95,2	139,7
Hongrie	13,1	42,9	9,8	65,7
Italie ⁽⁴⁾	32,5	42,5	37,9	112,9
Pays-Bas ⁽¹⁾	20,7	82,7	nd	
Pologne	20,0	22,8	2,0	44,7
Portugal	32,9	12,1	nd	
République Tchèque	35,6	31,8	6,3	73,6
Roumanie	14,2	5,9	10,4	30,5
Royaume-Uni ⁽⁵⁾	29,3	24,3	nd	
Slovaquie	38,6	4,0	1,6	44,2
Slovénie	55,3	66,7	23,3	145,3

Note : nd = non disponible.

(1) Données 2005.

(2) Données 2004 pour l'industrie et les entreprises spécialisées.

(3) Données 2005 pour le secteur public et les entreprises spécialisées.

(4) Données 2005 pour les industries.

(5) Données 2004 pour le secteur public.

(6) Manque les investissements intégrés des industries.

Source : Eurostat, données provisoires mars 2009.

Les dépenses de protection de l'environnement

Hausse de 5 % des dépenses pour la qualité de l'air après la très forte croissance de 2006

En 2007, la dépense de protection de la qualité de l'air est évaluée à 2,6 milliards d'euros. Elle enregistre une hausse de 4,8 % après la très forte progression de 2005 et 2006. La dépense courante progresse de plus de 10 % par an, pour la troisième année consécutive ; elle atteint 1,9 milliard d'euros. Le recours aux produits spécialement adaptés à la protection de l'air augmente fortement mais avec des disparités importantes : hausse des dépenses pour les chaudières à condensation, croissance exceptionnelle des agrocarburants et baisse des dépenses liées aux véhicules « propres » et à l'achat de fuel désulfuré. Les investissements diminuent en 2007 après les niveaux très élevés de 2005 et 2006.

Le champ couvert par cette évaluation comprend :

- les mesures prises par les entreprises pour diminuer leurs rejets de polluants atmosphériques ;
- les actions des organismes chargés de la surveillance de la qualité de l'air : les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) ;
- les produits utilisés dans un but explicite de protection de la qualité de l'air, nommés produits connexes ou adaptés.

Le compte retrace les activités ou l'usage de produits qui concourent à la protection de la qualité de l'air. Son champ est plus étroit que celui des politiques publiques destinées à améliorer la qualité de l'air ambiant ou à lutter contre le réchauffement climatique. Les négociations internationales et les politiques issues du Grenelle de l'environnement génèrent beaucoup d'actions destinées à combattre l'effet de serre dont une partie n'entre pas dans le champ du compte de l'air. Il s'agit en particulier des actions visant à réduire la consommation d'énergie ou la promotion des énergies renouvelables (*cf. méthodologie*).

Contexte réglementaire

Les négociations intervenues en 2007 au niveau de l'Union européenne sur les efforts à fournir par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ont abouti au « paquet énergie climat » du Conseil européen en mars 2008. En France, le Grenelle de l'environnement affiche une priorité à la lutte contre le changement climatique. Le premier l'objectif de la loi issue du Grenelle est la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (appelé facteur 4). Un des autres objectifs est la politique des 3 x 20 : -20 % pour les émissions nationales de gaz à effet de serre par rapport à 1990, 23 % de la production d'énergie d'origine renouvelable et réaliser 20 % d'économies d'énergie.

Le plan Climat, adopté en 2004 et révisé en 2006, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 ont lancé des actions de réduction des émissions de GES, notamment dans le bâtiment et les transports. Dans le bâtiment, il s'agit de réduire la consommation énergétique par une meilleure isolation, par l'usage d'équipements moins énergivores ou de modes de chauffage plus éco-

nomes et faisant davantage appel aux énergies renouvelables. Dans les transports, les politiques s'articulent autour de trois axes : le soutien aux technologies rendant les véhicules routiers plus sobres en carbone ; le développement de transports non routiers (ferroviaire, fluvial, vélos) ; l'évolution des comportements pour réduire l'usage des moyens de transport polluants et leur consommation d'énergie (éco-conduite). Une soixantaine d'actions traitent des différentes activités émettrices de gaz à effet de serre en recherchant, pour chacune d'elles (agriculture, industrie, énergie, transport, habitat...), les conditions d'une production durable.

Un système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette bourse d'échanges vise à favoriser la réduction des émissions des industries les plus consommatrices d'énergie, à moindre coût économique et en limitant, pour les secteurs concernés, les effets de la concurrence intra-européenne. Il est question d'établir des mesures également pour les secteurs non soumis aux quotas : bâtiment, résidentiel-tertiaire, aviation, petites industries, agriculture.

Baisse des émissions de nombreux polluants en 2007

Le Citepa réalise annuellement des inventaires d'émissions de gaz pour la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. L'année 2007 a connu une douceur climatique favorable à une moindre consommation d'énergie. L'inventaire publié fin 2008 montre une baisse des émissions de presque tous les polluants, sauf pour les hydro et perfluorocarbures (HFC et PFC). Cette diminution est observée aussi bien pour les polluants locaux que pour les gaz à effet de serre. Pour l'ozone, l'été 2007 peu ensoleillé a conduit à des concentrations moins élevées que les années précédentes mais supérieures à celles des années 1990. Pour le dioxyde de carbone (CO₂), le secteur de la transformation d'énergie connaît une légère hausse, compensée par une diminution dans les autres secteurs y compris le transport.

S'agissant des GES, leur contribution au réchauffement climatique est agrégée dans le pouvoir de réchauffement global (PRG). Le PRG français, selon le cadre du protocole de Kyoto, est évalué à 536 millions de tonnes équivalent carbone en 2007 en baisse de 2 % par rapport à 2006. Il est un peu inférieur à l'objectif annuel fixé dans le

cadre du protocole de Kyoto pour la période 2008-2012. Cet indicateur exclut l'utilisation des terres, leur changement et la forêt.

Émissions en France (métropole) en 2007

En Gg (1 gigagramme = 1 000 tonnes)

Polluants	2007	Évolution (en %) 1990/2007
Composé organique volatil non méthanique (COVNM)	1 220	-56
Oxydes d'azote (NOx)	1 372	-29
Dioxyde de soufre (SO ₂)	480	-65
Dioxyde de carbone (CO ₂)	401 007	+0,8
Méthane (CH ₄)	2 566	-18
Pouvoir de réchauffement global (PRG)	536 000	-5,3

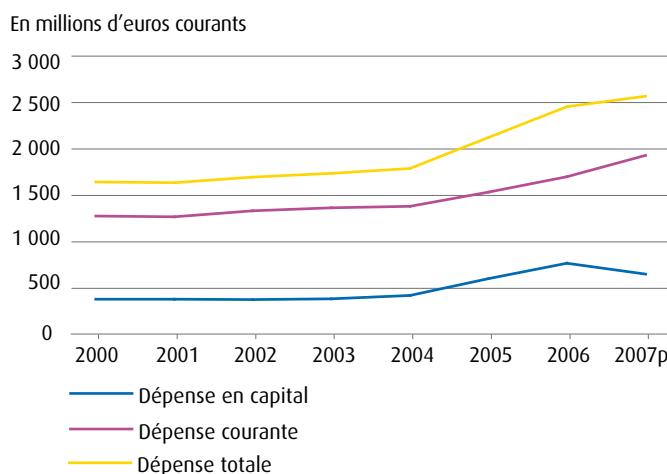
Note : Données hors UTCF (l'utilisation des terres, leur changement et la forêt ne sont pas inclus).

Source : Citepa – format convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, mars 2009.

Progression de 5 % de la dépense de protection de la qualité de l'air en 2007

La dépense nationale de protection de l'air atteint 2,6 milliards d'euros en 2007. Elle progresse de 4,8 %, subissant ainsi une inflexion après deux années de très forte hausse. Les investissements qui avaient connu des progressions supérieures à 25 % en 2005 et en 2006 diminuent de 15 % en 2007, tout en restant bien supérieurs au niveau des années 2000 à 2005. La dépense courante enregistre des hausses supérieures à 10 % depuis trois ans.

Progression de presque 5 % de la dépense totale en 2007



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Forte hausse des dépenses des entreprises en 2006 puis stabilisation en 2007

Les dépenses des entreprises sont majoritairement le fait des industriels. En 2007, les industriels ont dépensé 1,3 milliard d'euros pour préserver la qualité de l'air, soit la moitié de la dépense totale. La dépense totale se décompose en 0,7 milliard d'euros pour la dépense courante et 0,6 milliard pour la dépense en capital. La dépense courante, qui comprend la maintenance des équipements, le contrôle ou la mesure de rejets de substances dans l'atmosphère et les amortissements, avait stagné au début des années 2000 puis elle a sensiblement augmenté depuis 2004. En 2007, elle s'élève à 716 millions d'euros et progresse de 14 % par rapport à 2006. Suite à une politique d'investissement assez soutenue ces dernières années, les amortissements sont également en forte hausse. Leur montant est de 413 millions d'euros.

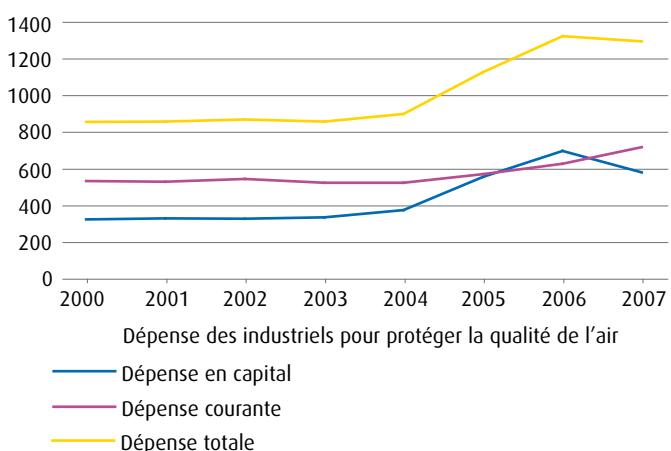
Les investissements ont beaucoup augmenté en 2005. Ils ont atteint un pic en 2006, puis ils régressent de 17 % en 2007. Les investissements réalisés sont pour les deux tiers des équipements spécifiques destinés à éviter la pollution de l'air, mais la part des investissements intégrés augmente depuis 2004. Il s'agit d'achats de matériel générant moins de pollution que d'autres matériels rendant les mêmes services.

Ces évolutions peuvent être attribuées à la poursuite des politiques visant à réduire les émissions sur plusieurs polluants atmosphériques

et à mieux protéger l'atmosphère de particules ou de substances chimiques nocives. La préparation du deuxième plan national d'affection de quotas de CO₂ couvrant environ 1 100 installations industrielles, le règlement Reach concernant l'enregistrement de nombreuses substances chimiques, les bilans Carbone, le plan sur les micro-particules de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM_{2,5}) sont autant d'actions générant des dépenses antipollution pour les entreprises.

Les dépenses antipollution des industriels stagnent en 2007

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

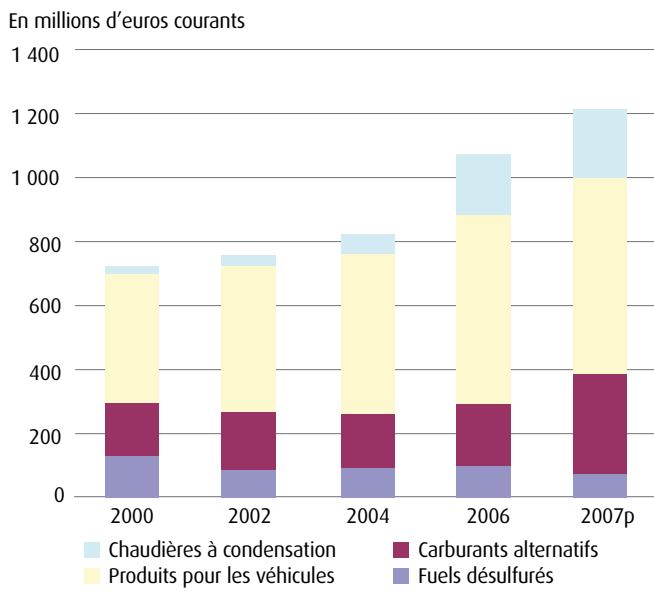
Les organismes spécialisés dans la surveillance de l'air dépensent 46 millions d'euros

Les organismes spécialisés dans la surveillance de l'air sont les associations (AASQA), le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et le Citepa. Ils sont rattachés au secteur de l'administration publique. Les montants engagés en 2007 s'élèvent à 46 millions d'euros. Dans cet ensemble, les budgets des associations de surveillance de la qualité de l'air s'élèvent à 42,5 millions d'euros. Leur niveau était de l'ordre de 50 millions d'euros de 2002 à 2004. Il a baissé en 2005 et 2006, mais progresse à nouveau en 2007 (+7 %). 36 associations agréées couvrent le territoire, leur budget de fonctionnement s'élève à 37 millions d'euros en 2007. De nouveaux polluants (HAP, benzène, métaux, particules PM_{2,5}) sont mesurés. Actuellement, environ 2 200 capteurs sont en service, répartis sur 700 stations de mesure présentes surtout en zone urbaine et parfois en zone semi-urbaine ou rurale. Le montant des investissements atteint 6 millions d'euros en 2007 et il est stable par rapport à 2006. Les budgets des autres organismes nationaux s'accroissent de presque 4 % en 2007.

Forte hausse des dépenses pour les produits adaptés et connexes en 2005, 2006 et 2007

En 2007, la dépense de protection de l'air en matière de produits adaptés et connexes est de 1,2 milliard d'euros, soit près de la moitié (48 %) de la dépense totale. Elle augmente de près de 14 % par an depuis trois ans avec de fortes disparités selon les produits.

Fortes hausses des dépenses d'agrocarburants mais baisse pour les véhicules « propres »



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

À l'exception du fuel désulfuré et des chaudières émettant peu d'oxydes d'azote (NOx), ces produits ou services sont liés à l'utilisation des véhicules.

Contrôles techniques et remplacement des pots catalytiques : 590 millions d'euros, hausse de 5 %

La vérification de la carburation lors des contrôles techniques automobiles ainsi que le remplacement des pots catalytiques représentent presque la moitié des dépenses en produits adaptés et connexes (49 %).

Le nombre de véhicules équipés d'un pot catalytique est stable mais le nombre de véhicules diesel équipés d'un pot d'oxydation augmente encore. Le prix du remplacement d'un pot s'accroît de 4 % en 2007, si bien que la dépense correspondante connaît une hausse sensible (8 %), toutefois un peu moins élevée qu'en 2006.

Depuis 2000, la réglementation exige que les contrôles techniques aient lieu tous les deux ans. Ils peuvent être plus rapprochés en cas de vente d'un véhicule. Les contrôles sur les poids lourds ou les transports en commun de personnes sont plus systématiques. Depuis 2000, ces dépenses augmentent nettement une année sur deux. Le nombre de visites et de contre-visites de véhicules légers augmente de 1 % en 2007 et celles des poids lourds de 2 %. Les dépenses de contrôle technique s'élèvent à 276 millions d'euros en 2007 et croissent de 2,4 % après une hausse de 8,4 % en 2006.

Véhicules « propres » : 22 millions d'euros, en baisse de 26 %

Les aides financières, que ce soient des crédits d'impôts ou des réductions sur plusieurs taxes, ont été renforcées depuis 2005 pour les véhicules « propres »¹ émettant moins de polluants qu'un véhicule à essence ou au diesel. Cependant, le marché de ces véhicules baisse en 2007 sauf pour les voitures hybrides, ainsi que les voitures et les autobus roulant au gaz naturel véhicules (GNV). Notons que l'offre des constructeurs français demeure restreinte. La dépense correspond au nombre d'unités achetées multiplié par le surcoût du prix de ces

véhicules par rapport à un véhicule analogue roulant à l'essence ou au diesel ; elle régresse de 26 % en 2007 et s'établit à 22 millions d'euros. Les véhicules roulant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) et au gaz naturel émettent moins d'oxydes d'azote mais plus de dioxyde de carbone qu'un véhicule à essence respectant la dernière norme Euro 4. Les politiques à venir ne seront plus axées seulement sur les véhicules « propres » mais sur la réduction des émissions de CO₂ de tous les véhicules. Le passage à la norme Euro 5 à partir de fin 2008 permettra des réductions importantes d'oxydes d'azote. L'objectif est de parvenir à des véhicules émettant moins de 130 g CO₂ par km de 2012 à 2015. C'est ainsi qu'est instauré en 2008 le dispositif de bonus-malus.

Les nouvelles normes nécessiteront l'installation sur les voitures de filtres à particules qui éliminent les particules fines. En 2007, un constructeur a équipé 2 millions de ses modèles de filtres. 28 % des véhicules diesel vendus en 2007 disposeraient d'un filtre à particule. Pour l'instant, le surcoût de cet équipement n'est compté que pour les bus urbains, par manque d'informations précises.

Le GPL : 44 millions d'euros en baisse de 11 %

La consommation de GPL reste marginale et baisse pour la cinquième année consécutive. Le GPL coûte un peu plus cher à la production que le gazole ou l'essence. Cependant à cause d'une faible taxation, il est beaucoup moins cher à la consommation que les deux autres carburants. Le surcoût diminue légèrement en 2007. La dépense en GPL (44 millions d'euros) baisse donc de 11 % en 2007.

Les agrocarburants : 267 millions d'euros, en hausse de 84 %

La dépense en agrocarburants progresse de 84 % en 2007. Cette hausse est la résultante de plusieurs facteurs : la quantité produite, le prix du baril de pétrole, le cours du dollar et les réductions de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) accordée par l'État. Le prix du baril de pétrole augmente de 11 % et le cours du dollar baisse de 9 %. Compte tenu de la structure du marché et de la marge des producteurs, le surcoût de production des agrocarburants par rapport aux produits pétroliers se réduit de 12 % en 2007.

Depuis 2005, les volumes d'agrocarburants mis sur le marché progressent fortement. Ils ont doublé par rapport à 2006 et s'élèvent à 18,8 millions d'hectolitres en 2007.

Suite à la directive européenne n° 2003/30/CE du 8 mai 2003, la France a prévu, dans la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 et dans la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, de renforcer l'utilisation des agrocarburants. Un plan Biocarburants a été lancé avec comme objectif d'incorporer : 3,5 % de ces produits dans l'essence ou le diesel en 2007, 5,75 % dès 2008, 7 % en 2010 et 10 % en 2015. Il est prévu pour ce faire de construire 21 usines nouvelles. Le taux d'incorporation d'agrocarburants dans les carburants routiers, en forte hausse depuis 2004, atteint l'objectif de 3,5 % fixé pour 2007.

Mise sur le marché d'agrocarburants

En milliers hl	2000	2002	2004	2006	2007p
Éthanol	1 166	1 139	1 100	3 113	5 745
Diester	3 491	3 494	3 666	6 449	13 018
Taux d'incorporation (en %)	0,76	0,74	0,78	1,75	3,5

Note : p = données provisoires.

Taux d'incorporation : il s'agit du pourcentage d'incorporation des agrocarburants, selon leur contenu énergétique, dans la consommation de carburants (essence et diesel).

Source : SOeS, sous-direction de l'Observation de l'énergie et des Matières premières.

¹ Véhicules fonctionnant au GPL (gaz de pétrole liquéfié), au GNV (gaz naturel véhicules), à l'électricité, et véhicules hybrides.

Cependant le développement de ces carburants et leur impact environnemental suscitent un débat technique et politique. La recherche s'oriente vers les agrocarburants de deuxième et troisième générations. Les agrocarburants de première génération utilisent les organes de réserve de la plante (grain, tige ou tubercule). Ceux de deuxième génération utiliseraient les tissus de soutien formés de cellulose ou lignine de la plante. Pour la troisième génération, il s'agit de recourir aux micro-organismes photosynthétiques comme les algues capables de synthétiser de grandes quantités de molécules carbonées.

Produits selon de bonnes pratiques, ces carburants pourraient être considérés comme une énergie renouvelable, mais en l'attente d'éléments complémentaires et par souci de continuité, ils ont été conservés dans l'évaluation de ce compte.

Fuel lourd à basse teneur en soufre : 76 millions d'euros, en baisse de 25 %

L'usage de fuel à basse ou très basse teneur en soufre se généralise. À peine plus de 3 % du fuel lourd vendu a une teneur en soufre normale. Alors que les quantités achetées de ces produits augmentaient régulièrement depuis une dizaine d'années, elles baissent de 19 % en 2007. La différence de prix (surcoût) entre le fuel lourd ordinaire et le fuel à basse teneur en soufre diminue encore en 2007. Avec une consommation et un surcoût en baisse, la dépense relative aux achats de fuel lourd baisse fortement en 2007.

Chaudières à condensation : 215 millions d'euros, en hausse de 14 %

Le marché des chaudières émettant moins d'oxydes d'azote se développe fortement. En condensant la vapeur d'eau des gaz de combustion, les chaudières à basse température récupèrent de l'énergie, ce qui entraîne une notable économie de combustible et une moindre production de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote. Les chaudières à condensation ont des performances supérieures. Depuis le 1^{er} janvier 2005 un crédit d'impôt est instauré pour l'installation de chaudières à condensation. Ce taux est de 25 % de la dépense et dans certaines conditions il peut atteindre 40 % (logement très ancien). Le marché des chaudières individuelles à condensation a connu un essor considérable entre 2004 et 2006. Les ventes sont passées de 33 000 unités en 2004 à 131 000 unités en 2006, puis elles s'élèveraient à 140 000 en 2007. Le marché de ce type de chaudières se développe également dans l'habitat collectif.

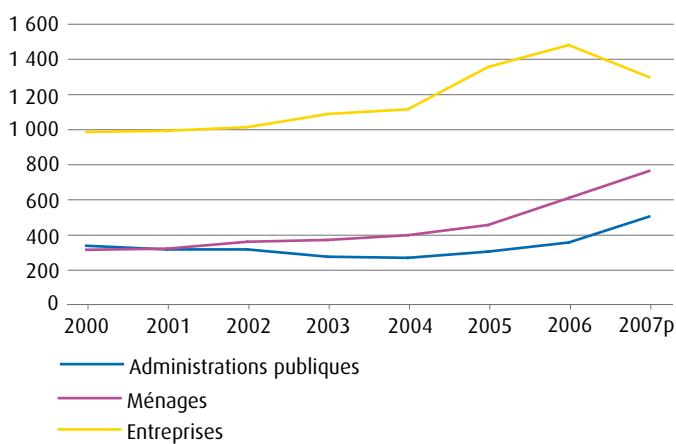
Le surcoût de ces chaudières par rapport aux chaudières avec brûleur classique a tendance à baisser. En 2007, la dépense concernant les chaudières à condensation collectives et individuelles est estimée à 215 millions d'euros. Elle a été multipliée par trois entre 2004 et 2006 et sa progression, de 14 % en 2007, est moins rapide que celle des années précédentes. Le compte ne comprend pas les chaudières à basse température qui relèvent plutôt des mesures visant à réduire la consommation d'énergie. Ces achats donnent lieu aussi à un crédit d'impôts qui serait de l'ordre de 85 millions d'euros. On pourrait rajouter les brûleurs émettant peu d'oxydes d'azote (les brûleurs bas NO_x) en remplacement d'un brûleur classique d'un montant de 5 millions d'euros environ.

Forte hausse de la contribution de l'État dans le financement de la dépense en 2007

En 2007, les entreprises financent la moitié de la dépense pour la protection de l'air soit 1,3 milliard d'euros. Il s'agit des dépenses anti-pollution de leurs industries, de la contribution pour 14 millions d'euros au fonctionnement des organismes de surveillance et mesure de la qualité de l'air. Les aides de l'État compensent leurs achats de produits adaptés. À l'inverse des entreprises durant la période 2000-2007, la contribution des ménages à la dépense totale s'est accrue, passant de 19 % en 2000 à 30 % en 2007.

Hausse du financement de l'État et des ménages depuis 2005

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SoeS.

La contribution des administrations publiques atteint 500 millions d'euros, soit 20 % de la dépense. Dans cet ensemble, les collectivités locales financent 36 millions d'euros. Il s'agit des dépenses relatives à leur parc de véhicules et à l'achat de véhicules « propres ». Elles participent également au budget des associations de surveillance de la qualité de l'air. L'État finance quelques services pour compte propre : l'entretien de son parc automobile, comprenant des véhicules « propres », et une partie du fonctionnement des organismes de surveillance et mesure de la qualité de l'air.

L'État prend surtout une part active dans le lancement de nouveaux produits ou services moins polluants par des mesures réglementaires ou des aides financières. Dans le cas du GPL et des agrocarburants, l'État accorde une réduction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) destinée à compenser le surcoût de production du carburant. Les réductions de TIPP seraient supérieures au surcoût de production. Comme la consommation de GPL diminue, la participation de l'État diminue aussi. Les avantages consentis pour la production d'agrocarburants ont été revus à la baisse depuis 2006. Cependant l'aide de l'État reste très élevée et, contrairement à ce qui se passe pour le GPL, elle double presque en 2007 avec l'augmentation des volumes mis sur le marché. Pour les véhicules moins polluants et les chaudières à condensation, l'aide de l'État prend la forme de crédits d'impôts qui ont été renforcés en 2006. Pour les chaudières la participation de l'État progresse, alors qu'elle baisse pour les véhicules « propres ».

À partir de 2005, la participation de l'État, par le biais des crédits d'impôts et de la réduction de TIPP, s'est fortement accrue. En 2007, la hausse dépasse 50 %, ce qui est dû en grande partie au développement de la production d'agrocarburants.

ANNEXES

Méthodologie

Le champ du compte comprend principalement les dépenses des industriels pour réduire la pollution de l'air et les produits connexes ou adaptés.

Les dépenses des établissements industriels (industries agroalimentaires, extractives, manufacturières et énergie) sont issues de l'enquête Antipol du Pôle des statistiques industrielles de l'Insee. Les « petits » établissements de moins de 20 salariés ne font pas partie du champ de l'enquête.

Les produits connexes utilisés spécifiquement pour la protection de l'air sont les filtres à particules, le remplacement des pots catalytiques, le contrôle technique des véhicules. Les produits adaptés rendent des services analogues à d'autres produits mais sont à la fois plus chers et moins polluants. Il s'agit notamment du fuel désulfuré, du GPL, des

agrocarburants, des véhicules « propres » et des chaudières à condensation. Seul leur surcoût est comptabilisé.

Le compte ne comprend pas les actions de maîtrise de l'énergie, ni celles relatives au développement des énergies renouvelables qui contribuent pourtant à la réduction des gaz à effet de serre. Il n'intègre pas non plus la part correspondant à d'autres modes de transport (vélo, ferrotage, transports par voie navigable, transports en commun) dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Les résultats définitifs de l'enquête de 2004 sur les dépenses des entreprises industrielles relatives à la qualité de l'air, et ceux de l'année 2001 avaient montré que les dépenses internes des entreprises étaient moins élevées que les données présentées auparavant. Une révision assez importante (de l'ordre de 120 millions d'euros) a été menée sur le niveau de la dépense des producteurs à partir des années 2000.

Données chiffrées

La dépense de protection de l'air et du climat

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	1 262	1 365	1 520	1 685	1 916	6,1	10,9	13,7
Dépense en capital	365	408	589	753	638	8,3	27,8	-15,2
Dépense totale	1 627	1 773	2 108	2 438	2 554	6,7	15,6	4,8

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les composantes de la dépense de protection de l'air et du climat

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Producteurs	904	950	1 170	1 364	1 340	5,8	16,7	-1,8
<i>dont industrie</i>	854	896	1 124	1 321	1 294	6,1	17,5	-2,1
<i>dont organismes spécialisés</i>	50	54	46	44	46	-1,1	-4,0	6,2
Produits adaptés	724	823	939	1 073	1 214	7,7	14,3	13,1
Total	1 627	1 773	2 108	2 438	2 554	6,7	15,6	4,8

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les produits adaptés et connexes par nature

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Fuels désulfurés	131	92	147	100	76	-7,5	-32,1	-24,5
GPL	59	53	47	50	44	-4,2	5,3	-11,3
Biocarburants	107	120	104	145	268	14,0	39,4	83,9
Contrôle technique	233	253	248	269	276	2,4	8,4	2,4
Pots catalytiques (remplacement)	141	226	265	291	314	12,1	9,7	8,0
Véhicules propres	30	18	16	30	22	-4,4	80,9	-25,6
Chaudières	23	61	110	188	215	38,1	71,6	14,3
Filtres à particules bus avec véhicules alternatifs	-	1	1	1	1	-	-9,9	-12,8
Total	724	823	939	1 073	1 214	7,7	14,3	13,1

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Produits adaptés et connexes par agent

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Ménages	452	523	571	714	844	9,3	25,1	18,2
Entreprises	256	285	354	339	351	4,6	-4,2	3,4
Administrations publiques	16	15	14	20	19	3,2	46,2	-3,3
Total	724	823	939	1 073	1 214	7,7	14,3	13,1

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Le financement de la dépense de protection de l'air et du climat

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Ménages	311	395	452	606	760	13,6	34,1	25,3
Entreprises	982	1 112	1 354	1 478	1 295	4,0	9,2	-12,4
Administrations publiques	335	266	302	354	500	5,9	17,0	41,3
Total	1 627	1 773	2 108	2 438	2 554	6,7	15,6	4,8

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

L'assainissement en 2007 : une croissance modérée

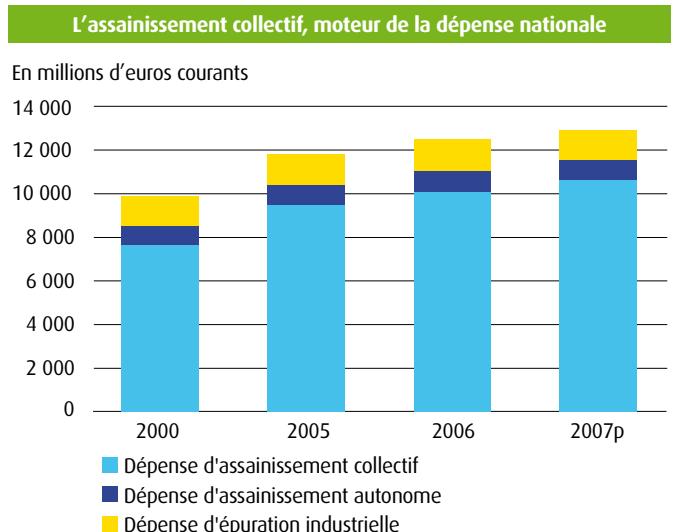
La dépense d'assainissement continue de progresser en 2007 (+3,4 %). Cette augmentation est due aux dépenses d'assainissement collectif (+5,3 %). Les investissements sont le moteur de cette croissance, tant pour les réseaux que pour les stations d'épuration. Les secteurs de l'épuration industrielle et de l'assainissement autonome sont en recul respectivement de 5,2 % et de 3,4 %.

L'activité de gestion des eaux usées englobe la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

La dépense de gestion des eaux usées se décompose en trois grandes parties :

- l'assainissement collectif : la gestion des eaux usées est prise en charge par les gestionnaires des services, régies ou délégataires en affermage ou concession, que ces eaux proviennent des entreprises ou des ménages ;
- l'épuration industrielle : la gestion des eaux usées industrielles par les entreprises qui traitent elles-mêmes leurs effluents ;
- l'assainissement autonome : la gestion des eaux usées par les ménages eux-mêmes, lorsqu'ils ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement collectif.

L'eau prélevée dans les nappes phréatiques et rejetée directement dans le milieu naturel, ce qui est notamment le cas pour l'agriculture, n'est pas suivie dans ce compte. De plus, la production et la distribution de l'eau potable font partie du chapitre sur l'adduction d'eau potable.



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense courante progresse au même rythme depuis 2000

La dépense se décompose en dépenses courantes et en investissements des producteurs de services de gestion des eaux usées. Parmi ces derniers, on distingue les producteurs spécialisés, administrations publiques ou entreprises, et les producteurs dits « auxiliaires » qui exercent une autre activité, mais engagent des dépenses pour gérer leurs propres eaux usées.

Le financement de cette dépense est principalement assuré par les usagers et par les subventions des collectivités territoriales (communes et leurs groupements, départements, régions).

Les agences de l'Eau redistribuent sous forme de subventions, pour financer une partie des travaux, les redevances perçues auprès des usagers. En 2007, ce sont encore, et pour la dernière année, la rede-

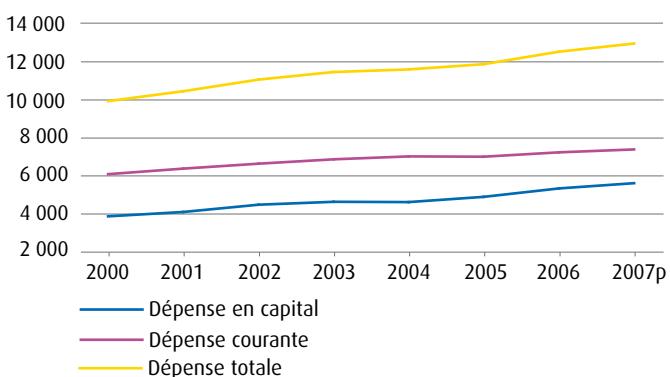
vance pour la préservation des ressources et la redevance pollution. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 (LEMA) du 30 décembre 2006 a réformé ces deux redevances qui seront remplacées en 2008 par les redevances Pollution de l'eau d'origine domestique et Modernisation des réseaux de collecte.

La dépense courante a progressé de 2,8 % par an sur la période 2000-2007 et de 2,1 % durant la dernière année. Elle est passée de 6 milliards en 2000 à 7,3 milliards en 2007.

La dépense en capital correspond à la construction de réseaux d'égouts et de stations d'épuration. Elle est de l'ordre de 5,6 milliards d'euros en 2007 (+5,3 %).

La dépense en capital augmente plus vite que la dépense courante

En millions d'euros courants



Source : SOeS.

La dépense courante d'assainissement est liée à la consommation d'eau potable. Depuis quelques années une tendance à la baisse des consommations semble se dessiner. Cette baisse est constatée sur tout le territoire national par les producteurs d'eau, et également au niveau des stations d'épuration.

D'après les chiffres publiés par l'Insee dans les séries d'indices de prix par branche, une légère hausse du tarif de l'assainissement est constatée en 2007 (+1,3 %) après une baisse en 2006 de 0,6 %.

Variation du tarif de l'eau et de l'assainissement comparé

Indice 100 en 1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Assainissement (TTC)	247,7	252,6	260,4	263,8	265,5	270,2	269,2	272,8
Prix total	179,6	181,8	187,9	191,3	193,1	193,2	193,8	194,5

Note de lecture : l'indice 272,8 pour l'assainissement en 2007 indique que le tarif de l'assainissement a progressé de 172,8 % depuis 1990 (année de référence) et de 10,1 % (= 272,8/247,7-1) depuis 2000.

Source : SOeS - Insee.

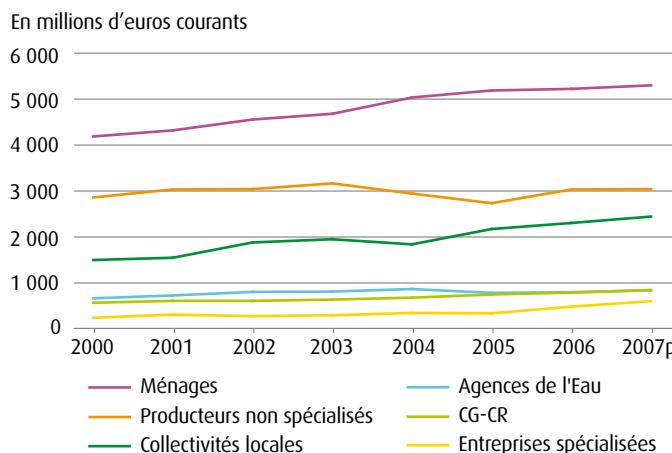
La part de l'assainissement dans le tarif total de l'eau augmente légèrement en 2007 après une baisse en 2006 et retrouve le niveau de 2005 soit 45 % du prix total de l'eau.

La dépense de gestion des eaux usées est financée principalement par les ménages

Pour les ménages, à la dépense d'assainissement collectif s'ajoute la dépense d'assainissement autonome qu'ils financent en totalité. Les ménages dépensent globalement 5,3 milliards d'euros en 2007, soit 41 % de la dépense totale.

Les entreprises peuvent, soit passer un accord pour l'évacuation de leurs eaux usées (consommation des services collectifs), soit financer les dépenses de gestion pour compte propre de leurs eaux usées, nettes des aides versées par les agences de l'Eau. En 2007, le financement à la charge des entreprises (hors entreprises spécialisées dans la production des services d'assainissement) s'élève à 3 milliards d'euros. Depuis l'année 2000, les entreprises limitent l'ensemble des dépenses. En 2007, ces dépenses n'augmentent que de 0,1 % en euros courants, moins que les 0,9 % constatés en moyenne sur la période 2000-2007. Les entreprises financent 23 % de la dépense totale en 2007 contre 29 % en 2000.

Les services d'assainissement sont essentiellement financés par les ménages



Note : p = données provisoires, CG = conseils généraux, CR = conseils régionaux.
Pour les agences de l'Eau, la dépense comprend les aides en capital pour l'assainissement collectif et industriel.

Source : SOeS.

Les dépenses des collectivités locales, en tant que gestionnaires des services collectifs, correspondent essentiellement aux investissements. Les départements, les régions et les agences de l'Eau contribuent à ce financement. En 2007, ces aides représentent 28 % de la dépense en capital pour l'assainissement. La dépense à la charge des collectivités gestionnaires, communes et groupements de communes représente 2,4 milliards d'euros, en hausse de 6,1 % par rapport à l'année 2006. Le montant des aides à l'investissement progresse de 5,9 % en 2007 et approche 1,6 milliard d'euros.

Selon les modalités de délégation du service public d'assainissement, les entreprises privées spécialisées qui interviennent dans la gestion peuvent financer elles-mêmes certains investissements. Ces dépenses représentent 0,6 milliard d'euros soit une progression de 27 % entre 2006 et 2007.

Les collectivités locales et les entreprises spécialisées exécutent et financent les investissements réalisés pendant l'année pour les stations d'épuration et les réseaux de collecte. Ces investissements impactent le prix de l'eau qui s'applique aux factures d'eau des ménages et des entreprises.

Assainissement collectif : 82 % de la dépense totale

Avec 10,6 milliards d'euros, l'assainissement collectif représente la part la plus importante de la dépense nationale de gestion des eaux usées en 2007. Cette part continue de s'accroître depuis 2000 et équivaut à près de 82 % de la dépense totale.

Faible augmentation de la dépense courante d'assainissement collectif

La dépense courante d'assainissement collectif représente plus de 6 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,2 % en 2007, soit à un rythme égal à celui de la période 2000-2007.

La production du service d'assainissement collectif est assurée par les collectivités locales et les entreprises délégataires. Selon l'enquête Ifen-Scees relative à l'année 2004, le recours à la gestion déléguée est légèrement majoritaire. En 2004, il concernait 54 % de la population des communes dotées d'un service d'assainissement collectif. Cette proportion est stable de 1998 à 2004.

Assainissement collectif : investissements en forte hausse

La dépense en capital de l'assainissement collectif augmente en 2007 de 8,3 %. La dépense en capital a augmenté régulièrement sur la période 2000-2007 avec un taux de croissance annuel moyen de 7,2 %. Les exigences réglementaires et notamment la directive 91/271/CE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines ainsi que la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 expliquent la hausse des investissements pour la mise en conformité des installations.

Durant l'année 2007, environ 330 stations d'épurations ont été inaugurées, soit une capacité de l'ordre de 4 millions d'équivalents habitants (EH). Une des réalisations les plus importantes a été la construction d'une station pour Marseille et 16 communes de l'agglomération d'une capacité de près de 2 millions d'EH. En 2007, la France compte environ 18 000 stations d'épurations dont près de 11 000 d'une capacité supérieure à 200 EH et représentant une capacité épuratoire de 90 millions d'EH.

La croissance de l'investissement est aussi liée à l'amélioration des performances de traitements. La mise en place de traitements de l'azote et des phosphates en application de la directive Eaux résiduaires urbaines, a permis de réduire l'eutrophisation des eaux. Actuellement, les stations d'épuration ont aussi l'obligation de lutter contre les nuisances olfactives.

Les réseaux d'assainissement doivent également être prolongés ou remplacés. La fédération nationale des travaux publics enregistre en 2007 une augmentation de 8,8 % des travaux d'adduction d'eau, de transport des eaux usées et autres canalisations.

La population raccordée à l'assainissement collectif est estimée à 51 millions¹ d'habitants avec un réseau d'environ 290 000 kilomètres.

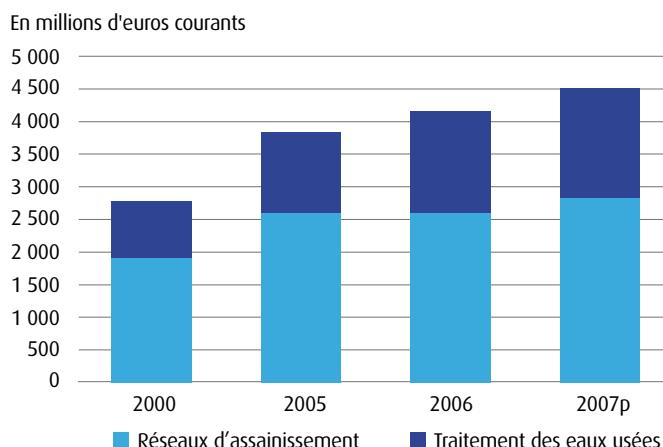
Les investissements pour l'assainissement collectif se font soit sur les réseaux de collecte des eaux usées, soit pour les stations de traitement de ces eaux. Dans le domaine des réseaux d'assainissement, une hausse importante est constatée en 2007 (+8,8 %) avec une hausse moyenne de 5,9 % entre 2000 et 2007. En 2007, l'investissement en réseaux dépasse 2,8 milliards d'euros. Dans le domaine du traitement

¹ Source rapport BIPE/FP2E, « Les services collectifs d'eau et d'assainissement en France » janvier 2008.

des eaux, l'augmentation des investissements en 2007 reste forte (7,7 %) mais moins élevée qu'en 2006 (26,6 %). Les investissements pour l'assainissement des eaux usées atteignent presque 4,6 milliards d'euros en 2007. Les capacités de traitement des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines s'accroissent. Les agences financent à hauteur de 84,6 millions d'euros les installations de traitement des eaux usées domestiques en 2007 (source PLF 2009).

Jusqu'en 2006, les principaux financements ont concerné les stations d'épuration afin d'assurer la mise en conformité prévue par la loi sur l'eau de 1992 sur les rejets urbains. Cette loi prévoyait une fin des travaux pour le 31 décembre 2005. Dans les faits, les réalisations ont un peu dépassé cette date, mais sont quasiment achevées. En septembre 2007, 146 stations n'étaient toujours pas conformes aux normes européennes. Un an plus tard, 81 terminent leurs travaux, 43 les démarrent et seules 22 restent encore au stade d'études. À partir du 1^{er} janvier 2008, une taxe pour la modernisation des réseaux de collecte est instaurée.

Les dépenses d'investissement en assainissement collectif : progression continue depuis 2000



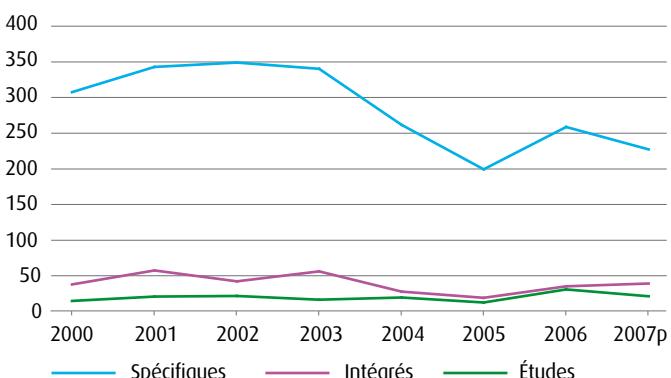
Source : SOeS.

Les entreprises dépensent pour leurs rejets dans les réseaux collectifs et également pour le fonctionnement de leurs propres systèmes de traitement des eaux usées. L'investissement pour les systèmes propres d'épuration industrielle a été important dans les années 2000. La mise aux normes est maintenant quasiment réalisée, ce qui explique que les investissements en capital baissent.

Les dépenses d'épuration industrielle ne représentent que 10 % de la dépense de gestion des eaux usées.

Investissements pour l'épuration des eaux : une baisse des investissements spécifiques et des études

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, Enquête Antipol 2007.

La dépense en capital pour l'épuration industrielle (283 millions d'euros) est composée des investissements spécifiques, des investissements intégrés et des études en prévision d'un investissement. Les investissements spécifiques sont la composante principale et représentent près de 80 % des investissements anti pollution totaux. En 2007, en chiffres provisoires, les investissements spécifiques et les études sont en baisse sensible (respectivement -12 % et -35 %) alors que les investissements intégrés augmentent de 12 %.

Baisse importante des investissements des industriels pour l'épuration de leurs eaux usées en 2007

La dépense de gestion des eaux usées industrielles regroupe les dépenses des entreprises qui traitent elles-mêmes leurs eaux usées et leurs eaux de refroidissement et qui investissent pour réduire la pollution à la source.

Selon les données provisoires, la dépense de gestion des eaux usées industrielles connaît une baisse de 5,2 % en 2007. Le niveau de dépenses est quasiment égal à celui de l'année 2000. Si les dépenses courantes diminuent de 3,3 % sur l'année 2007, la baisse totale est essentiellement due à la diminution de la dépense en capital (-11,6 %).

Les entreprises, et notamment celles de l'agro-alimentaire consomment de moins en moins d'eau, ce qui entraîne une diminution de leurs dépenses courantes d'assainissement depuis 2003.

Évolution des dépenses d'investissement variables selon les secteurs de l'industrie

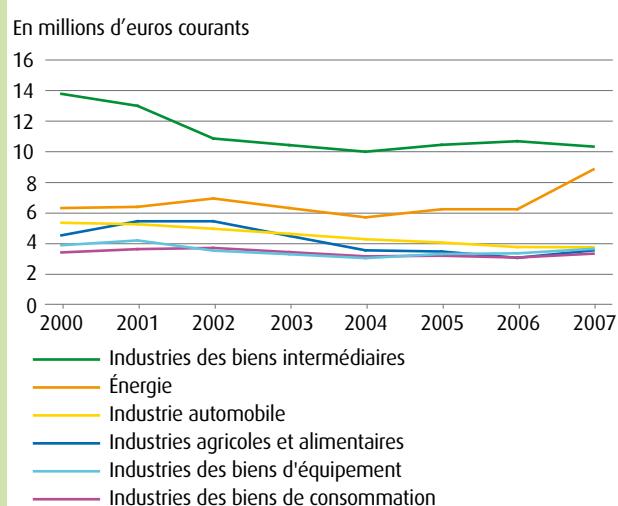
Les industries des biens intermédiaires comprennent notamment parmi les industries les plus consommatrices d'eau celles du papier-carton et de la sidérurgie.

Leur investissement représente plus de 40 % du total, bien qu'en baisse de 5 % par rapport à l'année 2006.

La part des industries du secteur de l'énergie est en forte augmentation en 2007 (+36 %).

Les dépenses contre la pollution des industries des biens de consommation restent au même niveau que celles des industries de l'automobile et elles représentent chacune environ 10 % de la dépense totale.

Dépenses pour l'épuration des eaux : une forte hausse des industries de production de l'énergie



Note : p = données provisoires.

Source SOeS.

En 2007, la dépense totale des ménages en assainissement autonome diminue de 3,4 %

Les ménages dépensent pour le rejet de leurs eaux usées dans les réseaux collectifs d'assainissement et, quand ils ne sont pas raccordés à ces réseaux, pour l'entretien de leur système d'assainissement autonome.

L'année 2007 est marquée par la baisse du nombre de constructions neuves. En ce qui concerne la construction de logements individuels, la baisse est de 4,4 %. On retrouve le même niveau de baisse pour la dépense en capital de l'assainissement autonome. Celle-ci est estimée à 725 millions d'euros.

La dépense courante augmente de 0,7 %, ce qui est proche du taux de croissance annuel moyen sur la période 2000-2007 (+0,5 %).

Le pourcentage de la population française équipée d'installations d'assainissement non collectif est de 19 %, ce qui représente 12 millions d'habitants².

² Source rapport BIPE /FP2E, « Les services collectifs d'eau et d'assainissement en France », janvier 2008.

La loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) donne un nouveau cadre réglementaire. Les nouveaux enjeux sont notamment :

- la réussite de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif ;
- l'inscription des services publics de l'eau dans une stratégie de développement durable.

L'objectif de la loi est de protéger et de restaurer la biodiversité des milieux aquatiques.

Le contrôle de l'assainissement non collectif est maintenant une compétence des communes, le contrôle de tous les systèmes d'assainissement autonome devra être effectué avant le 31 décembre 2012.

Les communes sont responsables du respect de la loi et doivent mettre en place rapidement des services pour l'assainissement non collectif (SPANC). Ces services ont pour mission, pour les dispositifs existants, de faire un diagnostic de bon fonctionnement et de les contrôler périodiquement, avec établissement, si nécessaire, de travaux à effectuer. Les SPANC ont également pour mission le contrôle obligatoire pour la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux des dispositifs neufs et réhabilités depuis moins de huit ans.

Des missions facultatives sont également prévues par la loi pour les SPANC, telles que l'entretien (travaux de curage et de vidange notamment) ou la réhabilitation.

Ces services seront facturés aux usagers concernés et la dépense d'assainissement autonome devrait en conséquence augmenter assez fortement.

Les 6 agences de l'Eau gèrent des situations différentes

Les agences de l'Eau ont en charge des bassins hydrauliques très différents tant du point de vue de la superficie, que de la population desservie ou de la longueur de réseau à entretenir.

Ainsi l'agence Artois-Picardie est la plus petite. Elle gère 6 % du budget et 8 % de la population. En termes de budget, mais aussi de population, l'agence la plus importante est celle de Seine-Normandie. Cependant elle ne gère que 5 % du réseau car l'habitat est dense.

L'agence Loire-Bretagne ne représente que 17 % du budget global des agences, mais doit entretenir 37 % du réseau.

Principales données comparatives des agences de l'Eau

En %	Population 1999	Superficie du bassin	Volumes consommés en 2004	Longueur des réseaux en 2004
Adour-Garonne	11	21	13	26
Artois-Picardie	8	4	6	5
Loire-Bretagne	20	27	18	37
Rhin-Meuse	7	6	7	5
Rhône-Méditerranée-Corse	24	24	32	22
Seine-Normandie	30	18	24	5

Source : Enquête Ifen Scées 2004, bilan d'activité des agences de l'Eau en 2007.

Répartition des redevances par secteur

La subvention dépollution attribuée par les collectivités locales est la principale source de revenu des agences. Le tableau ci-dessous nous indique la répartition de ces subventions par agence.

En %	Subvention dépollution des collectivités locales
Adour-Garonne	9,6
Artois-Picardie	3,9
Loire-Bretagne	17,2
Rhin-Meuse	8,2
Rhône-Méditerranée-Corse	20,5
Seine-Normandie	40,5
Total	100,0

Source : Bilan d'activité des agences de l'Eau 2007.

Les principales sources de revenu des agences sont les redevances perçues. Ces redevances proviennent principalement de trois secteurs : les collectivités locales, l'industrie et l'agriculture. Les redevances des collectivités locales représentent 88 % du total des redevances, celles de l'agriculture 1 % (elles ne figurent pas dans le tableau ci après).

Répartition de l'origine des redevances

En %	Collectivités locales	Industrie
Adour-Garonne	85	12
Artois-Picardie	91	8
Loire-Bretagne	81	15
Rhin-Meuse	78	22
Rhône-Méditerranée-Corse	90	9
Seine-Normandie	91	9
Total	88	11

Source : Bilan d'activité des agences de l'Eau en 2007.

Les redevances provenant de l'industrie représentent 9 % des redevances perçues par l'agence Seine-Normandie, soit moins que la moyenne des agences. Pourtant, 30 % des redevances industrielles sont perçues par cette agence.

ANNEXES

Données chiffrées

La dépense de gestion des eaux usées

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	6 043	6 971	6 958	7 191	7 342	2,8	3,3	2,1
Dépense en capital	3 825	4 571	4 849	5 282	5 560	5,5	8,9	5,3
Dépense totale	9 868	11 542	11 807	12 473	12 903	3,9	5,6	3,4

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les principales composantes de la dépense de gestion des eaux usées

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense d'assainissement collectif	7 673	9 157	9 496	10 093	10 630	4,8	6,3	5,3
Dépense courante	4 871	5 614	5 628	5 889	6 077	3,2	4,6	3,2
- consommation finale (ménages)	3 321	4 106	4 227	4 260	4 367	4,0	0,8	2,5
- consommation intermédiaire (branches productives)	1 550	1 508	1 401	1 629	1 709	1,4	16,3	4,9
Dépense en capital	2 802	3 543	3 868	4 204	4 553	7,2	8,7	8,3
- en réseaux d'assainissement	1 905	2 450	2 600	2 611	2 841	5,9	0,4	8,8
- en traitement des eaux usées	872	1 068	1 228	1 554	1 674	9,8	26,6	7,7
Dépense d'épuration industrielle	1 354	1 484	1 379	1 443	1 369	0,1	4,7	-5,2
Dépense courante	999	1 180	1 153	1 123	1 086	1,2	-2,6	-3,3
Dépense en capital	355	304	226	320	283	-3,2	41,6	-11,6
Dépense d'assainissement autonome	841	901	932	936	904	1,0	0,4	-3,4
Dépense courante	173	177	177	178	180	0,5	1,0	0,7
Dépense en capital	668	724	756	758	725	1,2	0,3	-4,4
Total	9 868	11 542	11 807	12 473	12 903	3,9	5,6	3,4

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les aides en capital des agences de l'Eau, des départements et régions

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Aides des agences de l'Eau pour l'assainissement collectif	575	761	683	707	744	3,8	3,5	5,3
Aides des départements et régions	539	650	723	767	816	6,1	6,1	6,4
Total (eaux usées)	1 114	1 411	1 406	1 474	1 560	4,9	4,9	5,9
% par rapport à la dépense en capital d'assainissement collectif	14,5	15,4	14,8	14,6	14,7			

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS, d'après les données du SOeS, de la DGFiP, des agences de l'Eau.

Le financement de la dépense de gestion des eaux usées

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Producteurs non spécialisés ⁽¹⁾	2836	2916	2707	3010	3012	0,9	11,2	0,1
Ménages	4162	5006	5160	5196	5272	3,4	0,7	1,5
Producteurs spécialisés ⁽²⁾	1688	2132	2462	2731	2993	8,5	10,9	9,6
- dont municipalités et EPCI	1471	1809	2147	2276	2415	7,3	6,0	6,1
- dont entreprises spécialisées	217	323	316	455	578	15,0	44,1	27,1
Administrations publiques	1182	1487	1478	1537	1626	4,7	4,0	5,8
Total	9 868	11 542	11 807	12 473	12 903	3,9	5,6	3,4

Note : p = données provisoires.

(1) Ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'assainissement collectif (entreprises délégataires).

(2) Services d'assainissement des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : SOeS.

Faible hausse de la dépense de gestion des déchets en 2007

La dépense de gestion des déchets progresse, en 2007, bien moins rapidement que sur les dernières années. Elle est estimée à 12,8 milliards d'euros. La dépense courante enregistre une hausse modérée de 4,7 %. Les investissements restent très élevés en 2007. La dépense des entreprises progresse de façon soutenue alors que celle des collectivités locales augmente peu. La contribution des ménages par le biais de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 4,4 %. Les aides des organismes publics diminuent encore.

2007 a été l'année de préparation de la nouvelle directive cadre communautaire sur les déchets révisant celle de 1975 et intégrant les directives sur les huiles usagées et les déchets dangereux. Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement a été mis en place à l'automne 2007. L'année 2008 marque l'aboutissement de ces deux opérations qui actent des principes sur la gestion des déchets déjà mis en œuvre depuis quelques années.

Priorité à la politique de réduction des déchets à la source et au recyclage

La nouvelle directive cadre, adoptée le 20 octobre 2008, stipule que la gestion des déchets devra respecter la hiérarchie suivante :

- prévenir la production de déchets ;
- préparer les déchets en vue de leur réemploi ;
- développer le recyclage ;
- développer la valorisation ;
- les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement reprend ces principes et fixe des objectifs chiffrés à l'horizon 2012.

Pour réduire la production des déchets, l'Ademe continue, sur la période 2005-2007, sa campagne de communication « Réduisons nos déchets, ça déborde », axée également sur l'éco-consommation. Le plan de soutien au compostage domestique devrait être renforcé et s'étendre à des quartiers et à des immeubles. La réduction des sacs plastiques de caisse dans la grande distribution a rapidement été un succès. L'opération « Stop Pub » permettant de ne plus recevoir de publicité dans sa boîte aux lettres concerne entre 5 % et 10 % des foyers et leur nombre progresse légèrement.

Le réemploi est encouragé. Cette option se développe particulièrement dans le cas des déchets d'équipements électriques et électroniques.

De nouvelles filières de recyclage apparaissent. La filière des déchets d'imprimés se met en place en 2007 ; en 2008 elle concernera tous les imprimés. Le décret du 27 juin 2008 instaure une filière pour les textiles usagés. Des négociations sont en cours pour la création d'une filière sur les déchets de soins à risque infectieux (DASRI). Des opérations sont mises en place pour améliorer la collecte de produits phytosanitaires de l'agriculture et des fluides frigorigraphiques.

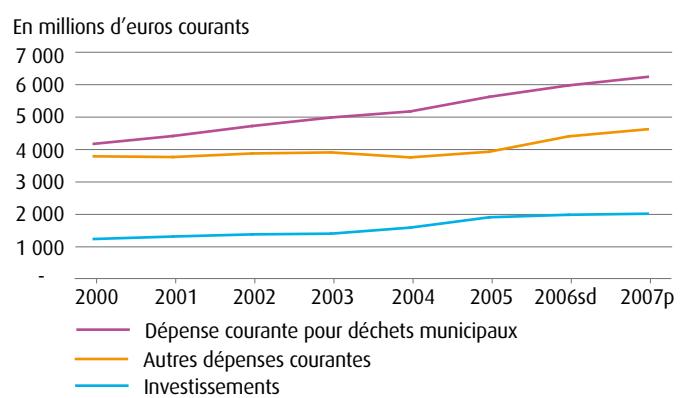
Pour l'élimination des déchets, le parc des installations s'est profondément modifié et modernisé. En 2007, la France compte 134 usines d'incinération et environ 300 décharges, conformes aux dernières normes européennes. Une trentaine de décharges ne respectent pas la réglementation.

La dépense nationale : 12,8 milliards d'euros, en hausse de 4,3 % par rapport à 2006

En 2007, la dépense nationale de gestion des déchets est évaluée à 12,8 milliards d'euros contre 12,3 milliards en 2006. La hausse de 4,3 % est sensiblement moins importante qu'en 2006 et 2005. Le

rythme de croissance est assez différent selon qu'il s'agit de la dépense courante ou des investissements et selon les acteurs économiques. La dépense s'accroît toujours plus rapidement que le PIB. Sa part est passée de 0,39 % du PIB en 1990 à 0,66 % en 2005 et 0,68 % en 2007.

Croissance de la dépense de gestion des déchets moins forte qu'en 2006



Note : p = données provisoires, sd = données semi-définitives.

Source : SoeS.

La dépense courante est composée de la dépense pour la gestion des déchets municipaux, de la dépense des ménages pour les sacs poubelle et de la dépense de gestion des déchets industriels. Elle progresse globalement de 4,7 % en 2007, contre 8,6 % en 2006 et 7,1 % en 2005. Cette évolution varie sensiblement selon les différents acteurs économiques. La dépense courante relative à la gestion des déchets municipaux s'accroît de 4,4 %, un rythme bien inférieur à celui observé les deux années précédentes. Les déchets municipaux représentent 57 % de la dépense courante.

La dépense courante relative aux déchets des entreprises croît de 4,4 % en 2007. Les dépenses des ménages se sont fortement accrues en 2006 et 2007. Elles ne représentent cependant que 2,9 % de l'ensemble de la dépense courante.

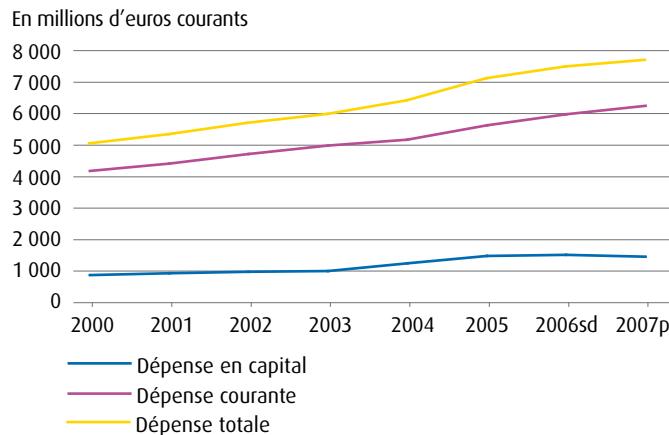
Selon les premières estimations, la dépense en capital reste élevée en 2007 après les niveaux exceptionnels observés en 2005 et 2006. Elle atteint 2 milliards d'euros soit 15,6 % de la dépense totale. Les investissements restent principalement le fait des collectivités locales dont la part représente 72 % en 2007. Toutefois, les entreprises ont fortement investi ces deux dernières années.

Faible progression en 2007 de la dépense de gestion des déchets municipaux

L'évaluation pour 2007 de la dépense de gestion des déchets municipaux s'élève à 7,7 milliards d'euros, contre 7,5 milliards en 2006, soit une faible progression (2,7 %). Après deux années de croissance

exceptionnelle, la dépense en capital reste élevée mais elle baisse de 4 % par rapport à 2006. On estime que les quantités de déchets ramassés par les collectivités continuent de croître mais à un rythme plus faible que les années antérieures.

Faible hausse de la dépense pour la gestion des déchets municipaux en 2007



Note : p = données provisoires, sd = données semi-définitives.

Source : SOeS.

Les quantités globales de déchets municipaux continuent de progresser légèrement

Les évaluations sont faites à partir des dernières enquêtes de l'Ademe disponibles : la collecte des déchets municipaux sur l'année 2005 et l'inventaire ITOM sur l'année 2006. Les résultats relatifs à la collecte des déchets municipaux en 2007 seront publiés en mai 2009. Ces enquêtes montrent que la collecte en mélange¹ se stabilise et que la collecte séparative continue d'augmenter. Globalement, les services communaux auraient collecté, en 2007, 37 millions de tonnes de déchets², soit 584 kg par habitant. La collecte séparative comprend les matériaux secs (surtout des emballages), les déchets verts, les encombrants faisant l'objet d'un ramassage spécifique et les apports en déchetterie. Elle représenterait 44 % des déchets municipaux contre 36 % en 2000.

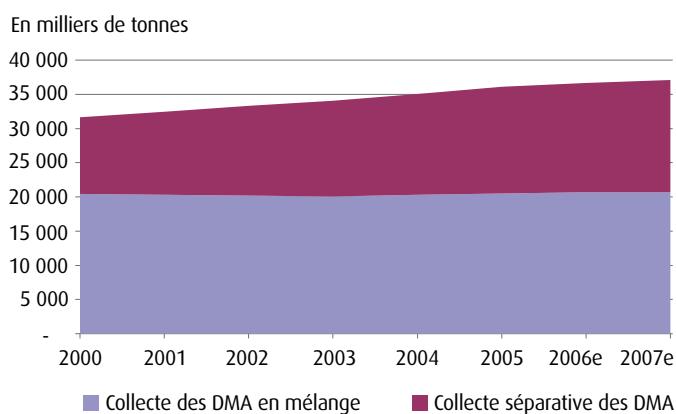
Les apports en déchetteries s'accroissent assez sensiblement et représenteraient plus du quart des déchets municipaux (26,5 %). Cependant les ouvertures de déchetteries depuis 2006 sont beaucoup moins nombreuses qu'auparavant. Le recyclage des emballages progresse régulièrement et atteint 3,4 millions de tonnes en 2007.

Par ailleurs, la collecte de produits en fin de vie dans des filières spécifiques (piles et accumulateurs, pneus, véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques, imprimés non sollicités) se développe. Potentiellement les municipalités collecteraient 4 millions de tonnes de déchets d'imprimés. La filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) monte en puissance. En 2007, 157 000 tonnes de déchets venant des ménages sont collectées par la filière dont 39 % apportés dans les déchetteries.

¹ Une partie des emballages collectés sélectivement ne peut être recyclée et était comptée auparavant dans la collecte en mélange. Ceci introduit une discontinuité dans le calcul des quantités de déchets en mélange portant sur 1 million de tonnes environ.

² Les déblais et gravats amenés en déchetterie (environ 2,7 millions de tonnes) sont principalement des déchets des artisans. Actuellement, ils ne sont pas comptés comme déchets des ménages, mais comme déchets municipaux.

Hausse continue de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés (DMA)



Note : e = estimation.

Source : SOeS – Ademe.

Parmi tous les déchets municipaux collectés en 2005, 36 % sont mis en décharge, 32 % sont incinérés, 12 % sont compostés ou méthanisés et 20 % sont destinés au recyclage. L'incinération sans valorisation énergétique se pratique très peu. Le développement de la valorisation se poursuit régulièrement.

En 2007, l'énergie récupérée s'élève à 12 000 gigawatts/heure, soit une hausse de 7 % par rapport à 2006. La production d'énergie issue de l'incinération des déchets, qu'elle soit électrique ou thermique, progresse en 2007 après plusieurs années de baisse. L'énergie tirée des résidus de récoltes et de la production de biogaz de décharge continuent d'augmenter.

Une hausse de 4,4 % de la dépense courante de gestion des déchets municipaux en 2007

La dépense courante de gestion des déchets municipaux s'élève à 6,2 milliards d'euros en 2007 contre presque 6 milliards d'euros en 2006. La dépense courante progresse de 4,4 % au cours de l'année, soit à un rythme bien inférieur à celui des années précédentes. Au cours des années récentes, les dépenses courantes n'étaient pas entièrement couvertes par les recettes mais il semble que cette tendance s'inverse en 2007.

Entre 2000 et 2007, la dépense courante s'est accrue de 50 %. Les quantités de déchets collectés durant cette période auraient augmenté de 17,3 %, soit un taux moyen de 2,3 % par an. Les tarifs incluant l'amélioration de la qualité environnementale auraient progressé de 3,5 % par an. Ces évolutions vont de pair avec le développement de la collecte sélective et des modes de traitement plus complexes (valorisation organique, incinération avec récupération d'énergie). Cependant, les collectivités locales estiment que les recettes tirées de la vente des matériaux gérés par les filières restent généralement inférieures aux coûts d'élimination de ces produits et demandent une participation plus importante des producteurs. C'est, en particulier, le cas pour les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les recettes issues de la valorisation des déchets poursuivent leur hausse

Cependant les recettes issues de la valorisation des déchets enregistrent une hausse importante pour la troisième année consécutive avec une augmentation de presque 8 % en 2007. Elles sont évaluées

à 397 millions d'euros, soit 6,4 % de la dépense courante. La progression est constatée aussi bien pour les ventes d'énergie que pour les matériaux issus de la collecte sélective. Les ventes de l'énergie issue du traitement des déchets progressent surtout à cause de la hausse de la production, les prix de rachat n'ayant pratiquement pas augmenté depuis 2001 sauf pour le rachat du biogaz.

Le produit de la collecte sélective continue de progresser pour tous les matériaux, à la fois par la hausse des quantités vendues et par la hausse de leurs prix. Ces recettes seraient même à majorer avec les ventes des collectivités à des repreneurs autres que ceux proposés dans le cadre de la garantie de reprise. Les prix garantis ont augmenté en 2006 comme en 2007 pour tous les matériaux sauf le verre. Le plastique connaît depuis 2005 une progression particulièrement favorable.

Plus des deux tiers de la dépense courante sont réalisés par des entreprises en délégation

Le montant des services délégués aux entreprises demeure une composante importante de la gestion des déchets municipaux. Selon les données encore provisoires de la direction générale des Finances publiques, son montant représenterait en 2007, 68 % de la dépense. En 2007, les frais de personnel (y compris les charges sociales et les impôts sur les salaires) n'augmentent pas et représentent moins de 17 % du total des charges. Les achats courants (fournitures, carburants) ne progressent pas non plus. Ils représentent 14 % de la dépense.

Plafonnement des investissements à un niveau très élevé en 2007

La dépense en capital atteint 1,4 milliard d'euros en 2007, en légère baisse par rapport à son niveau maximum de 1,5 milliard d'euros observé en 2006. Les investissements dépassent 1,4 milliard d'euros par an depuis 2005 contre moins d'un milliard entre 2000 et 2003. Ces années correspondent à la mise en conformité des incinérateurs aux nouvelles normes européennes. Par ailleurs des projets importants d'unités d'incinération ou de méthanisation ont été réalisés en 2006-2007. Les installations permettant une meilleure valorisation des déchets verts ainsi que la valorisation du biogaz se développent. Les collectivités ont également installé de nouveaux équipements aptes à recevoir des produits en fin de vie comme les DEEE. Les collectivités réalisent toujours la majeure partie des investissements. Ceux des entreprises délégataires représentent 18 % du total.

La dépense courante financée principalement par les ménages et l'investissement par les collectivités

Les ménages assurent 70 % de la dépense courante

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) financent 87 % de la dépense courante relative aux déchets municipaux. Cette proportion est constante depuis quelques années mais elle a progressé par rapport au début des années 2000.

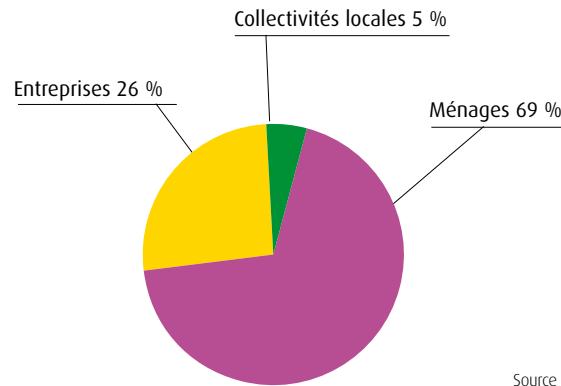
Le montant de la TEOM est estimé à 4,6 milliards d'euros en 2007. Cette taxe augmente de 4,5 % en 2007, soit nettement moins que les années précédentes (6 % en 2006 et près de 11 % en 2005). Selon les données de la comptabilité publique, la REOM atteint 760 millions d'euros et augmente de 4,6 % en 2007. Par ailleurs, les collectivités s'intéressent de plus en plus à une redevance dont l'assiette serait liée

à la quantité et à la nature des déchets produits par les ménages. Le projet de loi issu du Grenelle de l'environnement prévoit d'intégrer, dans les années à venir, une part variable dans la TEOM ou la REOM qui sera fonction du poids et de la nature des déchets. Cependant ce mode de tarification est encore marginal. Les autres contributions sont le budget principal pour les communes qui n'ont institué ni TEOM ni REOM et les subventions de l'organisme agréé Eco-Emballages. Les montants financés par le budget principal s'élèvent à 300 millions d'euros, soit 5 % de la dépense courante. Les subventions d'Eco-Emballages augmentent régulièrement en lien avec la hausse de la collecte sélective des emballages.

Les ménages acquittent une grande partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevées par les communes. Ils financent en 2007 pratiquement 70 % de la dépense courante et leur contribution a augmenté de presque 7 % par an depuis l'année 2000. Les entreprises financent un quart de la dépense par le paiement d'une partie de la TEOM et de la REOM et par le paiement de la redevance spéciale pour les services spécifiques qu'elles demandent aux municipalités. Elles contribuent également au financement d'Eco-Emballages. Dans l'ensemble, leur participation à la dépense courante a augmenté depuis les années 2000 un peu plus rapidement (8 %) que celle des ménages.

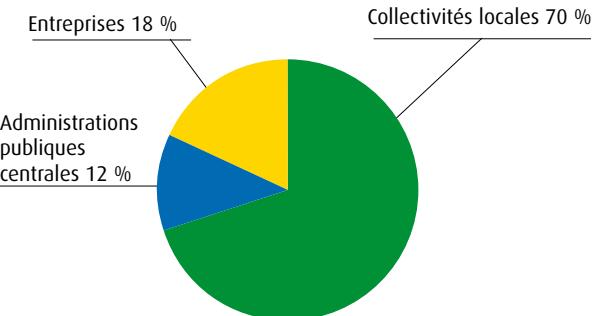
Financement en 2007

De la dépense courante



Source : SOeS.

De la dépense en capital



Source : SOeS.

Les collectivités financent 70 % des investissements

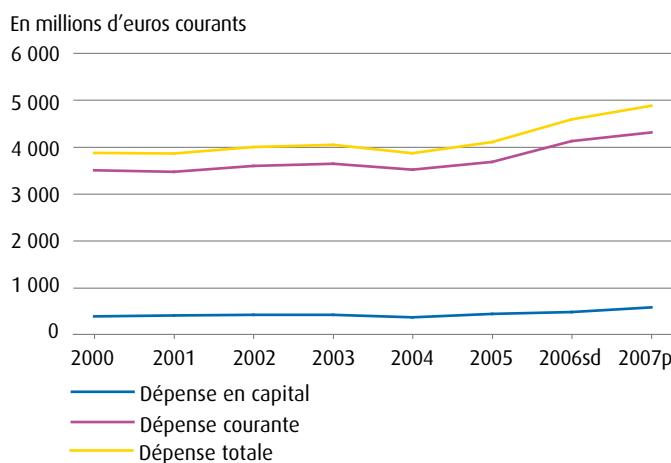
Le financement des investissements est assuré principalement par les ressources des collectivités territoriales. Après une stabilisation en 2006, les aides provenant des organismes publics sont à nouveau en baisse en 2007. Les aides venant de l'Ademe, des conseils généraux

et régionaux et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'élèvent à 168 millions d'euros en 2007 au lieu de 181 millions en 2006 et représentent à peine 12 % des investissements. Les investissements des entreprises pour le compte des communes enregistrent une baisse sensible en 2007 après plusieurs années de hausse.

Hausse soutenue de la dépense de gestion des déchets industriels en 2007

Les dépenses pour la gestion des déchets industriels sont évaluées en 2007 à 4,9 milliards d'euros contre 4,6 milliards en 2006. La dépense globale³ a peu augmenté au cours des années 2002 à 2005, puis elle a connu une forte hausse en 2006 et une progression de 6,4 % en 2007. Toutes les composantes de la dépense ont augmenté, mais plus particulièrement l'activité des entreprises spécialisées.

Progression de 6,4 % de la dépense de gestion des déchets industriels en 2007



Note : p = données provisoires, sd = données semi-définitives.

Source : SOeS.

La production de déchets en France en 2006 s'élève, selon la réponse au règlement statistique européen sur les déchets (RSD), à : - 86 millions de tonnes de déchets non dangereux, dont 53 millions de déchets des activités économiques et 33 millions de déchets ménagers et assimilés ; - 9,6 millions de tonnes de déchets dangereux ; - 350 millions de tonnes de déchets minéraux ou inertes, dont 3 millions de tonnes apportées en déchetterie.

Sur les 53 millions de tonnes de déchets non dangereux produits par les activités économiques, 70 % viennent à parts égales de l'industrie et du tertiaire, le reste provient de la construction, de l'agriculture et des résidus du traitement des déchets. La dépense s'applique à l'élimination de ces déchets par des entreprises spécialisées ou en interne dans l'entreprise. Le compte ne couvre pas les dépenses internes réalisées par le secteur du BTP, une partie du tertiaire et l'agriculture.

La croissance de la dépense courante ralentit en 2007

La dépense courante de gestion des déchets industriels comprend le recours « en externe » à des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets, ainsi que les dépenses de gestion faites par les entreprises « en interne » afin d'éliminer leurs déchets. La dépense courante atteint 4,3 milliards d'euros en 2007. Elle s'accroît de 4,6 % après avoir enregistré une hausse de 12 % en 2006.

La dépense externe a enregistré une forte progression en 2006, puis une hausse de 5 % en 2007. Elle s'élève selon les premières estimations à 3,6 milliards d'euros. On observe une forte hausse des activités de gestion des déchets banals depuis deux ans qui compense la baisse des activités relatives aux déchets dangereux.

La dépense réalisée en interne avait beaucoup diminué au début des années deux mille, sous l'effet du développement du tri et du recyclage. Cependant, malgré des conditions économiques favorables pour la revente des matériaux recyclables, la dépense interne augmente à nouveau légèrement. En 2007, elle se situe à 708 millions d'euros, en hausse de 2,6 % par rapport à 2006. Sur ce total, l'amortissement du capital représente 111 millions d'euros. La légère progression des amortissements est due à une hausse des investissements internes faite par les entreprises ces deux dernières années.

Forte hausse des investissements pour la troisième année consécutive

La dépense en capital pour la gestion des déchets industriels se compose des investissements des entreprises spécialisées et de ceux réalisés par les établissements industriels pour la gestion, en compte propre, de leurs déchets. En 2007, la dépense en capital est estimée à 565 millions d'euros contre 463 millions en 2006. L'investissement des entreprises spécialisées s'élèverait à presque 400 millions en 2007 soit une hausse de 30 %. Les données de 2007 sont encore provisoires et susceptibles d'être sensiblement modifiées. Des chantiers très importants ont été réalisés ces dernières années. Ainsi, Montpellier ou Calais mettent en service d'importantes unités de méthanisation. Après plusieurs années de travaux, débute l'exploitation de l'incinérateur Isséane dans les Hauts-de-Seine qui comporte également des centres de tri performants. D'autres projets devraient voir le jour dans les années à venir, tel la reconstruction du centre d'Ivry-Paris XIII ou la valorisation du biogaz produit dans le centre de stockage de Claye-Souilly en Seine-et-Marne. Cette évolution, imputable aux entreprises spécialisées, est à relier à la mise aux normes des incinérateurs intervenue fin 2005.

Hausse des investissements de l'industrie dans la gestion des déchets

En millions d'euros courants

Investissements	2006	2007
Spécifiques	132,0	147,3
Changements de procédé	18,7	16,6
Études préliminaires	8,5	5,5
Total	159,2	169,4

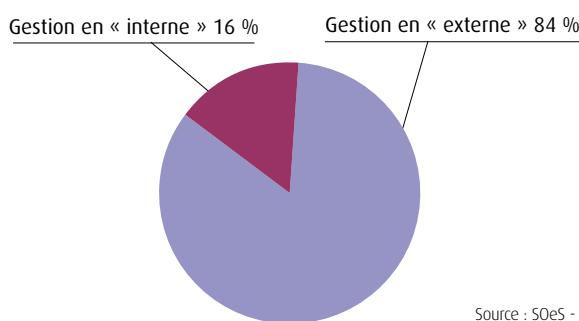
Source : SOeS - Insee.

³ Les données servant au calcul de la dépense ont connu plusieurs modifications présentées dans la méthodologie à la fin du chapitre.

Les données provisoires de 2006 pour les investissements antipollution effectués par les établissements industriels étaient inférieures aux données définitives. Ces investissements ont fait un bond en 2006 puis ils augmentent encore de 6,4 % en 2007. Ils atteignent 169 millions d'euros. Ces investissements concernent essentiellement des équipements de traitement des déchets et des installations de recyclage. Les investissements en équipements permettant, par un changement de procédé, de réduire la production de déchets continuent de progresser. En 2007, ils représentent presque 10 % du montant total contre de 8 % en 2005.

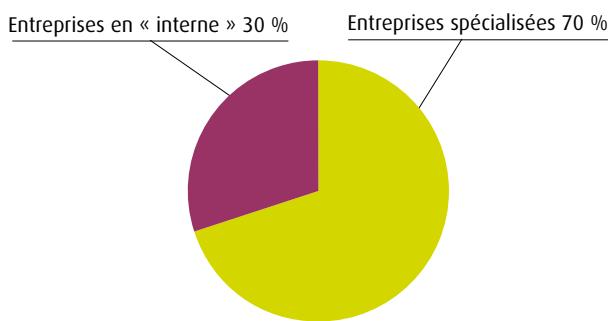
Gestion des déchets des entreprises en 2007

Dépense courante



Source : SOeS - Insee.

Dépense en capital



Source : SOeS - Insee.

Hausse modeste de l'activité des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets en 2007 après une forte croissance en 2006

L'essentiel de la gestion des déchets, ménagers ou industriels, est assuré par des entreprises spécialisées.

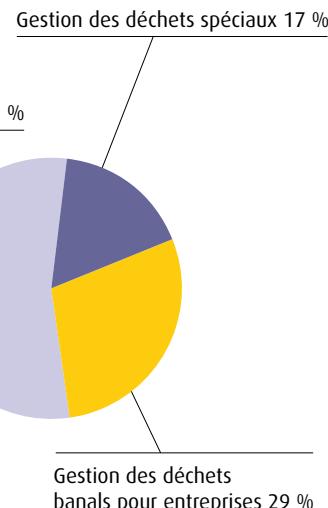
La production des entreprises spécialisées est évaluée à 7,3 milliards d'euros en 2007 contre 7,1 milliards d'euros en 2006. Le taux de croissance des entreprises, élevé en 2006, ralentit sensiblement en 2007 (2,6 %). Cependant, les évolutions divergent selon que l'on considère les activités de gestion des déchets spéciaux ou celles de gestion des déchets banals⁴.

En effet, la production des entreprises éliminant les déchets spéciaux baisse sensiblement en 2007. Elle est estimée à 1,4 milliard d'euros pour éliminer environ 9,6 millions de tonnes de déchets. Les déchets dangereux hors tertiaire et agriculture s'élevaient à 7,2 millions de tonnes en 2006 et n'ont pas augmenté depuis 2004.

⁴ Dans le cadre du compte, seule la dépense des agents résidents est appréhendée. Le développement de certains grands groupes sur les marchés européens ou même mondiaux ne rentre pas dans le champ du compte. 1 % du chiffre d'affaires du secteur est réalisé à l'exportation.

La production des entreprises traitant les déchets banals et inertes a fortement augmenté en 2006, puis plus modérément en 2007 (5,7 %). Elle atteint 5,9 milliards d'euros en 2007. Les prestations réalisées par les entreprises délégataires pour la gestion des déchets municipaux des collectivités locales augmentaient de presque 10 % par an entre 2000 et 2006. Cela allait de pair avec le développement du poids des entreprises privées par rapport au service assuré en régie municipale. En 2007, les premières estimations montrent une stabilité des prestations rendues par les entreprises délégataires. La production réalisée pour le traitement des déchets banals des entreprises s'accroît fortement depuis deux ans et s'élève à 2,2 milliards d'euros en 2007. Ces activités se rapportent à l'élimination de 53 millions de tonnes de déchets environ. Dans ce total, la gestion des déchets inertes représente environ 2 % de la production du secteur collecte et traitement de déchets non dangereux. Les activités de stockage et d'incinération se stabilisent, mais les activités de valorisation organique ou matière se développent. En outre, les entreprises associent de plus en plus à leurs activités traditionnelles des unités ou des services de recyclage de produits en fin de vie.

54 % de la production des entreprises spécialisées est réalisée pour les communes en 2007



Source : SOeS, d'après Insee.

Les dépenses d'investissement s'élèvent globalement à 825 millions d'euros en 2007 et sont en hausse pour la troisième année consécutive.

Les entreprises financent en quasi-totalité leurs dépenses

Les entreprises financent la quasi-totalité de leurs dépenses. Elles participent, selon le principe de la responsabilité du producteur, au financement de filières existantes par le biais de contributions versées aux organismes agréés. Ainsi, le secteur agricole intervient dans le fonctionnement de l'organisme Adivalor pour la collecte et le recyclage de ses déchets phytosanitaires. Ces contributions progressent assez nettement. Les entreprises seront sollicitées pour financer de nouvelles filières. Les entreprises reçoivent des aides des agences de l'Eau ou de l'Ademe pour les collecteurs d'huiles usagées. Ces aides, en forte diminution de 2000 à 2005, se redressent faiblement depuis et s'élèvent à 46 millions d'euros en 2007. Elles représentent 0,9 % de la dépense des déchets des entreprises en 2007 contre 1,8 % en 2000.

Progression de 11 % des dépenses réalisées directement par les ménages

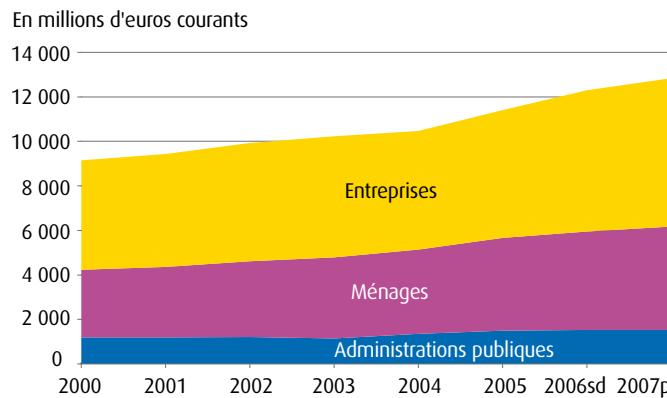
Les dépenses initiées directement par les ménages se composent de leurs achats de sacs poubelles. Ces achats sont évalués à partir des facturations des sacs et sachets en polymères de l'éthylène qui comprennent également les sacs de caisse, les sachets de congélation et quelques films d'emballage. Après avoir atteint un maximum en 2001, ces achats ont baissé fortement entre 2002 et 2004 et se sont accrus à nouveau depuis 2005. Cette évolution est en lien avec la politique de réduction des sacs de caisse, une certaine substitution s'opérant entre les sacs poubelles et les sacs de caisse. Le nombre de sacs de caisse mis sur le marché serait passé de 10,2 milliards d'unités en 2002 à 3,1 milliards en 2006 puis 2,1 milliards en 2007. La part des importations augmente depuis 2004 et représente 80 % de la consommation en 2007. La dépense en sacs poubelle s'est accrue de 10,5 % en 2006 et de 11,6 % en 2007. Globalement, la dépense s'élève à 317 millions d'euros.

Le compte actuel n'intègre pas d'autres dépenses faute d'informations précises, comme des écoproduits plus durables et moins génératrices de déchets. Mais le compostage individuel demeure une action importante de la campagne nationale de réduction des déchets. Depuis 2005, environ 100 000 composteurs domestiques sont distribués chaque année. Cette action représenterait une dépense d'un peu moins de 8 millions d'euros. Une partie est financée par l'Ademe, une autre par les collectivités locales et le reste par les ménages. Cette action de prévention a un coût relativement faible par rapport à ce qui en est attendu. Par ailleurs, les habitants des immeubles supportent une partie des frais de gestion de la collecte des déchets (transfert des poubelles sur la voie publique, entretien de celles-ci, mise en place de la collecte sélective...). L'Ademe continue d'accorder quelques aides pour les actions visant à produire moins de déchets.

Dans le financement global, hausse de la contribution des ménages entre 2000 et 2007

C'est la contribution des ménages qui a le plus augmenté sur la période 2000-2007. Les ménages financent 36 % de la dépense totale en 2007 contre 33 % en 2000. Cette évolution va de pair avec la hausse constante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le plus souvent supérieure à 6 % par an.

Les entreprises financent plus de la moitié de la dépense en 2007



Note : p = données provisoires, sd = données semi-définitives.

Source : SOeS.

Globalement, les entreprises financent 52 % de la dépense. Ce sont surtout les entreprises non spécialisées qui financent la dépense. Elles payent la gestion de leurs déchets en interne et le service rendu par les sociétés spécialisées. Quand elles font appel aux communes pour la gestion de leurs déchets, elles payent une partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou la redevance spéciale

La part des administrations publiques est de 12 % du financement total de la dépense, dont seulement 10 % viennent des communes et de leurs groupements. Ces collectivités financent la plus grande partie de leurs investissements et une faible part de la dépense courante sur leur budget général. Les aides versées par les administrations publiques centrales (Ademe, agences de l'Eau, État sous forme de compensation à la TVA) diminuent régulièrement. Elles atteignent à peine 2 % de la dépense en 2007 contre 4 % en 2000.

La dépense courante de gestion des déchets est financée presque exclusivement par les consommateurs ou les bénéficiaires des services. Les dépenses en capital sont en partie soutenues par les aides de l'État, des régions ou des départements.

Les filières de recyclage continuent de se développer

De nombreuses filières ont été créées pour la valorisation de produits en fin de vie. La mise en place de toutes ces filières contribue fortement au développement des activités de récupération.

Les filières réglementaires en vigueur sont celles des huiles usagées, des emballages, des piles et accumulateurs, des pneus usagés, des véhicules hors d'usage et des déchets des équipements électriques et électroniques. La filière des imprimés non sollicités a été mise en place en 2007. Elle sera étendue à tous les imprimés en 2008. EcoFolio est une société privée sans but lucratif agréée par l'État et qui regroupe les émetteurs d'imprimés papier. 8,4 millions d'euros de contributions ont été perçues en 2007 et elles devraient atteindre 33 millions d'euros en année normale. Elles viennent pour les trois quarts de la distribution. Les premiers soutiens aux communes seront versés en 2008.

Cependant les collectivités locales, souvent impliquées, demandent une participation plus importante des producteurs de manière à couvrir totalement les coûts qu'elles supportent et à favoriser davantage la collecte sélective.

La filière des emballages collecte 4,8 millions de tonnes de déchets d'emballage

Depuis 1992, les entreprises qui mettent des emballages sur le marché versent une contribution pour leur recyclage. Deux sociétés privées agréées par l'État, **Eco-Emballages** et **Adelphe**, géraient cette activité. Adelphe, créée par les producteurs de vins et boissons, récupérait au départ seulement du verre d'emballage, tandis qu'Eco-Emballages intervenait sur tous les matériaux. Un troisième organisme, **Cyclamed**, regroupait, depuis 1994, l'ensemble de la profession pharmaceutique et recueillait les emballages et les médicaments non utilisés. Fin 2005, l'État n'a pas renouvelé l'agrément de cet organisme.

Suite au nouvel agrément, signé le 31 décembre 2004 pour six ans, Adelphe a rejoint Eco-Emballages en juin 2005. Puis Cyclamed a signé une convention d'adhésion à Eco-Emballages en 2006. Les barèmes offerts aux collectivités ont été modifiés et trois types d'options leur sont proposés. Dans le cadre de la première option, Eco-Emballages assure un prix unique matériau par matériau et propose le barème D, utilisé par la grande majorité des collectivités locales. Dans le cadre des deux autres options, les collectivités locales peuvent traiter directement avec des repreneurs agréés sous certaines conditions ou même bénéficier directement des prix du marché. Fin 2006, 59,3 millions de Français disposent d'une collecte sélective en porte à porte ou d'un point d'apport volontaire. Seules 700 communes représentant 700 000 habitants ne sont pas sous contrat avec la société agréée.

L'activité de la société a légèrement progressé en 2007. L'étude réalisée en 2006 par la société Estem montre une décroissance assez nette des tonnages d'emballages ménagers mis sur le marché. Cependant la collecte s'élève à 4,8 millions de tonnes. 2,9 millions de tonnes sont recyclées et 0,8 million de tonnes valorisées sous forme d'énergie. Le taux de valorisation globale progresse depuis plusieurs années et atteint 77 % du gisement en 2007. Les soutiens financiers versés aux collectivités locales augmentent sensiblement et s'élèvent à 409 millions d'euros en 2007. Le nombre de producteurs ou distributeurs adhérents n'augmente plus et les cotisations perçues se stabilisent à 411 millions d'euros.

Indicateurs sur l'activité d'Eco-Emballages

Indicateurs d'activités	1998	2000	2002	2004	2006	2007
Nombre d'entreprises adhérentes	21 350	21 718	21 827	21 952	22 197	22 200
Cotisations perçues (en millions d'euros)	82,5	178,0	317,3	415,1	412,3	410,9
Emballages recyclés ou valorisés (en milliers de tonnes)	2 241	2 635	3 169	3 372	3 668	3 700
Soutiens à la collecte et à la valorisation (en millions d'euros)	104,7	143,5	281,9	322,2	391,5	409,4

Note : Les résultats comprennent Adelphe et Cyclamed.

Source : Eco-Emballages.

ANNEXES

Méthodologie

Trois approches complémentaires de la dépense courante de gestion des déchets municipaux

L'estimation de la dépense courante de gestion des déchets s'appuie principalement sur la méthode des recettes comptables.

Les recettes comptables

Selon les conventions des comptes nationaux, la valeur de la dépense de gestion des déchets municipaux est donnée, pour sa partie marchande, par les paiements de TEOM et des diverses redevances déchets (REOM, redevance spéciale, etc.) par les différents agents. Dans le compte on ajoute, pour tenir compte des communes n'ayant institué ni TEOM ni REOM, une estimation des ressources générales affectées à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les aides des organismes agréés. Ces données sont disponibles en général à la fin du premier semestre de l'année n+1. La croissance estimée selon cette méthode est de 8,9 % en 2005, 6,2 % en 2006 et 4,4 % en 2007.

Ces résultats peuvent être confrontés à deux autres approches : les dépenses comptables et les résultats issus de la méthode quantités-prix.

La dépense estimée à partir des données venant de la comptabilité publique

Cette approche permet de mesurer directement la dépense courante à l'initiative des collectivités locales pour toutes celles qui remplissent des états comptables spécifiques aux dépenses de gestion de déchets. Ces données sont fournies par la direction générale des Finances publiques. Elles comprennent les groupements à fiscalité propre (GFP) depuis 2002, mais pas les communes de moins de 3 500 habitants. Pour ces petites communes, on estime la dépense en supposant qu'elle a la même structure que celle des autres communes. Le niveau de la dépense de gestion des déchets ainsi calculé est proche de celui obtenu par la méthode des recettes. Le taux de croissance est de 6 % en 2005 et de 5,9 % en 2006.

La méthode quantités-prix

L'évaluation se fait en sommant les différentes quantités de déchets collectés et éliminés, multipliées par le coût correspondant. La principale source d'information est l'Ademe. Un point de calage régulier sur les quantités est fourni par l'enquête ITOM, disponible une année sur deux. Les éléments de coût sont connus par des enquêtes ponctuelles mais demeurent parcellaires. Cependant, d'importants travaux sont menés par l'Ademe et Eco-Emballages pour mieux connaître les coûts de gestion des déchets. Des résultats devraient être disponibles au printemps 2009. Les estimations réalisées sur les années récentes conduisent ainsi à un niveau de dépense inférieur et à une croissance moins rapide (environ 4,5 %) que celle obtenue par les deux autres méthodes. À partir de cette dépense brute, on évalue une dépense nette en retirant le montant des recettes de valorisation.

Estimation des dépenses de gestion des déchets non ménagers

On estime actuellement la dépense de gestion des déchets des entreprises à partir des données des enquêtes annuelles sur les entreprises exerçant les activités de collecte ou de traitement des différents types de déchets. Leur l'activité était identifiée par les codes 90.0B et 90.0E dans la première version de la Nomenclature d'activités française (Naf). Dans la nouvelle version de cette nomenclature (Naf Rev.2) qui sera appliquée à partir de 2008, ces entreprises sont identifiées par les codes : 38.11Z pour la collecte des déchets non dangereux ou banals et les déchets inertes ; 38.21Z pour leur traitement ; 38.12Z pour la collecte des déchets dangereux ou spéciaux et 38.22Z pour leur traitement.

La nouvelle nomenclature comprend la collecte et le traitement de déchets radioactifs. Ces services ont été retirés autant que possible des données présentées dans ce domaine. Le nettoyage des rues et la dépollution des sols, auparavant dans le secteur 90.0G, sont rattachés à d'autres domaines. On utilise également les données de l'enquête Antipol sur les dépenses et les investissements antipollution faits par les industriels.

Pour la réponse au règlement européen sur les statistiques des déchets, le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable a fourni, en juin 2008, des données sur les déchets des entreprises produits en 2006 par secteur d'activité et catégorie de déchets. Des données ont été produites sur l'année 2004 sauf pour le tertiaire et l'agriculture.

Plusieurs révisions ont été faites sur les sources de données relatives aux entreprises

Ces révisions portent sur la période 2000 à 2007.

• Les dépenses externes des entreprises

Les données avaient augmenté de l'ordre de 350 millions d'euros à l'occasion du passage de la comptabilité nationale en base 2000.

Une meilleure prise en compte du taux réduit de TVA, depuis 1999, pour les communes ou groupements ayant passé un contrat avec un éco-organisme pour la collecte sélective a induit une hausse des montants hors taxes versées aux entreprises délégataires. On enregistre donc une baisse de la production des entreprises spécialisées. La dépense externe diminue d'environ 100 millions d'euros.

• Les dépenses internes des entreprises

La disponibilité des résultats des dernières enquêtes sur les dépenses des entreprises industrielles en matière de gestion de leurs déchets a montré que les dépenses internes avaient beaucoup diminué entre 2001 et 2004 et que cette tendance ne s'est pas poursuivie entre 2004 et 2007. La révision à la baisse proposée jusqu'en 2006 s'est montrée un peu trop élevée. La série a été réévaluée, en tenant compte de la tendance entre 2004 et 2007, et les résultats présentés sont d'un montant supérieur de l'ordre de 250 millions d'euros aux résultats antérieurs.

Données chiffrées

La dépense de gestion des déchets

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	7 926	8 889	9 524	10 343	10 830	4,6	8,6	4,7
Dépense en capital	1 221	1 573	1 887	1 962	2 004	7,3	3,9	2,1
Total	9 147	10 462	11 411	12 304	12 833	5,0	7,8	4,3

Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense de gestion des déchets municipaux

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	4 159	5 149	5 608	5 958	6 221	5,9	6,2	4,4
Dépense en capital	852	1 222	1 464	1 498	1 439	7,8	2,3	-4,0
Total	5 011	6 371	7 072	7 456	7 660	6,3	5,4	2,7

Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense de gestion des déchets des entreprises

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	3 483	3 493	3 659	4 101	4 291	3,0	12,1	4,6
- dont gestion en « externe »	2 715	2 830	2 986	3 411	3 584	4,0	14,2	5,1
- dont gestion en « interne »	768	663	673	690	708	-1,2	2,6	2,6
Dépense en capital	369	352	423	463	565	6,3	9,5	21,9
- entreprises spécialisées	260	266	318	304	396	6,2	-4,5	30,0
- entreprises « interne »	109	86	105	159	169	6,5	52,2	6,4
Total	3 852	3 845	4 082	4 564	4 856	3,4	11,8	6,4

Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires.

Source : SOeS.

Le financement de la dépense totale de gestion des déchets

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Administrations publiques	1 196	1 351	1 502	1 532	1 527	3,6	2,0	-0,3
- communes et groupements	848	1 088	1 282	1 308	1 314	6,4	2,0	0,4
- autres organismes publics*	348	263	219	223	214	-6,7	1,8	-4,3
Ménages	3 037	3 785	4 160	4 422	4 642	6,2	6,3	5,0
- dont achats de sacs poubelle	285	246	257	284	317	1,6	10,4	11,6
Entreprises	4 915	5 326	5 749	6 351	6 664	4,4	10,5	4,9
- entreprises spécialisées	441	494	598	603	656	5,8	1,0	8,7
- producteurs non spécialisés	4 474	4 833	5 152	5 747	6 008	4,3	11,6	4,5
Total	9 147	10 462	11 411	12 304	12 833	5,0	7,8	4,3

Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires. * Ademe, conseils généraux et régionaux, agences de l'Eau.

Source : SOeS.

Hausse de 4,5 % des dépenses de nettoyage des rues

En 2007, la dépense de nettoyage des rues atteint 1,5 milliard d'euros, soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2006. La dépense de sous-traitance progresse encore ; elle représente 36 % des charges de fonctionnement.

Avertissement

Selon les classifications internationales, le nettoyage des rues fait partie intégrante de la gestion des déchets. Cependant la dépense correspondante ne fait pas encore l'objet d'une évaluation s'appuyant sur une méthodologie aussi détaillée que celle retenue pour les autres éléments de la dépense de gestion des déchets.

Depuis 2000, la dépense des administrations publiques pour le nettoyage des rues a progressé de 6,2 % en moyenne annuelle mais avec des variations assez fortes d'une année sur l'autre. En 2007 la dépense totale s'accroît de 4,5 % après une faible progression en 2006 (+2,7 %). Elle est évaluée à 1,5 milliard d'euros dont 1,4 milliard d'euros de dépenses courantes.

La sous-traitance continue d'augmenter

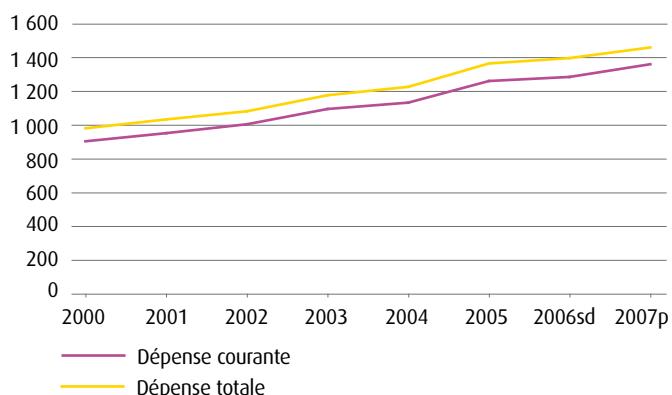
Les dépenses de personnel ont progressé fortement en 2005. Elles ont connu une hausse faible en 2006 et puis à nouveau un peu plus élevée en 2007 (à peine 4 %). Les charges de sous-traitance ont fait un bond en 2005 puis continuent d'augmenter fortement en 2006 et en 2007. Elles représentent 36 % des charges de fonctionnement en 2007 contre 23 % en 2004. Le mouvement d'externalisation du nettoyage des rues se poursuit. La sous-traitance est beaucoup plus accentuée dans les groupements à fiscalité propre (GFP) ; elle représente presque les trois quarts de leurs dépenses de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante, en particulier les achats de biens, diminuent encore fortement en 2007 que ce soit dans les GFP ou dans les communes.

La dépense en capital s'élève à 98 millions d'euros. Elle baisse par rapport au niveau élevé atteint en 2005 et 2006. Elle représente 6,6 % de la dépense totale.

Progression de 4,5 % des dépenses de nettoyage des rues en 2007

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS - DGFIP.

L'évolution à partir de 2002 est basée sur les données de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) : dépenses de la fonction 813 des budgets principaux. Cette source permet également de connaître les différentes composantes de la dépense.

ANNEXES

Données chiffrées

Dépenses des administrations publiques pour le nettoyage des rues

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	899	1 129	1 282	1 312	1 389	6,4	2,4	5,8
Dépense en capital	78	93	104	111	98	3,5	6,6	-11,4
Dépense totale	977	1 222	1 386	1 423	1 487	6,2	2,7	4,5

Note : p = données provisoires, sd = données semi-définitives.

Source : SOeS.

Près de 2 milliards consacrés à la protection et à l'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface

La dépense de protection et d'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface représente 4,5 % de la dépense de protection de l'environnement. Avec 1,8 milliard d'euros, elle augmente de 4 % en 2007. En 2006, elle affichait une croissance de 19 %. L'année 2007 connaît ainsi un ralentissement de la croissance de la dépense. La prévention des infiltrations polluantes est la composante principale, elle diminue de 9 % en 2007. La dépense de ce domaine est tirée par les services marchands de dépollution des sols produits par les sociétés spécialisées ou non dans la gestion des sites et sols pollués. Ces services, principalement achetés par des entreprises et des collectivités locales, ont crû de 35 % en 2007.

Nouveauté 2009 : intégration de la dépense de protection et d'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface à la dépense en environnement

Le champ de la protection de l'environnement défini par le manuel européen, Seriée¹, est aujourd'hui complet grâce à l'évaluation de la dépense de protection et d'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface.

Dans le rapport à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement publié en 2008, un état d'avancement de la création du compte présentait le périmètre du compte ainsi qu'une première évaluation.

Au moment où le chiffrage a été produit, quelques inexactitudes n'avaient pas encore été soulevées :

- le flou concernant la répartition du marché entre les acteurs de la gestion des sites et sols pollués a été levé. La dépense en 2006 a ainsi été rehaussée de 70 millions d'euros, pour atteindre 420 millions d'euros, sur la base d'un consensus entre les principaux syndicats de professionnels dans la gestion des sites et sols pollués ;
- le volet prévention et dépollution des eaux marines a été exploré et l'évaluation économique correspondante introduite.

Au total, près de 2 milliards sont ajoutés à la dépense de protection de l'environnement en 2007.

Selon la méthodologie européenne¹, l'évaluation économique de la protection et de l'assainissement des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface repose sur trois volets qui concernent tantôt les mêmes acteurs, tantôt les mêmes modes de protection ou traitement. Par exemple, la prévention des infiltrations de substances polluantes dans les sols aura des effets de protection contre la pollution des eaux souterraines. Par ailleurs, les sociétés spécialisées dans la dépollution des sols réalisent aussi des opérations de dépollution des eaux souterraines. Il est donc difficile d'isoler les domaines qui ont des connexions évidentes tant au niveau de la propagation de la pollution que des mesures de prévention adoptées. Seul le domaine de la protection et de la dépollution des eaux marines est autonome. Dans le cas des pollutions accidentelles majeures, en mer, les avions de patrouille maritime du ministère de la Défense et les avions de télédétection des Douanes détectent les pollutions. Les équipes dédiées à la pollution maritime (Polmar) réalisent les travaux de dépollution, en mer et sur terre.

La dépense de protection et d'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface est évaluée et analysée selon deux composantes principales, indépendantes l'une de l'autre :

- la prévention des infiltrations de substances polluantes dans les sols et les eaux ;
- la gestion de la pollution des sols et des eaux.

D'autres actions relatives à la lutte contre l'érosion, aux autres dégradations physiques comme les marées vertes, et à la surveillance, ou la mesure du niveau de pollution des sols, sont plus marginales en termes financiers.

L'ascension entre 2000 et 2007 des dépenses de gestion des sols et eaux pollués

La dépense de protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface passe de 929 millions d'euros en 2000 à 1,8 milliard d'euros en 2007.

De 2000 à 2003, la dépense a progressé de 2 % par an. En 2001 et 2002, deux années de hausse consécutive ont été enregistrées, +5 % et +6 %. La dépense a baissé de 4 % en 2003 et a atteint 997 millions d'euros.

De 2000 à 2003, la prévention des infiltrations polluantes a chuté de 12 % par an. En 2003, les mesures visant le maintien de la qualité des eaux soumises aux pressions agricoles comme la pollution azotée², ont baissé de 88 %. Cette même année, un nouveau dispositif permettant de structurer les aides versées aux exploitants agricoles a été introduit pour assurer la mise en conformité de leur exploitation en matière de gestion des effluents d'élevage.

De 1994 à 2002, l'État a engagé 341 millions d'euros pour le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA1). Depuis 2002, 209 millions d'euros ont été consacrés par l'État au titre du PMPOA 2 ou Plan de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (PMPLLEE ou PMPOA2). À ces montants, il convient d'ajouter également la contribution des collectivités locales, des agences de l'Eau et des exploitants agricoles. Seulement 60 % du montant des travaux éligibles au versement de l'aide est évalué afin de tenir compte de la seule partie « gestion des effluents d'élevage ».

D'un autre côté, la dépense de gestion des sites et des sols pollués a triplé. Elle est passée de 99 millions d'euros en 2000 à 334 millions d'euros en 2003. Suite à la circulaire du 10 décembre 1999 relative aux sites et sols pollués et aux principes de fixation des objectifs de réhabilitation, le panorama du marché de la gestion des sites et sols pollués a structurellement été modifié. Le domaine de la gestion des sites et sols pollués a ainsi émergé à partir de 1999. Fin 1999, à la suite du naufrage de l'Erika, le ministère en charge de l'Écologie a procédé à la

¹ Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement.

² Cf. directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite directive Nitrates.

mise en place des crédits Polmar³. Ces crédits permettent de nettoyer les sites touchés par la marée noire et de restaurer autant que faire se peut la qualité écologique du littoral touché. Au total, 170 millions d'euros ont été consacrés à la lutte en mer et sur terre⁴. En 2003, les efforts financiers de l'État contre la marée noire provoquée par le Prestige se sont élevés à 56 millions d'euros d'opération de lutte en mer et de nettoyage des terres.

De 2003 à 2006, la dépense totale de protection et d'assainissement des sols et des eaux a augmenté de 21 % par an. Elle a atteint 1,8 milliard d'euros en 2006 du fait de la croissance simultanée de la prévention des infiltrations de substances polluantes (+25 %) et de la gestion des sols pollués (+21 %).

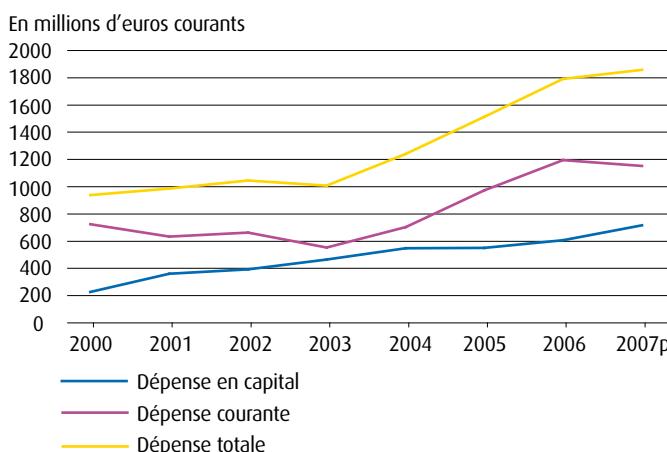
Contraction en 2007 des dépenses courantes relatives à la prévention des infiltrations polluantes

La dépense de protection et d'assainissement des sols et eaux est évaluée à 1,8 milliard d'euros en 2007. Son rythme de progression (4 %) se ralentit par rapport à celui de la période 2000-2007 (10 % par an).

En 2007, la dépense courante représente 62 % de la dépense totale de gestion des sols et des eaux pollués. La dépense des agriculteurs pour la prévention des infiltrations de substances polluantes a été soumise aux cycles fluctuants des programmes de maîtrise des effluents agricoles. Elle chute de 16 % en 2007. Parallèlement, les achats de services d'études pour la gestion des sites pollués par les collectivités locales ou les entreprises augmentent respectivement de 61 % et 39 % en 2007. Cependant, ils ne représentent que 19 % de la dépense courante.

La hausse de 18 % des dépenses en capital s'explique par les travaux menés par les collectivités locales ou les entreprises, propriétaires d'un site.

Fléchissement en 2007 de la croissance des dépenses de protection et de prévention des sols et des eaux



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

³ Les plans Polmar constituent des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux marins, permettant la mobilisation et la coordination des moyens de lutte préalablement identifiés.

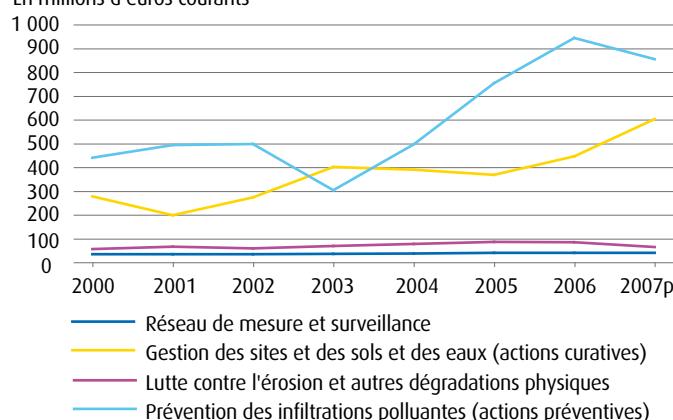
⁴ Aucune donnée annuelle n'est disponible. Le montant total des dépenses de dépollution a été entièrement affecté à l'année 2000.

Sur la période 2000-2007, l'irrégularité de la dépense courante provient des fluctuations liées à des catastrophes exceptionnelles de pollutions maritimes comme l'Erika fin 1999 mais également de la mise en place des programmes de prévention des infiltrations de substances polluantes d'origine agricole. La progression de la dépense en capital est quant à elle plus régulière. Elle repose sur des activités structurelles comme la lutte contre l'érosion, l'achat d'équipements de dépollution par les industries et les sociétés de gestion des sites et sols pollués.

Évolution contrastée des principales composantes de la protection et de l'assainissement des sols et des eaux

En 2007, les actions préventives reculent et les curatives progressent

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Léger repli en 2007 de la prévention des infiltrations polluantes dans les sols et les eaux

Avec 853 millions d'euros, la prévention des infiltrations de substances polluantes dans les sols et les eaux diminue de 9 % en 2007. Elle est composée pour 64 % des mesures mises en œuvre par les agriculteurs. L'évolution des actions de prévention des infiltrations de substances polluantes a ainsi été rythmée par les transferts versés aux agriculteurs dans le cadre des programmes de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA2 ; le plan de modernisation des bâtiments d'élevage – PMBE⁵ – le plan végétal environnement⁶) et des mesures agri-environnementales. En 2007, les transferts versés aux agriculteurs par ces deux biais diminuent respectivement de 8 % et 39 %.

Les organismes locaux interviennent à hauteur d'un tiers de la dépense de prévention. Les agences de l'Eau et les collectivités locales financent des travaux de construction et d'équipements de bassins de purification sur les communes littorales et les ports. Elles réalisent

⁵ Ce programme a été mis en place en 2005. Il vise à apporter un soutien financier à la modernisation des bâtiments d'élevage. Cette modernisation intègre la possibilité d'aider à la construction des ouvrages de gestion des effluents d'élevage. Les fonds consacrés à la prévention contre les pollutions des eaux ne représentent qu'une partie des fonds destinés à ce programme.

⁶ Ce programme a été mis en place en octobre 2006. Il vise à apporter un soutien financier aux exploitations du secteur végétal lors de la réalisation d'investissements spécifiques leur permettant de mieux répondre aux exigences environnementales. Les fonds consacrés à la prévention contre les pollutions des eaux représentent la totalité des fonds destinés à ce programme.

aussi des études préalables et des investissements de mise en place de filière de prétraitement et de traitement en vue d'une valorisation ou d'une élimination des sédiments portuaires contaminés voire des études sur la qualité des eaux conchyliques⁷. La dépense correspondante atteint le niveau de 244 millions d'euros en 2007.

Enfin, les industries et les sociétés d'autoroutes dépensent 61 millions d'euros pour limiter la propagation de polluants directement liés à leur activité. La prévention réalisée par les industries progresse de 8 % en 2007, et celle des sociétés d'autoroutes baisse de 8 %.

Poursuite de la vive progression de la gestion des sols et eaux pollués

La dépense de gestion des sols et eaux pollués⁸ s'élève à 602 millions d'euros. Elle accélère son expansion de 35 % en 2007. De 2000 à 2007, le rythme de croissance annuel était déjà soutenu (+12 % par an).

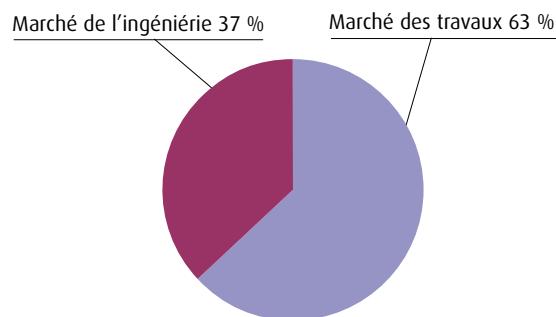
En 2007, la gestion des eaux marines polluées représente 0,5 % de la dépense de gestion des sols et eaux pollués. En dehors des accidents majeurs nécessitant le déploiement des moyens Polmar, sont enregistrées les acquisitions de matériels par le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (Cetmef) ou les centres Polmar en vue de reconstituer les stocks.

En 2007, la dépense de gestion des sols et des eaux continentales polluées s'élève, quant à elle, à 599 millions d'euros.

Les opérations de gestion des sols pollués par les administrations publiques ont démarré en 2000, avec environ 30 millions d'euros. Elles s'élèvent à 205 millions d'euros en 2007. Les administrations publiques sont maîtres d'ouvrage d'un tiers des opérations de réhabilitation de sites. En 2007, la croissance des projets réalisés par les collectivités locales s'accélère. Les collectivités locales initient 34 % des projets de gestion des sites et sols pollués contre 66 % pour les opérations menées par les entreprises.

En 2007, les entreprises couvrent 394 millions d'euros de la dépense de gestion des sols et eaux pollués. Certaines entreprises font appel à des sociétés spécialisées pour gérer la dépollution d'un site ; d'autres le font directement. Les industries réalisent effectivement en interne des opérations de traitement des sols pollués qui ne sont pas achevées. Leur dépense consacrée à la production de service de dépollution est évaluée à 13 millions d'euros, en progression de 8 % en 2007. En 2007, le marché total se partage à 63 % en travaux de dépollution et à 37 % en études préalables à la dépollution. Le rythme de progression par rapport à 2006 s'accélère pour l'ingénierie avec 43 % de hausse et 32 % pour le marché des travaux. La dépense relative aux travaux a progressé en moyenne de 34 % par an entre 2000 et 2007. Celle relative aux études consistant en diagnostics ou études de risque a progressé de 23 % par an sur la même période.

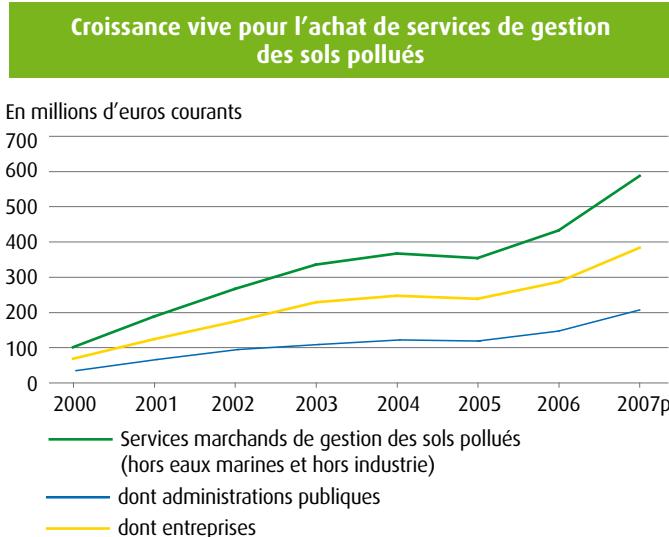
La dépense de gestion des sols est principalement composée de travaux en 2007



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS, d'après les hypothèses fournies par les professionnels de la gestion des sites et des sols pollués.

Au-delà du marché relatif à la gestion des sols pollués, les sociétés spécialisées et les industries investissent dans des équipements de dépollution des sols. En 2007, 286 millions d'euros en 2007 sont comptabilisés, en plus, au titre de l'acquisition de matériels et d'équipements spécifiques.



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

⁷ D'après une étude réalisée par le bureau des milieux marins (MEEDDM) sur les interventions en 2007 des agences de l'Eau sur les communes littorales et les ports.

⁸ Conformément au classement des activités de protection de l'environnement, la gestion des sols pollués comprend les opérations de traitement d'un site qui consistent par exemple à séparer, confiner, récupérer des dépôts, extraire les conteneurs et fûts, laver le sol par dégazification, pomper les polluants, enlever et traiter les sols pollués...

Fonctionnement du marché de la gestion des sols pollués

En 2007, la gestion des sols pollués est réalisée à 82 % par des sociétés spécialisées dont les deux principaux syndicats sont l'Union professionnelle des entreprises de dépollution de sites (UPDS) et l'Union des consultants et ingénieurs en environnement (UCIE).

En 2007, le marché des sociétés spécialisées est évalué à 432 millions d'euros. Il se répartit entre 41 % d'études et 59 % de travaux. Sur la base de l'étude menée par l'Ademe auprès des sociétés spécialisées dans la gestion des sites et sols pollués (SSP), les traitements hors site⁹ ont représenté 41 % des techniques de dépollution. Ce mode de traitement des terres polluées a connu la plus forte progression entre 2002 et 2006 (+16 %). Les traitements de dépollution *in situ*¹⁰ ont permis de traiter 34 % des terres polluées et les traitements sur site¹¹ 24 %.

Le tonnage de terres polluées traitées a progressé de 7 % par an entre 2002 et 2006 alors que la croissance de la dépense a été de 13 % par an sur la même période. Le coût des traitements a donc progressé plus rapidement que la quantité de terres polluées extraites.

Le marché de sociétés non spécialisées est, quant à lui, évalué à 120 millions d'euros en 2007. Principalement détenu par des sociétés de construction, ce marché a progressé plus rapidement en 2007 que celui détenu par les sociétés spécialisées (+57 % contre 31 %).

Les interventions du secteur de la construction ont été stimulées début 2000 par le boom immobilier. Le rythme de progression de leur dépense s'est maintenu sur la période 2000-2007 (+31 % par an).

La responsabilité de dépolluer un site incombe au propriétaire qui fait alors appel à une société spécialisée ou non. Dans le cas des industries, la dépollution des sols est souvent réalisée en interne par les services propres de la société industrielle. De même, certaines collectivités locales commencent à entreprendre des travaux de dépollution en régie directe.

Dans la majorité des cas, les maîtres d'ouvrage de la dépollution d'un site sont des entreprises et des collectivités locales.

Les sites sont alors réhabilités par des sociétés spécialisées dans la gestion des sols pollués ou par des sociétés de construction selon un degré de pollution résiduelle qui correspond à l'usage qui en sera fait.

⁹ Ce mode de traitement consiste à excaver les terres polluées, les transporter et les mettre dans une décharge appropriée.

¹⁰ Ce mode de traitement permet d'extraire et de traiter les polluants sur place.

¹¹ Ce mode de traitement consiste à extraire et traiter les terres à dépolluer. La terre peut ensuite être laissée sur le site ou évacuée après traitement.

Régularité de la lutte contre l'érosion et autres dégradations physiques

En 2007, la dépense de lutte contre l'érosion et autres dégradations physiques est évaluée à 64 millions d'euros. Elle diminue de 24 % par rapport à 2006, principalement sous l'effet de la baisse de 39 % des mesures agri-environnementales relatives à la lutte contre l'érosion, qui représentent la moitié des actions évaluées pour cette composante.

Sont également comptabilisées les opérations relatives à la restauration des terrains de montagne (RTM) dont la dépense est stable (31 millions d'euros).

Par ailleurs, la prévention et l'animation menées dans le cadre des risques de pollution contre les marées vertes sont évaluées à environ 3 millions d'euros. Les apports de pollutions azotées sont ainsi limités par une utilisation moindre de nutriments et les bonnes pratiques sont diffusées auprès des acteurs.

Les réseaux de surveillance, de mesures et de contrôle

Au total en 2007, la surveillance, les mesures et les contrôles sont évalués à 38 millions d'euros. 71 % de cette dépense concerne la surveillance de la pollution maritime par les avions de patrouille maritime et les avions de télédétections Polmar.

La surveillance et le contrôle des sols mobilisent 9 millions d'euros en 2007, y compris les mesures réalisées en interne par les industries. Elles couvrent le recensement de sites pollués (base de données Basol) ; le réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) ; l'inventaire, la gestion et la conservation des sols (IGCS) et la base de données des analyses des terres.

Enfin, Basias, inventaire historique géré par le BRGM, a pour vocation de reconstituer l'histoire des industries se trouvant sur le territoire français. Cet instrument permet de communiquer sur les causes de la pollution. En 2007, environ 2 millions d'euros sont consacrés à la gestion de ce dispositif.

Ralentissement en 2007 des financements publics pour la gestion des eaux

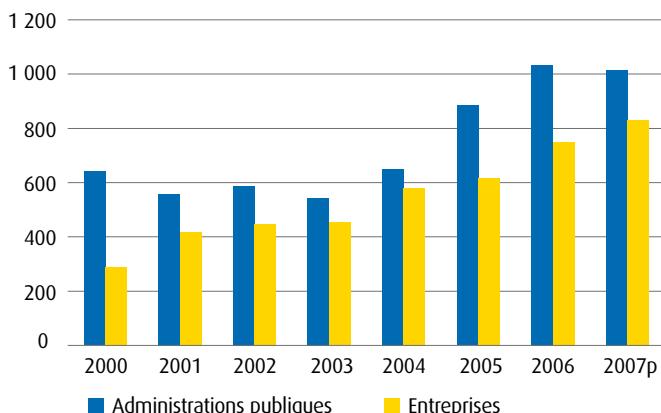
En 2007, les administrations publiques et les entreprises ont contribué respectivement à 55 % et 45 % de la dépense de prévention et de protection des sols et des eaux.

Sur la période 2000-2007, les financements publics ont toujours été majoritaires sous l'impulsion des transferts versés aux agriculteurs pour prévenir les pollutions liées à leurs activités. En 2007, représentant 68 % de la dépense des administrations publiques, ils se contractent avec une baisse de 8 %.

En tant que responsables de sites dont elles sont propriétaires, les administrations financent 20 % des études et travaux de gestion des sites et sols pollués. Les administrations financent également un large éventail

Croissance soutenue et régulière des financements privés

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

d'actions allant de la mesure et du contrôle de la qualité des sols et du niveau de pollution jusqu'à la dépollution et la prévention de la pollution des eaux marines qui peut enregistrer certaines années des financements plus conséquents. Concernant la dépollution des sols, des acteurs comme l'Ademe peuvent contribuer au financement des actions de gestion des sites et sols pollués (SSP) dans le cas des sites orphelins par exemple.

De 2000 à 2007, les financements en provenance des entreprises ont progressé de 11 % grâce à l'achat de services de gestion des sols pollués et l'acquisition d'équipements de dépollution.

Sur la période 2000-2007, la progression annuelle moyenne des financements des entreprises a été deux fois plus élevée que celle des administrations publiques (respectivement 16 % et 7 %). Les entreprises financent plus activement la gestion des sols pollués. 45 % de leur dépense est composée d'achats de services de dépollution de sites et sols. Les achats d'équipements par les sociétés spécialisées dans la dépollution des sites et sols et les industries pour les travaux de dépollution qu'elles entreprennent représentent 34 % de leur dépense.

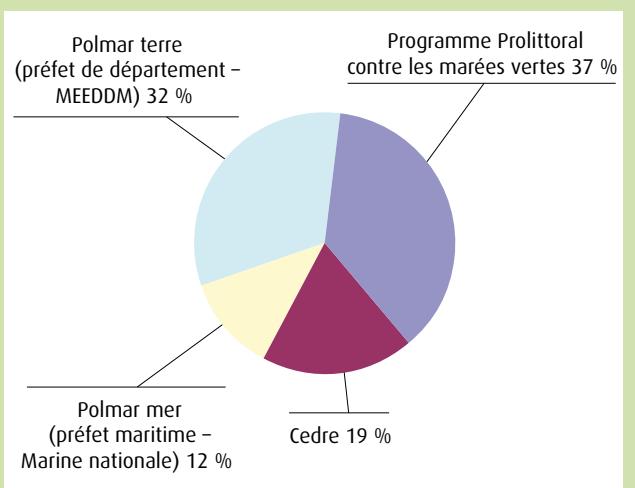
Enfin, les sociétés d'autoroutes et les industries financent intégralement les travaux de prévention et de dépollution des sites dont elles ont la responsabilité.

Les agriculteurs financent partiellement leurs dépenses puisqu'ils bénéficient d'aides des administrations publiques, notamment pour la prévention des infiltrations polluantes.

Zoom sur les dépenses de protection et d'assainissement des eaux marines

La nomenclature des comptes de l'environnement n'isole pas le domaine de la protection et de l'assainissement des eaux marines. Les dépenses correspondantes sont réparties dans les deux grands domaines que sont la prévention des infiltrations de substances polluantes pour le cas de la prévention sur les communes littorales et les ports et la gestion des sols et des eaux pollués pour le cas de la gestion des centres Polmar.

En 2007, sans pollution d'ampleur exceptionnelle, la dépense concernant les actions relatives à la protection et l'assainissement des eaux marines polluées s'est élevée à 9 millions d'euros.



Note : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre).

Source : SOeS.

ANNEXES

Méthodologie

Les actions et mesures composant la dépense française des sols et des eaux ont été déclinées dans le cadre d'un comité de pilotage composé des différents acteurs de la protection des sols et des eaux : le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Union professionnelle des entreprises de dépollution de sites (UPDS), l'Union des consultants et ingénieurs en environnement, le ministère en charge de l'Environnement (direction de la Prévention des pollutions et des risques, direction de l'Eau), d'experts du domaine des sols et des eaux (MEEDDM, Ademe), d'acteurs locaux sur la réhabilitation des sites et des sols (Établissement public foncier).

Le périmètre de la protection des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface est défini par la Cepa¹² 2000 qui classe les activités de protection de l'environnement par domaine.

« La protection et la restauration du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface englobent les mesures et activités ayant pour objectif la prévention des infiltrations polluantes, la décontamination des sols et des eaux et la protection du sol contre l'érosion et toute autre dégradation physique ainsi que contre la salinisation. La surveillance et le contrôle de la pollution du sol et des eaux souterraines sont inclus ».

Sont exclues les activités de gestion des eaux usées, de même que les activités visant à protéger la biodiversité et les paysages.

Évaluation économique du marché de la gestion des sites et sols pollués

Les données économiques sur le marché de la gestion des sites et sols pollués ont été évaluées à partir du marché détenu par les membres de l'UPDS, syndicat de professionnels qui réalise une enquête auprès de ses adhérents. Sur la base d'hypothèses relatives au marché détenu par les autres opérateurs spécialisés dans la gestion des sites et sols pollués, le marché des entreprises spécialisées a pu être extrapolé. Par ailleurs, de nouveaux opérateurs de la gestion des sites et sols pollués émergent comme les entreprises du secteur de la construction pour lesquelles aucune enquête n'est en place. L'évaluation économique du marché détenu par ces opérateurs a été possible « à dire d'experts ». Une enquête de la sous-direction de la construction du MEEDDM est en cours d'élaboration pour évaluer les quantités de terres polluées extraites par les sociétés de construction et celles spécialisées dans la gestion des sites et sols pollués¹³.

12 Classification of Environmental Protection Activities.

13 Les données disponibles dans le cadre de l'étude publiée en janvier 2009 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) sur les taux d'utilisation et coûts des différentes techniques et filières de traitement des sols et eaux souterraines pollués en France ne sont pas utilisées pour l'évaluation économique produite ici. Le champ de l'enquête Ademe porte uniquement sur les travaux de dépollution. Or le champ du compte de l'environnement sur les sols comprend également les études (étude de risque, diagnostics...) tout comme le chiffre d'affaires de l'UPDS. De plus, l'échantillon sur lequel se base l'étude de l'Ademe porte sur 18 entreprises membres de l'UPDS. L'évaluation économique produite ici est plus complète car elle porte également sur les entreprises de terrassement et de travaux publics voire certaines collectivités locales qui agissent en régie directe pour réhabiliter certains sites.

Périmètre de la protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface

	Sols	Eaux souterraines et superficielles	Eaux marines littorales
Activités de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations internes des industries. - Récupération des eaux de ruissellement le long des infrastructures routières et autoroutières. - Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). - Plan végétal environnement (PVE). - Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). - Mesures agri-environnementales visant la protection des eaux. - Intervention des collectivités locales sur les communes littorales et les ports. 		
Activités de dépollution	<p>Gestion des sols pollués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par des sociétés spécialisées (UPDS, UCIE) pour le compte d'entreprises ou d'administrations publiques ; - par des entreprises non spécialisées (sociétés de construction, entreprises étrangères, collectivités locales en régie directe) pour le compte d'entreprises ou d'administrations publiques ; - par les industries en interne ; - Polmar terre : frais de fonctionnement des centres Polmar et dépollution ponctuelle lors de catastrophes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépollution des nappes phréatiques : réalisée par des sociétés spécialisées adhérentes à l'UPDS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans Polmar mer : dépollution en mer en cas d'accidents d'ampleur exceptionnelle. - Programme Prolittoral, dépollution marées vertes. - Subvention du ministère en charge de l'Écologie versée au Cedre.
Activités de lutte contre l'érosion et autres dégradations physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures agri-environnementales visant la lutte contre l'érosion. - Restauration des terrains en montagne (RTM). - Prévention et animation pour lutter contre les marées vertes (Prolittoral). 		
Activités de mesures et de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Basol¹⁴. - Réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS). - Base de données des analyses des terres (BDAT). - Inventaire, gestion et conservation des sols (IGCS). 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux données sur les eaux souterraines (ADES). - Mesure de la qualité des eaux souterraines par les agences de l'Eau (DCE à compter de 2007). 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et déroutement des navires pollueurs. - Surveillance par les avions de télé-détection Polmar.
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> - Basias (inventaire d'anciens sites industriels et activités de services). 		

¹⁴ Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués).

Données chiffrées

La dépense totale pour la protection et l'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	714	693	964	1 186	1 141	6,9	23,0	-3,7
Dépense en capital	215	537	539	596	706	18,5	10,5	18,4
Dépense totale	929	1 230	1 503	1 781	1 847	10,3	18,5	3,7

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les principales composantes de la protection des sols, eaux souterraines et eaux de surface

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
La prévention des infiltrations de substances polluantes	438	495	752	942	853	10,0	25,2	-9,4
La gestion des sols pollués	276	388	366	445	602	11,8	21,6	35,2
Lutte contre l'érosion et autres dégradations physiques	55	76	84	83	64	2,0	-1,6	-23,5
Réseaux de mesure et surveillance	33	37	39	39	38	2,1	0,5	-2,1
Total	803	996	1 242	1 509	1 557	9,9	21,5	3,2

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Le financement de la protection et de l'assainissement des sols, eaux souterraines et eaux de surface

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Administrations publiques	642	649	885	1 032	1 016	6,8	16,6	-1,5
Entreprises	288	581	618	750	831	16,4	21,2	10,8
Total	929	1 230	1 503	1 781	1 847	10,3	18,5	3,7

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Lutte contre le bruit : hausse générale de la dépense

En 2007, la dépense de lutte contre le bruit progresse fortement (+10 %) ce qui compense la diminution de 8 % enregistrée en 2006. Elle retrouve le niveau exceptionnel¹ de 2005, à savoir 1,7 milliard d'euros courants. Elle représente 4 % de la dépense de protection de l'environnement. Sur la période 2000-2007, la dépense a progressé à un rythme soutenu de 6 % par an. En 2007, la croissance des dépenses est tirée par l'isolation acoustique des bâtiments (+8 %) et la limitation des nuisances sonores des véhicules (+24 %). Les dépenses liées à la construction de dispositifs visant à limiter le bruit des infrastructures de transport enregistrent un recul de 9 %. Les ménages et les entreprises financent 87 % de la lutte contre le bruit.

L'ensemble des mesures recensées dans le rapport du comité opérationnel sur le bruit², élaboré dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement, est partiellement intégré dans le périmètre du compte de dépense de protection de l'environnement qui s'appuie sur la méthodologie européenne. Sont inclus, par exemple, les dispositifs de limitation du bruit des infrastructures de transport. Inversement certaines mesures, comme le remplacement du silencieux du pot d'échappement, ne font pas partie du champ des mesures citées dans le Grenelle de l'environnement. D'autres n'ayant aucune implication financière n'ont pas vocation à être suivies dans le cadre de la dépense de lutte contre le bruit (vitesse maximum autorisée, contournement d'agglomération...).

De plus, les bénéfices annuels obtenus par la mise en place des mesures présentées dans le Grenelle sont principalement évalués en termes d'impacts sur la santé. Les liens entre la réduction des nuisances sonores et l'amélioration de la qualité de vie sont évidents (moins de stress, meilleur sommeil...). Or l'objectif principal qui déclenche une comptabilisation de la dépense dans le compte de lutte contre le bruit est la protection contre le bruit extérieur des transports, des usines. Sont ainsi exclues du compte les dépenses relatives à lutte contre le bruit intérieur des logements.

Les conclusions des tables rondes du Grenelle de l'environnement concernant le bruit préconisent de renforcer les moyens financiers en faveur de la lutte contre le bruit le long des réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires (150 à 450 millions d'euros devraient y être consacrés d'ici 5 ans). La taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) devrait être de nouveau revalorisée afin de permettre de résorber le stock de dossiers en cours relatifs à l'isolation acoustique des logements à proximité des aéroports.

En 2007, la dépense de lutte contre le bruit est chiffrée à 1,7 milliard d'euros. À la suite d'une baisse de 8 % en 2006, elle retrouve ainsi le niveau de 2005 où l'évolution des dépenses avait été exceptionnelle.

En 2007, les dépenses engagées et consacrées à la prévention³ du bruit enregistrent une hausse de 22 % nettement supérieure à celle de la période (+6 % par an de 2000 à 2007).

Les traitements curatifs composés de l'isolation des bâtiments et des actions de lutte contre le bruit des infrastructures de transport progressent à un niveau raisonnable (+4 %) reflétant tout de même une disparité entre la progression de l'isolation acoustique (+8 %) et celle de murs antibruit (-9 %).

¹ En 2005, les crédits relatifs au bilan du programme de rattrapage des points noirs étaient à terme avec une inscription des montants en fin de période 2005.

² Rapport du comité opérationnel Bruit (n° 18), Pour une approche globale, mars 2008.

³ La dépense de remplacement des pots d'échappement silencieux est classée selon le manuel européen Serié en traitement de prévention. L'émission de nuisances sonores est directement limitée à la source. En revanche, la pose de fenêtres acoustiques dans les logements est considérée comme un traitement curatif car ce dispositif vise avant tout à protéger les personnes dans le logement et n'agit pas directement à la source des émissions sonores, contrairement au Comité opérationnel du Grenelle de l'environnement qui considère ces dernières actions comme étant de prévention.

Les bénéfices escomptés d'une amélioration de la protection des personnes contre le bruit des transports

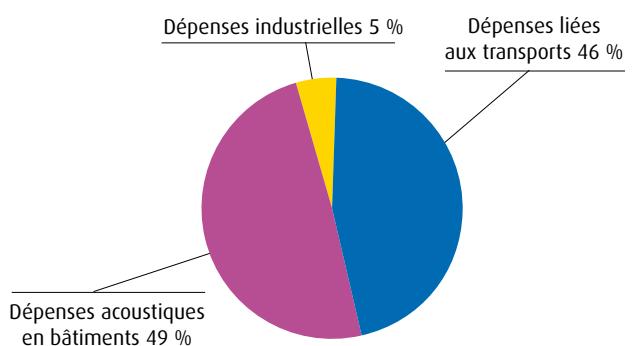
Selon l'étude d'impact du projet de loi-programme du Grenelle de l'environnement⁴, la réduction du niveau sonore de 5-10 décibel (dB) conduirait à l'obtention d'un bénéfice annuel évalué entre 59 et 112 millions d'euros. En se basant sur les valeurs seuils des niveaux sonores des transports servant à définir les points noirs de bruit, le coût des dommages évités se situerait entre 296 et 559 euros par logement et par an⁵. Dans le cas où les logements se trouvent dans des zones particulièrement exposées et en maintenant des hypothèses de réduction de 5 à 10 dB, le bénéfice actualisé sur 50 ans se situerait entre 2 et 3,4 milliards d'euros. Ces valeurs reposent sur la méthode des prix hédoniques et reflètent ainsi la valeur des nuisances « perçues » plutôt que la valeur des « risques » réels et du coût social (par exemple risques sanitaires).

⁴ Le point sur, n° 1, Étude d'impact ex-ante du projet de loi de programme Grenelle 1, décembre 2008, Service de l'économie, de l'évaluation, et de l'intégration du développement durable, CGDD, Meeddat, 4p.

⁵ La valeur retenue dans le document de travail « Impacts sanitaires du bruit - état des lieux mai 2004 - AFSSE » et inspirée des travaux du Commissariat général du plan pour qualifier un point noir, correspond à un niveau acoustique continu équivalent de jour de 70 dB (A) (décibel pondéré A). Le coût de réduction du bruit est évalué, par an, pour une réduction du niveau sonore de 5 à 10 dB Leq (Level équivalent) (A) et pour un logement de 100 m².

La répartition sectorielle de la dépense de lutte contre le bruit en 2007 reste identique à celle de 2006.

En 2007, la lutte contre le bruit se traduit principalement par l'isolation acoustique des bâtiments



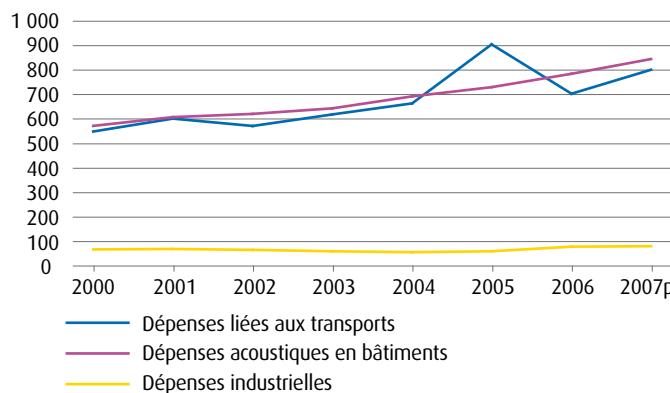
Source : SOeS.

En 2007, l'isolation acoustique des bâtiments neufs et anciens bénéficie d'un climat économique favorable avec des incitations fiscales et des actions relatives à l'efficience énergétique pour équiper les logements

de fenêtres à double ou triple vitrage⁶. Dans le cas des logements anciens, il convient de préciser que les sources statistiques utilisées ne permettent pas de distinguer la dépense motivée par des considérations thermiques ou par des motivations acoustiques. Est donc comptabilisée la dépense totale relative à la pose de fenêtres à double ou triple vitrage. Dans le cas de la construction de logements, la méthode utilisée permet d'isoler les fenêtres dont le vitrage a des caractéristiques acoustiques bien supérieures à celle des fenêtres thermiques.

Reprise des dépenses liées au transport en 2007

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

En 2007, les dépenses liées aux transports progressent de 14 %. En 2006, une baisse de 23 % avait été enregistrée. Elle était principalement liée aux enregistrements en 2005 des actions pluriannuelles réalisées sur le réseau routier et initiées dans le cadre des contrats de plans État-Régions 1999-2006 (CPER).

La dépense des établissements industriels augmente de 4 % en 2007.

Forte croissance des dépenses d'isolation des logements sous l'impulsion de facteurs conjoncturels et réglementaires

La dépense liée à l'isolation phonique des logements s'élève à 842 millions d'euros, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2006.

L'an passé, une hausse exceptionnelle de 25 % avait été calculée. Les évolutions provisoires du marché 2006 de la construction et des travaux de réhabilitation des logements ont été révisées à la baisse. De telle sorte que l'augmentation constatée en 2006 n'a été que de 7,5 %.

Depuis 2000, le suivi du marché de la construction neuve, représentatif du niveau de fenêtres dont les caractéristiques ont des qualités supérieures en termes d'isolation acoustique, a enregistré une croissance soutenue. La dépense a fortement progressé en 2006 (+16 %) avant de revenir à la normale en 2007 (+9 %), pour atteindre 181 millions d'euros.

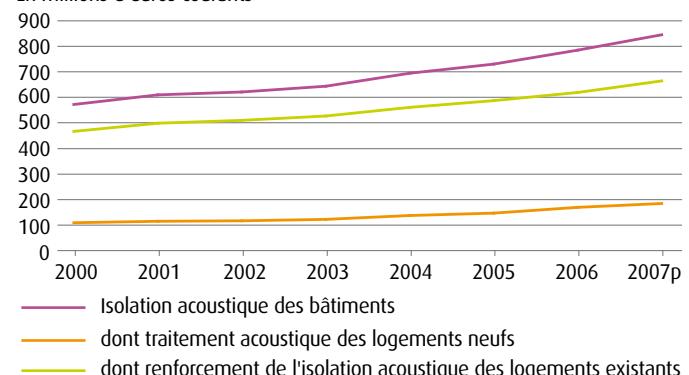
⁶ Isolation thermique et isolation acoustique ne vont pas forcément de pair. Les systèmes thermiques n'ont pas nécessairement d'effets bénéfiques sur les performances acoustiques.

Pour les logements anciens, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de l'entretien-amélioration des logements progresse en 2007, en raison d'une forte demande intérieure qui conduit à l'accroissement du prix. Le taux de TVA est réduit à 5,5 % jusqu'au 31 décembre 2010⁷ pour les logements de plus de deux ans. Le climat conjoncturel et réglementaire favorable contribue à la hausse des dépenses (+7 %). Elles atteignent 661 millions d'euros, soit 79 % de la dépense d'isolation. Les données provisoires 2006 sur l'isolation dans les logements anciens, présentés dans le précédent rapport ont été fortement révisées à la baisse (-18 %). L'estimation était basée sur des données provisoires des Comptes de la Nation qui ont été révisées.

La croissance pérenne de ce mode de traitement bénéficie d'externalités relatives aux réflexions menées dans le cadre du groupe 1 du Grenelle dont le thème a été « lutter contre le changement climatique et maîtriser l'énergie ». Dès 2010, un des leviers concernera l'atteinte d'une très haute performance énergétique⁸ grâce à la construction de bâtiments à énergie passive ou positive ; l'une de ses modalités d'atteinte concerne l'isolation thermique⁹ et acoustique, sous réserve du respect de certaines normes techniques. Dans le cas des logements neufs, la dépense pour les fenêtres posées pour des considérations acoustiques est parfaitement identifiée. Par contre pour les bâtiments existants, il est difficile d'exclure des dispositifs d'isolation des menuiseries extérieures les dépenses correspondantes aux exigences thermiques de celles relatives aux exigences acoustiques. Une réflexion sur les possibilités de mettre en place une évaluation économique des mesures d'efficience énergétique sera menée par le SOeS. Aucun double compte n'est aujourd'hui enregistré.

Poursuite en 2007 de la croissance de l'isolation acoustique des bâtiments

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Pour mémoire, de nombreux locaux publics et collectifs font l'objet de projets de rénovation passant entre autres par des opérations d'isolation acoustique. Le calcul de la dépense, présentée ici, ne prend en compte que les crédits en provenance du ministère en charge de l'Environnement, qui s'élèvent à 0,2 million d'euros en 2007. Les actions

⁷ Depuis septembre 1999, les travaux de réhabilitation des logements de plus de deux ans bénéficient d'un taux réduit de TVA de 5,5 %.

⁸ Environ 90 kWh/m² par an.

⁹ Selon l'annexe 5 du Comop n° 18, établi par les experts du domaine, les systèmes thermiques n'ont pas nécessairement d'effets bénéfiques sur les performances acoustiques et même les dégradent souvent. Par exemple, le double vitrage thermique 4/16/4 (deux vitrages de 4 mm séparés par une lame d'air de 16 mm) apporte une performance acoustique médiocre, tout juste équivalente à celle d'un simple vitrage de 8 mm.

et crédits initiés par les collectivités locales n'ont pu être recensés dans le cadre de cet exercice, puisque ces données ne sont pas isolées dans la comptabilité locale. Il peut s'agir, par exemple, de la réhabilitation de crèches, de cantines, ou d'hôpitaux. Avec le Grenelle de l'environnement, les locaux publics devront être exemplaires en matière de protection contre le bruit.

D'un côté, la dépense de lutte contre le bruit est surestimée par l'intégration des dépenses d'isolation thermique qu'il est difficile de distinguer des dépenses d'isolation acoustique. De l'autre côté, la dépense de lutte contre le bruit est sous-estimée par l'absence de comptabilisation des actions initiées par les collectivités locales sur les bâtiments collectifs.

La dépense pour limiter le bruit des transports est en hausse

La dépense relative au domaine des transports est évaluée à 788 millions d'euros, en 2007. La dépense augmente ainsi de 14 % en 2007, tirée par la hausse de 24 % liée au remplacement du silencieux des pots d'échappement. En moyenne, le silencieux des véhicules est remplacé tous les 8 ans pour un montant de 594 millions d'euros en 2007, soit 73 % de la dépense des transports.

Deuxième composante des dépenses liées au bruit des transports, les actions menées conjointement par le MEEDDM, les collectivités locales, Réseau ferré de France et les sociétés d'autoroutes continuent d'enregistrer une baisse en 2007 de 9 %. Cette baisse est liée à la diminution des dépenses d'édification de murs antibruit et autres dispositifs réalisés sur les réseaux routiers nationaux et ferroviaires. Seul le réseau autoroutier en charge de construire de nouvelles autoroutes voit sa dépense en faveur de la lutte contre le bruit augmenter de 15 %. Au total, la limitation du bruit des infrastructures de transports terrestres est évaluée à 181 millions d'euros¹⁰, en 2007. Les deux tiers concernent les dépenses initiées dans les contrats de projet État-Régions 2007-2013 pour lesquels les montants sont difficilement interprétables de manière annuelle. Le démarrage des projets se met peu à peu en place et devrait prendre de l'essor dans les années à venir.

En 2007, seules quelques régions ont été concernées par des opérations de construction de dispositifs antibruit le long des infrastructures : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace, Rhône-Alpes et Aquitaine.

En 2007, certaines opérations ont été engagées pour limiter le bruit ferroviaire : opération de résorption du point noir sur le site de Boussy-Quincy en Ile-de-France, ou encore les travaux de protection phonique sur le site de triage d'Hourcade. Des actions de recensement des points noirs sont également en cours en Rhône-Alpes, en Auvergne et en Languedoc-Roussillon.

En complément des contrats de projets, le traitement des infrastructures routières est également opéré par les gestionnaires d'infrastructures autoroutières pour un montant de 15 millions d'euros en 2007. Les gestionnaires d'infrastructures autoroutières sont liés par l'avant-projet routier qui définit la position des édifices antibruit en fonction de la présence d'habitats ou non. Leur dépense environnementale est étroitement liée à leur activité de construction de nouvelles autoroutes. 97,5 km supplémentaires ont été construits en 2007 contre 63 km en 2006.

¹⁰ Le chiffre est évalué à partir du bilan des actions entreprises par les directions départementales de l'équipement (DDE) sur le réseau national et par réseau ferré de France (RFF), pour le réseau ferroviaire. Pour le réseau autoroutier, une enquête est menée auprès des gestionnaires d'autoroutes.

Pour finir, un quart des opérations de traitement sur les routes est initié par des donneurs d'ordres locaux. Après avoir stagné en 2006 (+0,6 %), les dépenses chutent de 10 % en 2007 à 46 millions d'euros.

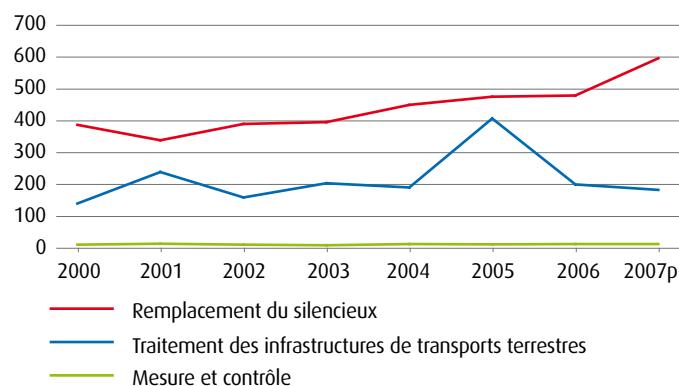
Sur la base d'un bilan fourni par l'Association des professionnels de réalisation des écrans acoustiques (Aprea), la construction de murs antibruit avait diminué de 8 % en 2006. Cette baisse se confirme en 2007 (-21 %). De 2000 à 2007, la profession des réalisateurs d'écrans acoustiques évalue la surface annuelle d'écrans acoustiques (tous donneurs d'ordres confondus) à environ 135 155 m² par an, soit environ 45 km de linéaire par an¹¹.

D'après le bilan 2007, élaboré par la mission Bruit, sur le réseau routier national et autoroutier, 1 560 logements¹², représentant près de 3 900 personnes, ont été protégés de l'exposition aux nuisances sonores. Au total, les financements publics ont permis de protéger environ 35 000 logements aux abords du réseau routier national de 2000 à 2007 et 3 000 le long des autoroutes concédées, soit 38 000 points noirs du bruit.

Il est difficile d'appréhender les gains acoustiques de ces opérations qui visent à limiter la propagation du bruit aux zones habitées. Une analyse de l'augmentation des phénomènes générateurs de bruit comme l'augmentation du trafic routier pourrait être menée en parallèle.

Une préférence vers les modes de prévention pour limiter le bruit des transports

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SoeS.

Le poste « mesure, contrôle, analyse » lié au transport comme le contrôle du niveau sonore des véhicules, mobilise 2 % des dépenses correspondantes au domaine du bruit des transports, en 2007. Ces dépenses décollent difficilement. Après une hausse de 11 % en 2006, elles diminuent de 5 % en 2007 pour atteindre le niveau de 11 millions d'euros.

Les observatoires du bruit avaient été envisagés dans la circulaire du 12 juin 2001. Ils devaient concerner les départements. En 2007, neuf directions départementales de l'équipement (DDE) n'avaient toujours pas mis en place leur observatoire, neuf autres sont au stade de la détermination de zones de bruit critique et quinze au stade des visites

¹¹ D'après les données de l'Aprea, représentant environ 80 % du marché des réalisateurs d'écrans acoustiques. Pour mémoire, de 2000 à 2006, le linéaire annuel moyen construit était de 50 km.

¹² Ce montant reste inférieur à la protection moyenne de logement établie sur la période 2000-2006, à savoir environ 5 000 logements par an.

de terrain. Ainsi, les observatoires existants recensent 55 451 points noirs du bruit, au sens de la circulaire du 25 mai 2004.

Dans les faits, ces observatoires sont principalement présents dans les grandes villes. Lille métropole communauté urbaine, le Grand Lyon, Paris (Bruitparif) et l'observatoire départemental du Val-de-Marne sont ainsi équipés d'un observatoire opérationnel. Selon une évaluation fournie dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le budget de fonctionnement de Bruitparif est évalué à 800 k€ et se compose principalement de moyens humains. Le dispositif Acouité (Grand Lyon) mobilise quant à lui un budget de fonctionnement d'environ 400 k€. Lors de la création de Bruitparif en 2004, l'investissement visant à acquérir des matériels de mesures fixes et mobiles et l'infrastructure informatique correspondante a été évaluée à 1 million d'euros soit 200 k€ par an, sur cinq ans.

Les régions où les crédits pour le recensement des points noirs sont les plus engagés sont Rhône-Alpes, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire.

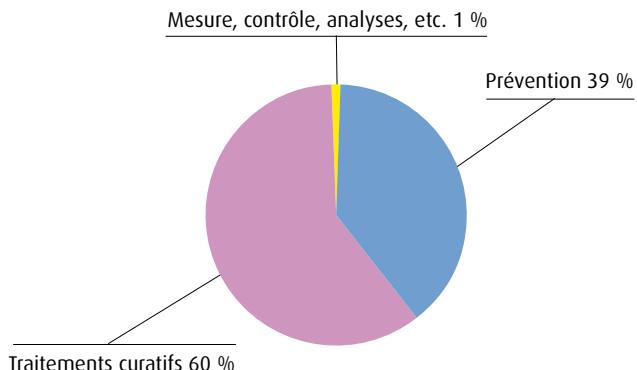
Le bruit autour des aéroports est appréhendé au travers de dispositifs spécifiques de mesure du niveau sonore. En 2007, la dépense des aéroports reste stable avec 1,7 million d'euros. Aucune nouvelle station de mesure n'a été mise en place. Les actions limitant le bruit des avions sont essentiellement d'ordre réglementaire, comme l'interdiction des atterrissages de nuit, ou bien d'ordre technique comme la modification des trajectoires suivies par les avions au décollage et à l'atterrissement. Ces mesures ne génèrent pas ou peu de dépenses spécifiques. Elles ne sont pas évaluées dans le cadre du compte de lutte contre le bruit.

Le développement de l'information relative aux nuisances sonores est un outil qui permet, en particulier, d'initier le dialogue entre les gestionnaires d'infrastructures et les riverains de zones de bruit critique, sur des bases objectives.

Une prépondérance des traitements curatifs

Parmi les actions de lutte contre le bruit, certaines relèvent de la prévention pour réduire les émissions sonores à la source. D'autres ont pour objectif de limiter la propagation des nuisances (traitement curatif). Les dernières sont des actions de mesure et de contrôle des émissions sonores. Les modes curatifs sont majoritaires.

La lutte contre le bruit repose majoritairement sur des traitements curatifs



Source : SOeS.

Sur la période 2000-2007, les modes préventifs et curatifs ont suivi une tendance à la hausse identique (un peu plus de 5 %). Sauf en 2005 où les modes curatifs se sont détachés en raison du contexte de contractualisation du programme national d'actions de lutte contre le bruit.

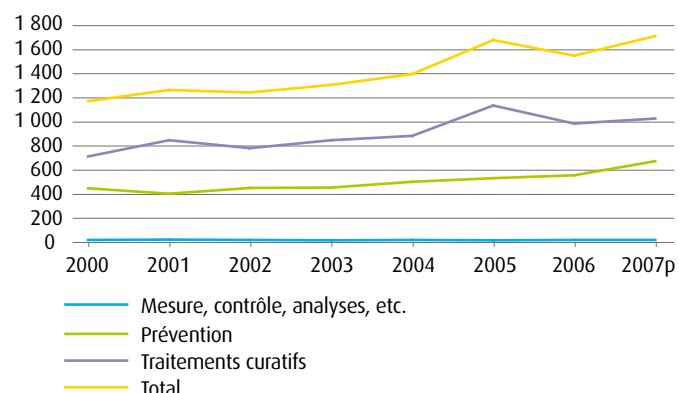
En 2007, les modes préventifs progressent rapidement (+22 %). La dépense est passée de 444 millions d'euros en 2000 à 670 millions d'euros en 2007. En 2007, les dépenses de prévention contre la propagation du bruit en provenance des industries augmentent de 4 %. Les dépenses atteignent le niveau de 74 millions d'euros.

La dépense pour les modes curatifs augmente de 4 % par rapport à 2006 pour atteindre 1 milliard d'euros.

La dépense de mesure, contrôle et analyse du bruit est évaluée à 14 millions d'euros et baisse de 3 % en 2007. Les activités de mesures du bruit industriel et la partie contrôle technique pour le bruit des véhicules progressent légèrement tandis que les mesures du bruit le long des infrastructures diminuent.

Redressement des modes de traitements curatifs et poursuite de l'ascension des modes de traitements préventifs

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les ménages : principaux financeurs de la lutte contre le bruit

Les ménages financent 62 % de la dépense de lutte contre le bruit en 2007. Ces derniers ont remplacé pour un montant de 533 millions d'euros la partie « silencieux » du pot d'échappement de leur véhicule, soit une hausse de 24 % par rapport à 2006. Les ménages contribuent également au financement des dispositifs acoustiques au sein des logements anciens ou neufs pour un montant de 512 millions d'euros, soit directement, soit en tant que propriétaires, occupants ou non, de logement, soit en tant qu'utilisateurs des logements sur lesquels est répercutée une partie des travaux. Au total, les financements des ménages progressent de 12 % en 2007.

Les entreprises financent 440 millions d'euros des dépenses de lutte contre le bruit en 2007. Depuis 2005, leur financement s'est accéléré (21 %, 25 % en 2006 et 26 % en 2007). Comme les ménages, les entreprises finissent le remplacement du silencieux du pot d'échappement pour le parc de véhicules qu'elles possèdent. Les entreprises financent les travaux d'isolation acoustique de leurs bâtiments. Elles

perçoivent et délivrent des aides à la lutte contre le bruit aux alentours des aéroports. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) versée par les compagnies aériennes est perçue par les gestionnaires d'aéroport qui reversent directement les aides aux riverains (qui peuvent être des ménages ou des grands maîtres d'ouvrage). Les entreprises qui sont soumises au paiement de la TNSA sont considérées comme financeurs des aides versées aux riverains des aéroports. Cette taxe a été majorée de 10 % en novembre 2006 afin de pallier les besoins de financement des riverains des dix principaux aéroports. En 2007, les recettes de la taxe ont permis de traiter les dossiers de demande d'aide concernant 5 574 logements (contre 4 870 logements en 2006 et 2 298 en 2005). 44,5 millions d'euros ont été perçus au titre de la TNSA en 2007.

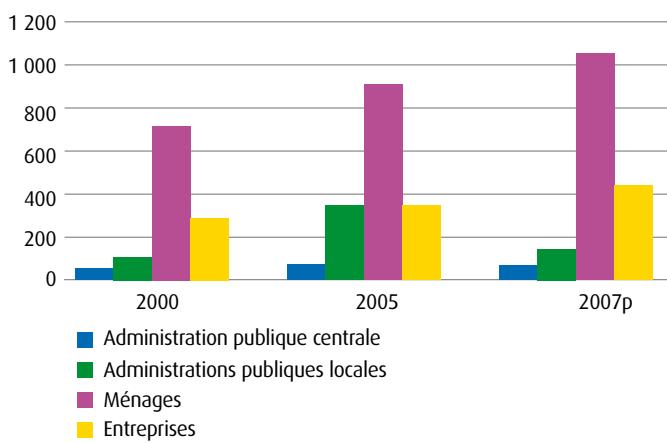
Les administrations publiques selon l'échelon considéré participent plus ou moins de manière intensive à la lutte contre le bruit. En effet, au niveau central, on constate que les financements publics baissent de 23 % principalement en raison de la diminution des actions réalisées le long des infrastructures routières. Inversement, le soutien des collectivités locales à ce type d'opérations se redresse en 2007 de 14 % pour atteindre 146 millions d'euros.

Lors des constructions ou des réhabilitations acoustiques de logements, les bailleurs privés perçoivent des aides financées par les administrations publiques (mission bruit, ANAH...) pour un montant d'environ 60 millions d'euros.

Les administrations publiques versent des aides en faveur de l'insorisation de logements à proximité de zones de bruit classées comme critiques. En 2007, le montant est de 0,2 million d'euros.

Croissance de la dépense de la sphère privée en 2007

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

ANNEXES

Méthodologie

La réduction du bruit et des vibrations est définie par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU) et Eurostat comme « *toute activité pour réduire les émissions de bruit et les vibrations à la source, afin de protéger les personnes et les constructions exposées au bruit et aux vibrations. La réduction du bruit et des vibrations pour la protection des postes de travail est exclue ainsi que la démolition d'immeubles pour des raisons d'exposition excessive au bruit et aux vibrations* ».

Dans l'évaluation de la dépense présentée ici, les émissions sonores proviennent de l'appareil productif, des véhicules roulants ou bien des avions.

Les moyens de protection diffèrent en fonction de la source et du récepteur du bruit. Le bruit peut être diminué à la source de l'émission. C'est le cas pour les émissions sonores des appareils industriels et des voitures. La propagation du bruit peut aussi être limitée grâce à la construction de dispositifs d'isolation des bâtiments industriels ou de murs antibruit le long des voies routières. Enfin, la lutte contre le bruit vise à protéger directement les personnes exposées. Il s'agit alors de l'isolation acoustique des bâtiments à caractère résidentiel.

L'isolation acoustique des bâtiments relative aux bruits « intérieurs » (y compris le voisinage) est exclue du compte. La dépense de lutte contre le bruit désigne, en effet, les dépenses relatives à la protection contre le bruit « environnemental ».

L'évaluation de la dépense de lutte contre le bruit est cependant incomplète puisqu'elle n'intègre pas le surcoût d'acquisition de véhicules routiers et matériels ferroviaires moins bruyants.

Données chiffrées

La dépense de lutte contre le bruit

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	494	590	629	643	772	6,6	2,3	20,0
Dépense en capital	674	802	1 046	903	935	4,8	-13,7	3,6
Total	1 168	1 392	1 675	1 546	1 707	5,6	-7,7	10,4

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense de lutte contre le bruit liée aux secteurs

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépenses liées aux transports	534	649	891	689	788	5,7	-22,6	14,3
Véhicules légers (remplacement silencieux)	370	431	456	458	573	6,5	0,4	25,2
Deux roues (remplacement silencieux)	16	17	18	20	21	4,7	12,0	5,5
Contrôle technique, contrôle de conformité, etc.	6	8	8	9	9	6,4	10,8	5,3
Revêtements silencieux (voies urbaines et péri-urbaines)	1	1	1	1	1	0,0	0,0	0,0
Traitement des infrastructures de transports terrestres	138	189	405	199	181	4,0	-50,9	-8,8
Système d'information des infrastructures et aéroports	3	4	3	3	2	-8,7	13,1	-35,3
Dépenses acoustiques en bâtiments	569	690	727	781	842	5,7	7,5	7,7
Isolation acoustique des bâtiments	569	690	727	781	842	5,7	7,5	7,7
Dépenses industrielles	64	53	57	75	78	2,8	30,8	3,6
Établissements industriels	58	49	54	72	74	3,7	31,7	3,6
Système d'information des établissements industriels	7	4	3	3	3	-8,7	13,3	2,9

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Le financement de la lutte contre le bruit

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Administrations publiques	161	242	420	218	215	4,2	-48,1	-1,5
- <i>dont administration centrale</i>	54	109	72	89	69	3,4	23,7	-23,3
- <i>dont administrations locales</i>	106	133	347	128	146	4,6	-63,0	13,7
Ménages	716	837	908	937	1 053	5,7	3,2	12,3
Entreprises	291	313	347	391	440	6,1	12,4	12,6
Total	1 168	1 392	1 675	1 546	1 707	5,6	-7,7	10,4

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Biodiversité et paysages : confirmation d'une stabilité

L'année 2007 confirme la stabilité des dépenses de protection de la biodiversité et des paysages déjà enregistrée en 2006. La dépense se maintient autour de 1,5 milliard d'euros. L'évolution des composantes de la dépense n'a cependant pas été homogène. Les dépenses de gestion des espaces protégés progressent de 5 %. Les dépenses pour les actions visant à limiter les pressions exercées par les secteurs économiques comme les transports ou la production d'électricité continuent, quant à elles, de baisser (- 7 %).

La période 2002-2005 a été très propice au développement des dépenses de protection de la biodiversité et des paysages avec un taux de croissance annuel moyen de 7 %. Depuis 2005, la croissance des dépenses est inférieure à 1 % par an.

En 2007, les efforts consacrés à la protection de la biodiversité et des paysages augmentent légèrement (+2 %). La dépense se stabilise autour de 1,5 milliard d'euros. La protection de la biodiversité progresse en 2007 de 3 %. La dépense de protection des paysages est stable.

Une typologie des actions retracées dans le compte a été définie parallèlement à l'élaboration de la stratégie nationale sur la biodiversité (SNB). Elle distingue :

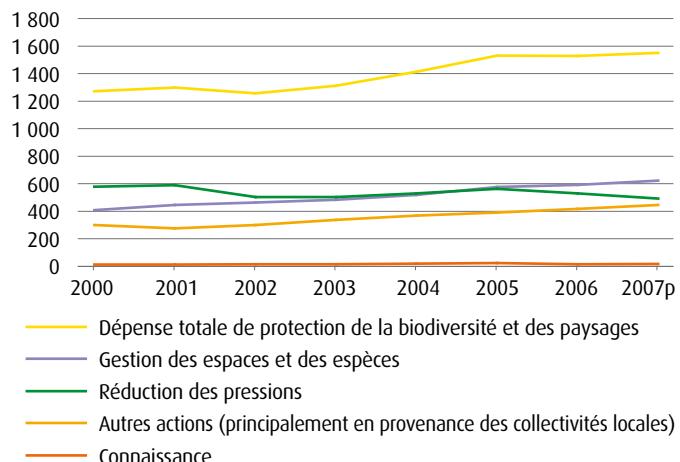
- la gestion des espaces et des espèces : développement du réseau des espaces gérés au titre de la protection des espaces, des espèces et des paysages et conservation *in situ* ;
- la connaissance : inventaires, expertises relatives au patrimoine naturel et aux paysages, et conservation *ex situ* ;
- la réduction des pressions : protection de la biodiversité et des paysages par les secteurs productifs ;
- les autres actions de protection de l'environnement.

La gestion des espaces et des espèces regroupe les actions visant à gérer un écosystème afin de préserver la diversité de la faune et de la flore. Elle comprend par exemple des actions de gestion du réseau Natura 2000, des réserves naturelles ou bien les dépenses des associations de protection de la nature. Sur la période 2000-2007, la progression des dépenses liées aux espaces protégés est régulière, en lien avec les budgets du ministère en charge de l'Environnement et des établissements publics gérant ces milieux remarquables. Avec 6 % de croissance annuelle moyenne, ce mode de préservation de la biodiversité reste un vecteur privilégié en raison de son poids dans les dépenses totales. En 2007, ces dépenses enregistrent une hausse de 5 %. Elles atteignent 614 millions d'euros.

En 2007, les dépenses relatives à la connaissance de la biodiversité et des paysages progressent de 31 %. Il s'agit notamment d'actions d'élaboration de guides à destination des aménageurs ou des atlas paysages, qui représentent 9 millions d'euros. Cette action est toutefois mal appréhendée dans le calcul de la dépense présenté ici. En effet, de nombreuses dépenses d'inventaires peuvent être réalisées à titre exceptionnel par des parcs nationaux ou bien être intégrées dans des actions visant à améliorer la connaissance d'espèces. Les parcs zoologiques entreprennent des actions de préservation d'espèces en voie d'extinction *in situ* ou *ex situ*. Ces dépenses ne sont pas comptabilisées aujourd'hui faute de système d'information efficace. Des initiatives de structuration de l'information se développent comme le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), dont l'objectif principal est de faciliter l'accès aux données sur les espèces, les habitats, les écosystèmes et les paysages.

Stabilisation de la dépense autour de 1,5 milliard d'euros avec des évolutions contrastées de ses composantes

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les actions, dites « de réduction des pressions » concernent la réparation des dommages causés aux paysages ou à la biodiversité par les activités productives comme le transport routier, l'activité industrielle ou l'agriculture. Elles sont mises en œuvre par les entreprises elles-mêmes. En 2007, ces dépenses continuent de diminuer (-7 %) et atteignent 483 millions d'euros.

D'autres actions de protection de la biodiversité et des paysages sont engagées par les collectivités locales, mais les sources comptables mobilisées ne permettent pas leur affectation à des projets déterminés. Elles représentent tout de même plus d'un quart de la dépense de protection de la biodiversité et des paysages. Leur progression est de 7 % en 2007. La dépense atteint 437 millions d'euros. Elles sont principalement composées des dépenses des départements (54 %) et des communes (40 %) en faveur de la gestion des milieux naturels. Les premières sont stables à 234 millions d'euros en 2007. Les secondes progressent sensiblement (+22 % en 2007), pour atteindre 174 millions d'euros.

Les départements peuvent instaurer la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) assise sur les permis de construire. Outre les acquisitions de terrains, la TDENS permet de financer la gestion et la mise en valeur de sites naturels, notamment pour leur ouverture au public et le développement du tourisme vert.

Accroissement des dépenses de gestion des espaces et des espèces

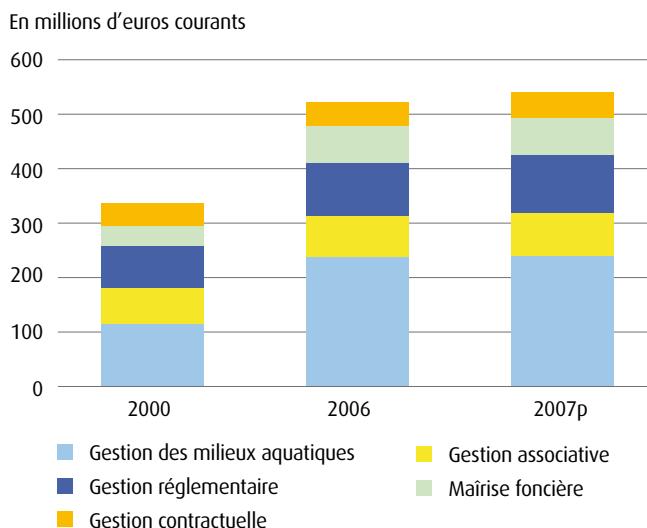
La stratégie nationale sur la biodiversité, validée en février 2004, a fixé pour objectif d'arrêter la perte de biodiversité d'ici à 2010¹. Sa réalisation s'appuie sur les différents dispositifs de protection existants mais également sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires : collectivités locales, partenaires privés et réseaux d'associations agissant pour la protection de la nature.

Une gestion publique principalement dirigée vers l'entretien des milieux aquatiques

Les dépenses affectées par les communes et les agences de l'Eau à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques (rivières et zones humides) s'élèvent à 241 millions d'euros en 2007. Ces dépenses dont l'évaluation économique est basée sur le système d'aides délivrées par les agences de l'Eau stagnent depuis 2005. Cette année-là, la progression de ces dépenses avait été particulièrement intense avec une hausse de 25 %.

La dépense de restauration ou d'entretien des rivières, participant à l'amélioration de l'état écologique de l'eau, augmente de 2 millions d'euros en 2007 (soit +1 %), marquant le début de la mise en place des engagements du neuvième programme des agences de l'Eau (2007-2012) dans lequel les interventions de restauration des milieux aquatiques sont renforcées. Les actions visant à corriger l'altération des cours d'eau et des zones humides pour préserver leurs fonctionnalités concernent 15 % du linéaire existant aidé par les agences de l'Eau et 20 733 hectares de zones humides. L'interprétation de ces chiffres reste difficile tant au niveau de l'hétérogénéité de l'entretien réalisé que de la mesure des linéaires de rivières. Parfois, l'entretien des rivières consiste à surveiller la qualité des berges sans dépenses correspondantes.

Stagnation de la gestion locale des milieux aquatiques, premier poste des dépenses de gestion des espaces naturels



Note : les dépenses dites de « maîtrise foncière » ne comprennent pas les acquisitions d'espaces naturels sensibles par les départements. Ces dernières ne peuvent pas être dissociées des autres actions des départements, elles sont donc incluses dans les autres actions (cf. premier graphique).
p = données provisoires.

Source : SOeS.

¹ Les plans d'actions de la SNB ont été adoptés en 2005 et 2006.

En 2007, les actions relatives à la gestion réglementaire, associative et contractuelle tirent le développement de la gestion des espaces et des espèces. Hormis la gestion des milieux aquatiques, toutes les autres composantes progressent entre 5 et 10 %.

La protection réglementaire des espaces s'intensifie en 2007

Les réserves naturelles nationales², les parcs nationaux et les sites classés relèvent d'un mode de gestion dit « réglementaire ». Ils préserment les écosystèmes, soit par des restrictions d'usage (pour la construction par exemple), soit par la réglementation de la chasse et de la cueillette.

En 2007, la dépense pour la protection réglementaire augmente de 10 %. Le réseau des espaces protégés s'est élargi pour l'ensemble des formes de protection réglementaire. Un accent particulier est mis sur les mesures en faveur de la protection de la biodiversité marine. L'agence des aires marines protégées (AAMP), nouvellement créée, a été dotée d'un budget de 5 millions d'euros en 2007. Le montant de ces actions de préservation réglementaire s'est élevé à 107 millions d'euros en 2007.

En 2007, les dépenses des réserves naturelles progressent de 18 % pour atteindre 32 millions d'euros. Le réseau de réserves naturelles protégées s'élargit avec notamment le classement des sites de Chastreix-Sancy (Auvergne, 1 894 ha) et Ristolas Mont Visto (PACA, 2 295 ha). En outre-mer, les réserves marines de la Réunion (3 500 ha) et de l'îlot M'Bouzi à Mayotte (142 ha dont 82 ha en terrestre) ont également été classées en réserves naturelles nationales. Au total, le réseau des réserves naturelles concerne 157 réserves pour une superficie de 5,5 millions d'ha dont 55 % se trouvent dans les DOM.

La dépense de gestion des parcs nationaux atteint 62 millions d'euros en 2007, en augmentation de 8 %. En mars 2007, deux nouveaux parcs terrestres ont été créés : le parc amazonien de Guyane³ et le parc des Hauts-de-la-Réunion⁴. En 2007, l'établissement public des parcs nationaux de France fédère ainsi 9 parcs nationaux terrestres pour une superficie de 48 127 km², dont 74 % se trouvent dans les DOM. Le cœur des parcs nationaux, où les usages sont plus restreints, couvre 24 418 km². Le plan d'action de la SNB relatif à la mer prévoit la création d'une dizaine de parcs marins d'ici 2012.

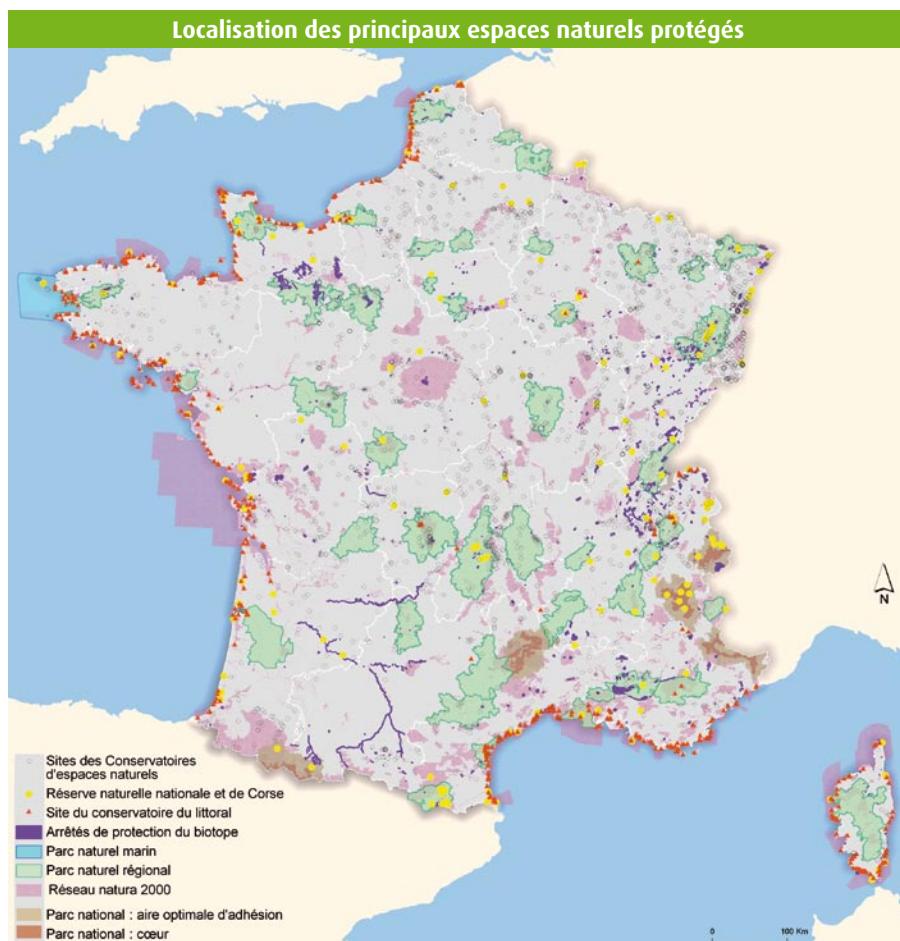
Enfin, la dépense relative à la gestion des sites classés est évaluée à 13 millions d'euros soit une hausse de 7 % par rapport à l'année passée. Le territoire national compte près de 2 700 sites classés et près de 4 800 sites inscrits.

Les arrêtés de biotopes ne génèrent pas de dépenses spécifiques identifiées dans le compte de la dépense de protection. 674 zones couvertes par les arrêtés participent à la gestion « réglementaire » en permettant aux préfets de fixer des mesures tendant à favoriser la conservation des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces menacées.

² Sont en effet exclues les réserves naturelles régionales à l'exception de celles de Corse.

³ Décret n° 2007-266 du 27 février 2007.

⁴ Décret n° 2007-296 du 5 mars 2007.



Note : AAMP = agence des aires marines protégées.

Source : MEEDDM – MNHN (SPN), 2007 – AAMP, 2007 – traitements SOeS, 2009.

La dépense de maîtrise foncière stagne en 2007

L'acquisition de terrains permet de protéger les écosystèmes. Elle peut être mise en œuvre par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), les départements et les conservatoires d'espaces naturels.

Le Conservatoire du littoral protège 112 749 hectares fin 2007. 264 transactions ont été effectuées dont 229 actes d'acquisition pour un coût par hectare de 7 200 €. En 2007, 3 286 hectares ont ainsi été acquis par le CELRL pour un investissement de 23 millions d'euros.

Les acquisitions les plus importantes ont concerné les sites de :

- le lac de Grand Lieu pour 100 ha ;
- la Grande île sur l'estuaire de Gironde pour 250 ha ;
- le Tey de Roustan en Camargue pour 167 ha ;
- l'étang d'Urbino en Haute-Corse pour 787 ha ;
- le site de Sous les Côtes pour 55 ha ;
- une première acquisition le long du lac de Vouglans dans les Vosges.

La dépense d'acquisition et de gestion du CELRL est estimée à 39 millions d'euros⁵.

Les conservatoires d'espaces naturels, structures associatives, opèrent eux-mêmes sur les sites qu'ils ont acquis, loués ou sur lesquels ils ont passé des conventions avec les propriétaires. Les conservatoires d'espaces naturels gèrent au total 139 108 hectares en 2007 dont 38 % en maîtrise foncière ou d'usage. Les habitats concernés sont essentiellement des milieux herbacés, des tourbières et des marais. En 2007, la superficie couverte et gérée par le réseau des espaces naturels de France a augmenté de 15 %. Le budget de la fédération et des conservatoires a ainsi augmenté de 4 %. La légère hausse des crédits alloués par les collectivités locales a permis de développer de nouveaux dossiers d'assistance et de conseils et de nouveaux programmes.

Les dépenses des départements au titre de l'acquisition des espaces naturels sensibles ne peuvent être dissociées de leurs autres dépenses consacrées à l'environnement⁶.

⁵ Pour des raisons de disponibilité des données au moment où les comptes ont été arrêtés, les dépenses du CELRL évaluées ici ne prennent pas en compte la hausse de son budget.

⁶ L'évolution de leurs dépenses est ainsi analysée dans la partie sur les financements de la protection de la biodiversité et des paysages et en introduction.

Accélération de la gestion contractuelle au profit des parcs naturels régionaux

Parmi les modes de gestion de la biodiversité et des paysages, la gestion contractuelle bénéficie également du contexte propice aux actions de biodiversité avec la création en 2007 du parc naturel marin en mer d'Iroise (3 433 km²). Après une hausse de 6 % en 2007, la dépense pour ce mode de gestion atteint 46 millions d'euros. Cette hausse est entièrement imputable aux dépenses engagées par les parcs naturels régionaux (PNR).

Selon les données de la comptabilité publique, la dépense de protection des 45 PNR progresse de 14 % en 2007. Alors que la dépense moyenne en 2006 était de 484 000 € par PNR, elle est passée à 540 456 € en 2007. La superficie couverte par ce mode de protection couvre 71 773 km² dont 4 % des surfaces comprises dans les DOM. Le PNR des Alpilles a été créé le 30 janvier 2007.

Les PNR interviennent dans la préservation des espaces : la mise en place d'une charte permet une gestion contractuelle du territoire. Seul le volet « Protection de la biodiversité et des paysages » est pris en compte dans l'évaluation de la dépense.

Le réseau Natura 2000, créé en application des directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux », relève, en France, d'une gestion contractuelle centrée sur la protection des habitats et des espèces. Les contrats Natura 2000 signés avec le ministère en charge de l'Environnement, hors contrats agricoles⁷, sont stables en 2007, à hauteur de 22 millions d'euros. Fin 2007, la superficie des sites désignés d'intérêt communautaire (SIC) couvrait 8,4 % du territoire national. Il convient d'ajouter 6 043 km² de surfaces maritimes au titre des SIC. Les zones de protection spéciale couvrent 7,8 % du territoire français auxquels 3 297 km² de surfaces maritimes doivent être ajoutés. Avec 180 sites supplémentaires en 2007, le réseau français terrestre est considéré comme achevé. L'effort porte aujourd'hui sur la désignation de sites Natura 2000 en mer.

L'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) définissant les mesures à mettre en œuvre pour la gestion des zones Natura 2000 s'est poursuivie en 2007 avec plus de 1 000 sites dotés d'un DOCOB opérationnel ou en cours d'élaboration.

Fin 2007, le réseau français de sites Natura comprend 1 334 sites d'intérêt communautaire et 371 zones de protection spéciale (ZPS). Ainsi, ce réseau écologique couvre 9 340 km² de surfaces maritimes et 16,2 % du territoire métropolitain terrestre soit 88 934 km²⁸. Environ 30 % de la surface couverte par le réseau Natura 2000 correspond à des parcelles agricoles, 60 % à des milieux forestiers. Le reste correspond à des zones diversifiées : zones humides, prairies, etc.

Une évolution plus contrastée pour d'autres dépenses

En 2007, la contribution des associations à la protection de la nature augmente de 5 %. Les dépenses s'établissent à 79 millions d'euros. Le rôle des associations, financées aux deux tiers par les cotisations versées par les ménages, est de sensibiliser à l'environnement et de gérer

⁷ Les dépenses relatives à ce type de contrats sont comptabilisées dans les mesures agri-environnementales au titre des réductions des pressions du secteur agricole.

⁸ MEEDDM, MNHN, RNF – traitement : SOeS, janvier 2009.

des espaces en tant que propriétaires. Certaines associations jouent également un rôle d'alerte face à certaines urgences écologiques.

La gestion des écosystèmes forestiers se traduit notamment par les dépenses relatives aux 204 réserves biologiques (dont 97 % se trouvent sur le territoire métropolitain). Elle a concerné en 2007 les réseaux d'espaces protégés et les plans de restauration d'espèces protégées, conformément notamment au plan d'action forêt de la stratégie nationale sur la biodiversité (SNB). La mise en œuvre de ce dernier a cependant été retardée en 2007.

La conservation des espèces *in situ* est en progression. La dépense de réintroduction des espèces (25 millions d'euros) continue d'augmenter en 2007 (+ 15 %), alors que les indemnisations versées dans le cadre des dégâts provoqués par de grands prédateurs continuent de baisser (-10 %).

Poursuite de la diminution des dépenses de réduction des impacts des activités économiques

Sur la période 2000-2007, les dépenses de limitation des impacts des activités économiques ont tantôt progressé⁹ tantôt chuté¹⁰. Cette irrégularité implique une prudence quant aux interprétations qui peuvent être formulées sur l'évolution des dépenses des activités génératrices de pressions. La baisse de ce type de dépense se confirme en 2007. Elles diminuent de 7 %, ce qui abaisse le niveau à 483 millions d'euros. Une telle évolution ne résulte pas systématiquement d'une diminution des mesures de réparation ni même des pressions. L'activité économique d'un secteur qui se ralentit peut en être l'une des causes.

Les dépenses liées au secteur des transports correspondent à la construction de nouvelles infrastructures et à l'aménagement des réseaux existants. Elles sont très fluctuantes. Le nombre de passages pour la faune devant être construits le long d'une infrastructure autoroutière est défini réglementairement en fonction de l'avant-projet routier. Les sociétés d'autoroutes ont donc l'obligation de construire des dispositifs de protection de la biodiversité en fonction du linéaire d'autoroute construit. Le niveau de la dépense évalué à 83 millions d'euros, augmente de 14 % en 2007. Cette année-là, 97,5 km d'autoroutes supplémentaires ont été construits (contre 63 km en 2006).

L'accroissement du trafic routier induit par l'extension du réseau accentue les impacts connus en termes de pollution de l'air ou de bruit. Le réseau routier et sa circulation amplifient également le phénomène de fragmentation des espaces. La coupure des milieux naturels gêne la circulation des espèces à la recherche de conditions favorables à leur reproduction ou à la survie des jeunes, morcelle leurs territoires et réduit les échanges entre les écosystèmes. L'effet de coupure des routes principales¹¹ divise par deux et demie la surface moyenne des zones d'intérêt écologique¹² d'un seul tenant, qui passe ainsi de 1 998 à 814 hectares.

⁹ De 2000 à 2002 et de 2003 à 2005.

¹⁰ En 2002 et 2003 et depuis 2005.

¹¹ Sont prises en compte les autoroutes, les liaisons principales et régionales définies par la BD Carto (2005). Voir Les impacts du réseau routier sur l'environnement, Le 4 pages de l'Ifen, n° 114.

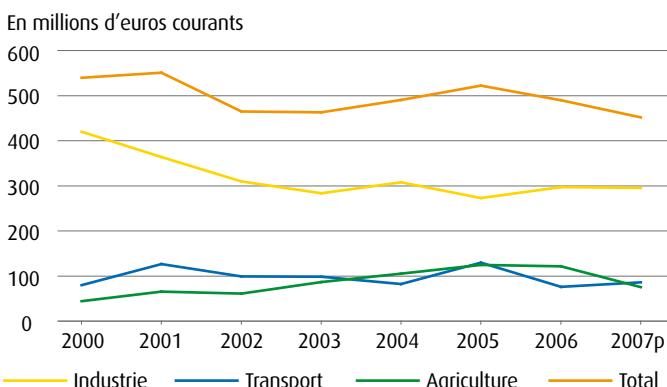
¹² Les surfaces d'intérêt écologique ont été définies par juxtaposition des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znief I et II), des zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico), des propositions de sites d'intérêt communautaire (PSic ou Sic) et des zones de protection spéciale (ZPS).

Depuis 2000, la dépense de protection de la biodiversité et des paysages réalisée par le secteur industriel a diminué en moyenne de 5 % par an. À partir de 2002, elle s'est stabilisée aux alentours de 300 millions d'euros. En 2007, le secteur industriel dépense 293 millions d'euros. 90 % des dépenses industrielles sont initiées par le secteur de l'énergie qui réalise par exemple des lignes électriques souterraines.

Les dépenses effectuées par les agriculteurs dans le cadre des actions mises en œuvre pour la jachère environnementale faune-flore, la gestion des prairies de fauches, du développement de la gestion linéaire paysagère et de la reconstitution des mares ou bosquets, représente 73 millions d'euros en 2007. Elle intègre également les aides agricoles obtenues dans le cadre de Natura 2000¹³. La baisse des aides versées aux agriculteurs se prolonge en 2007 (-39 %). Les mesures agri-environnementales dédiées à la biodiversité¹⁴ au sein du programme de développement rural hexagonal 2007-2013 lancé en 2007 occupent une place prioritaire. Les dépenses correspondantes n'ont pas encore été enregistrées en 2007.

Ces aides sont financées globalement à 45 % par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et à 55 % par l'Union européenne.

Confirmation du recul des dépenses des secteurs productifs en 2007



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Depuis 2001, un rythme de croissance plus soutenu pour la biodiversité que pour les paysages

Parmi les actions retracées dans le compte de la dépense, on distingue celles qui visent principalement la protection de la biodiversité de celles qui s'attachent à la préservation des paysages.

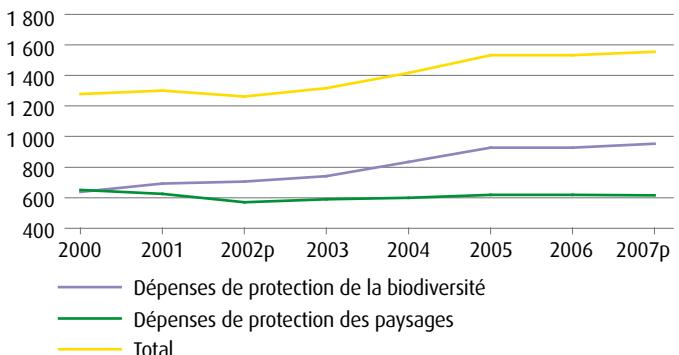
Depuis 2000, les dépenses pour la protection de la biodiversité continuent de prendre le pas sur celles dédiées aux paysages, en raison notamment de l'accélération de la désignation des sites Natura 2000 (de 2001 à 2006, +8 % par an). Les dépenses de protection de la biodiversité progressent toujours à un rythme soutenu (+6 % par an) sur la période 2000-2007. Avec 3 % de hausse en 2007, la protection de la biodiversité est tirée par la mise en œuvre des actions de gestion réglementaire, et contractuelle des espaces et atteint 939 millions d'euros.

¹³ Les montants Natura 2000 versés aux agriculteurs ne sont donc pas intégrés aux crédits du ministère en charge de l'Environnement au titre de Natura 2000.

¹⁴ L'axe 2 du programme est consacré à l'amélioration de l'environnement et à la gestion des espaces ruraux. Dans les dispositifs agro-environnementaux, la nouvelle prime herbagère agri-environnementale (PHAE) nécessite la présence d'éléments de biodiversité sur l'exploitation agricole. On peut également citer la préservation de races et de variétés menacées.

Une dépense stable avec un léger sursaut de la dépense de protection de la biodiversité

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les dépenses de protection des paysages (603 millions d'euros) diminuent de 1 million d'euros par an depuis 2005. La dépense des sociétés d'autoroutes augmente alors que celle supportée par les agriculteurs chute. La dépense des industriels reste stable par rapport à 2006.

Des financements locaux dynamiques

La protection de la biodiversité et des paysages est un domaine financé principalement par des commanditaires publics. Avec 805 millions d'euros, les financements locaux¹⁵ enregistrent une progression de 7 %. La hausse des financements locaux en 2007 est assurée par la croissance de la dépense des communes pour la préservation du milieu naturel (+22 %). Les dépenses concernant l'entretien des rivières et celles des départements pour la gestion des espaces naturels sensibles, nettement majoritaires, sont stables.

La chute de 5 % en 2007 des financements de l'administration centrale destinés aux actions de protection de la biodiversité et des paysages confirme le mouvement de baisse démarré en 2005. Avec 223 millions d'euros en 2007, l'État reste un soutien financier important pour les actions de gestion des espaces et le versement d'aides à destination des secteurs productifs (agriculture, par exemple).

Le financement des entreprises se redresse de 2 % en 2007 après avoir chuté de 7 % en 2006. Après trois années consécutives de baisse, de 2001 à 2003, l'année 2004 enregistrait une timide reprise (+1,3 %) du financement des entreprises, confirmée en 2005 (+2 %). Depuis 2000, la part du financement des entreprises dans le financement total s'est érodée. Elle est passée de 41 % en 2000 à 26 % en 2007.

Avec 46 millions d'euros en 2007, les financements européens viennent en appui des actions en faveur de la nature. Il s'agit par exemple du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga) pour les mesures agri-environnementales et Life Nature¹⁶.

¹⁵ Collectivités locales et agences de l'Eau.

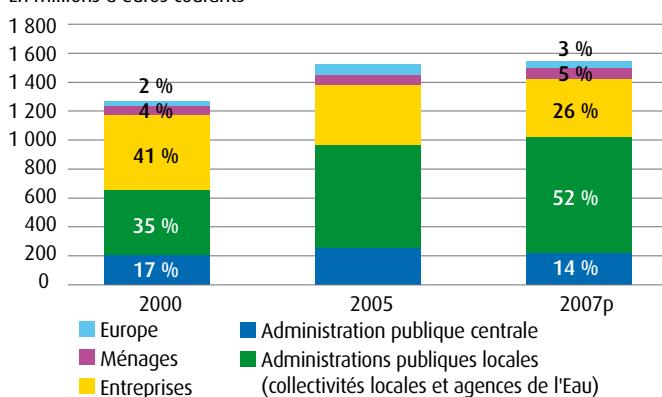
¹⁶ L'Instrument Financier pour l'Environnement - Volet Nature finance des projets de conservation de la nature qui contribuent à maintenir ou à rétablir les habitats naturels et/ou les populations d'espèces dans un état de conservation favorable au sens de la directive « Habitats » sont éligibles.

Les projets doivent viser des zones de protection spéciales (ZPS) ou des sites d'intérêt communautaire, ainsi que des espèces mentionnées dans ces directives.

La contribution des ménages aux actions de protection de la nature se stabilise autour de 75 millions d'euros. Les cotisations versées par les ménages aux associations de protection de la nature sont passées de 52 à 54 millions d'euros en 2007 soit 5 % de hausse.

Les financeurs de la protection de la biodiversité et des paysages : croissance en 2007 des financements publics

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Vers une évaluation des services rendus par la biodiversité

Le compte de la protection de la biodiversité et des paysages porte sur les dépenses consacrées à la préservation de la faune et de la flore par des voies réglementaires, foncières, contractuelles et sur les dépenses protégeant les espaces d'une pression sectorielle (agriculture, transport ou industrie). À travers des actions de gestion des espaces, l'objectif est de maintenir la fonctionnalité des écosystèmes présents sur les sites. Des fonctions comme le cycle du carbone ou la formation des sols sont aussi sauvegardées par l'intermédiaire de ces mesures de protection. Dès lors les services directs et indirects sont maintenus en dehors de toutes considérations relatives à d'autres formes de pressions comme le changement climatique ou les impacts agricoles. L'évaluation des services « support », « d'approvisionnement », « de régulation », « culturels ou récréatifs »¹⁷ n'entre pas dans le cadre du compte de dépense sur la biodiversité et les paysages. Ce cadre d'évaluation correspondant aux travaux développés par le *Millennium Ecosystem Assessment* est exploré par le MEEDDM, la Commission européenne (travaux sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité – TEEB) et l'Agence européenne (projet Eureka). L'Insee mène également une réflexion sur l'intégration des services écosystémiques au sein des circuits qui composent notre économie.

¹⁷ Référentiel issu du rapport du groupe de travail sur le cadre conceptuel de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire, Les écosystèmes et le bien-être de l'Homme : un cadre d'évaluation, 2003.

ANNEXES

Méthodologie

La protection de la biodiversité et des paysages désigne les mesures et activités visant à protéger et à régénérer les espèces animales et végétales, les habitats et les écosystèmes ainsi qu'à protéger et à restaurer les paysages naturels et semi-naturels. Il n'est pas toujours possible de distinguer la protection de la biodiversité de celle du paysage. Par exemple, l'entretien ou la création de certains types de paysages, d'habitats, et d'autres aspects s'y rapportant (haies, rangées d'arbres destinées à reconstituer des « couloirs naturels ») ont un lien évident avec la préservation de la biodiversité.

Sont exclus : la protection et la restauration de monuments historiques ou de paysages fortement construits, la lutte contre les mauvaises herbes à des fins agricoles, de même que la protection des forêts contre les incendies lorsque celle-ci répond surtout à des considérations économiques. La création et l'entretien d'espaces verts le long des routes (hormis les autoroutes) et les équipements de loisir (tels que les golfs et les autres infrastructures sportives) sont également exclus.

Les actions et dépenses afférentes aux parcs et jardins urbains sont exclues de ce compte. Elles font l'objet du compte de gestion des espaces verts urbains, hors champ de la protection de l'environnement.

Données chiffrées

La dépense totale pour la protection de la biodiversité et des paysages

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	594	810	880	899	906	6,2	2,2	0,8
Dépense en capital	671	594	642	621	637	-0,7	-3,2	2,5
- dont acquisition de terrains	55	33	36	37	37	-5,7	2,6	-0,9
Total	1 264	1 405	1 521	1 519	1 543	2,9	-0,1	1,5

Note : p = données provisoires.

Source : SoeS.

La dépense de protection de la biodiversité par nature de dépenses

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	365	493	534	550	562	6,4	3,2	2,1
Dépense en capital	261	327	383	365	378	5,4	-4,6	3,4
Total	625	820	916	915	940	6,0	-0,1	2,6

Note : p = données provisoires.

Source : SoeS.

La dépense de protection des paysages par nature de dépenses

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	229	318	346	348	344	6,0	0,6	-1,2
Dépense en capital	410	267	259	256	259	-6,4	-1,2	1,2
Total	639	585	605	604	603	-0,8	-0,2	-0,2

Note : p = données provisoires.

Source : SoeS.

Les composantes de la protection de la biodiversité et des paysages

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Gestion des espaces protégés	399	510	568	584	614	6,3	2,8	5,1
Conservation	5	12	16	7	9	8,6	-59,6	31,3
Secteur productif	569	522	554	521	483	-2,3	-5,9	-7,2
Autres actions de protection	291	361	383	408	437	6,0	6,5	7,1
Total	1 264	1 405	1 521	1 519	1 543	2,9	-0,1	1,5

Note : p = données provisoires.

Source : SoeS.

Le financement de la protection de la biodiversité et des paysages

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Administrations publiques	659	868	966	987	1 027	6,6	2,1	4,1
- <i>dont administration centrale</i>	210	245	257	235	223	0,8	-8,7	-5,3
- <i>dont collectivités locales</i>	449	623	709	752	805	8,7	6,1	7,0
Entreprises	520	406	414	386	395	-3,8	-6,8	2,4
Ménages	57	70	69	77	77	4,4	11,8	-0,3
Europe	29	61	72	70	44	5,9	-2,8	-37,3
Total	1 264	1 405	1 521	1 519	1 543	2,9	-0,1	1,5

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Dépense de gestion des déchets radioactifs : une année de pause après une croissance régulière

La loi du 28 juin 2006 fixe un nouveau cadre pour la gestion durable des déchets radioactifs et la recherche. Après plusieurs années de forte croissance, la dépense à la charge des producteurs connaît une légère diminution en 2007. La dépense est estimée à 704 millions d'euros. La baisse touche aussi bien les investissements que la dépense courante.

La dépense relative à la gestion des déchets radioactifs porte sur les activités de collecte, transport, traitement et conditionnement, stockage et entreposage ainsi que sur les mesures, contrôles et analyses correspondant à ces activités. Elle est estimée pour les déchets radioactifs d'origine civile provenant de :

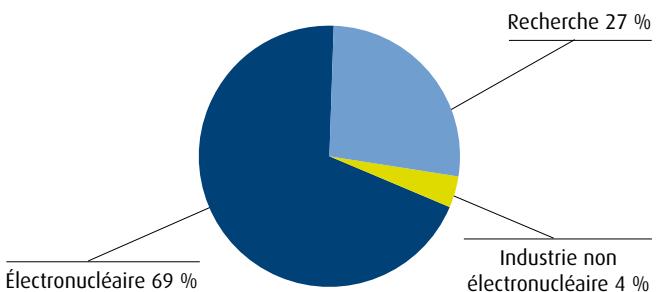
- la production électronucléaire (centrales et installations connexes de l'industrie nucléaire assurant la fourniture du combustible nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage du combustible usé) ;
- la recherche dans le domaine nucléaire ainsi que d'autres utilisations du rayonnement et de matières radioactives dans l'industrie et le domaine médical (« nucléaire diffus »).

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est chargée d'établir l'inventaire national des déchets radioactifs et de le mettre à jour tous les trois ans. Le dernier inventaire relatif aux stocks de déchets radioactifs, édité en 2006, fournit un état des lieux à la fin de l'année 2004. La prochaine édition sera publiée en 2009.

L'inventaire recensait au total, à la fin 2004, 1 million de m³ de déchets radioactifs, dont 929 000 m³, hors secteur de la défense. 69 % sont issus de l'industrie électronucléaire. Les prévisions de production conduisent à un stock de 1 768 000 m³ à l'horizon 2020.

Elles tiennent compte de l'évolution de la production nucléaire, mais également de la diminution attendue de la quantité de déchets conditionnés générés par l'activité nucléaire.

L'origine des déchets radioactifs par secteur économique (fin 2004)



Note : Déchets produits fin 2004, hors secteur de la défense (exprimés en m³ équivalent conditionné).

Source : Andra, inventaire national des déchets radioactifs.

Principales dispositions de la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

La loi élargit le domaine législatif à l'ensemble des déchets et matières radioactifs en fournissant des définitions claires de ces déchets et matières radioactifs (*cf. ci-après*).

Cette loi met en place un Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), mis à jour tous les trois ans par le Gouvernement. Il recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage et de stockage, et organise la mise en œuvre des recherches et des études sur la gestion des matières et des déchets radioactifs.

La loi consacre le principe selon lequel les producteurs de combustibles usés et de déchets radioactifs sont responsables de ces substances.

Elle reconnaît le principe du traitement des combustibles usés et des déchets radioactifs. Elle encadre également l'introduction sur le territoire national de déchets en provenance de l'étranger.

Elle entérine le principe du stockage profond et fixe un rendez-vous parlementaire en 2015, en vue de la création d'un centre de stockage réversible en couche géologique profonde pour les déchets à vie longue de haute et moyenne activité.

Elle instaure des taxes additionnelles pour le financement de cette politique.

Définitions des matières radioactives et des déchets radioactifs

Une substance radioactive est une substance qui contient des radionucléides naturels ou artificiels, dont l'activité ou la concentration justifie un contrôle de radioprotection.

« Une matière radioactive est une substance radioactive pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée, le cas échéant après traitement. »

« Un combustible nucléaire est un combustible usé lorsque, après avoir été irradié dans le cœur d'un réacteur, il en est définitivement retiré. »

« Les déchets radioactifs sont des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée. »

« Les déchets radioactifs ultimes sont des déchets radioactifs qui ne peuvent plus être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux. »

La diversité des déchets radioactifs

Il existe plusieurs catégories de déchets radioactifs. La classification utilisée en France est basée sur le risque radiologique appréhendé par deux paramètres principaux :

- l'activité ou niveau de radioactivité qui traduit la toxicité du déchet ;
- la période radioactive, c'est-à-dire le temps au bout duquel l'activité du radionucléide est divisée par deux.

D'après les définitions issues de l'inventaire national des déchets radioactifs de l'Andra, **les déchets de très faible activité (TFA)** – inférieure à 100 becquerels par gramme – « proviennent essentiellement du démantèlement des installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Certains déchets d'exploitation des installations et d'assainissement des sites pollués, dans la mesure où leur niveau de radioactivité est compatible avec les spécifications du centre de stockage correspondant, peuvent également relever de la classe TFA. Ils se présentent en général sous la forme de déchets inertes (bétons, gravats, terres) ou de produits assimilables aux déchets industriels banals ou aux déchets dits dangereux, d'après la réglementation, c'est-à-dire comportant des espèces chimiques toxiques ».

Les déchets de faible et moyenne activité (FMA) à vie courte « sont essentiellement des déchets de maintenance (équipements, outils, chiffons de nettoyage...) ou liés au fonctionnement des installations, comme ceux résultant du traitement d'effluents liquides et gazeux d'installations nucléaires. Ils peuvent également provenir d'opérations de démantèlement ».

Les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) – de quelques centaines à quelques centaines de milliers de becquerels par gramme – concernent « deux types de déchets : les déchets dits radifères et les déchets dits graphites. Les déchets radifères résultent, en grande partie, de l'utilisation de minéraux naturellement radioactifs à des fins industrielles comme l'extraction de terres rares. Les peintures luminescentes ou des objets comme les têtes de paratonnerres, ainsi qu'une partie des déchets d'assainissement des sites pollués peuvent également relever des déchets radifères. Les déchets graphites proviennent des centrales dites "uranium naturel graphite gaz" maintenant arrêtées ».

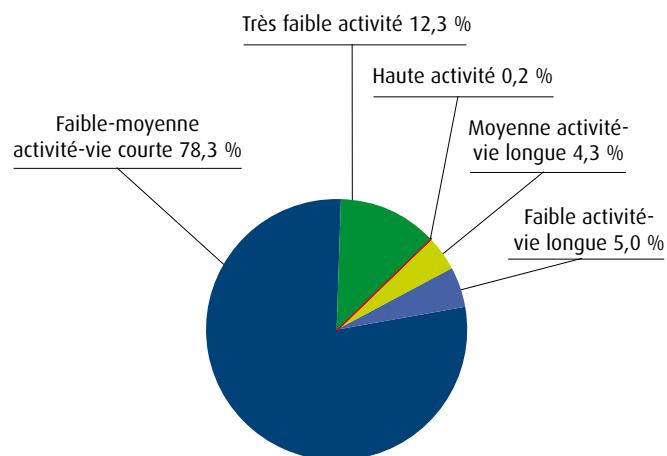
Les déchets de moyenne activité à vie longue (MA-VL) – supérieure au million de becquerels par gramme – « proviennent majoritairement des structures de combustibles usés (coques et embouts) ou sont des déchets provenant du traitement des effluents, d'équipements ».

Les déchets de haute activité (HA) – supérieure au milliard de becquerels par gramme – « ont généralement pour origine les produits de fission et les actinides mineurs issus des combustibles usés. Après les opérations de traitement, ces déchets sont vitrifiés et le verre est coulé dans un conteneur en inox ».

En dehors du secteur de la défense, 888 100 m³ de déchets radioactifs (en m³ en équivalent conditionné) sont recensés au 31 décembre 2004. Dans cet ensemble, 90 % du volume des déchets sont très faiblement radioactifs ou de moyenne et faible activité à vie courte. Seuls 0,2 % sont hautement radioactifs mais ils représentent 92 % de la radioactivité.

Environ 146 000 m³ de déchets sont entreposés en attente de filières de gestion adaptées pour le long terme.

Les volumes des déchets selon leur radioactivité (fin 2004)



Note : déchets produits fin 2004, hors secteur de la défense (exprimés en m³ équivalent conditionné).

Source : Andra, inventaire national des déchets radioactifs.

Classification française des déchets radioactifs et filières de gestion (existantes ou à l'étude)

Activité	Vie très courte : demi-vie < 100 jours	Vie courte (VC) : demi-vie < 31 ans	Vie longue (VL) : demi-vie > 30 ans
Très faible activité (TFA)		Centre de stockage TFA de Morvilliers dans l'Aube* 113 993 m ³ fin 2004 – 581 144 m ³ à l'horizon 2020	
Faible activité (FA)	Déchets gérés en laissant décroître la radioactivité sur place	Centre de stockage FMA de Soulaines-Dhuys dans l'Aube 690 006 m ³ fin 2004	Filière de gestion à l'étude (déchets radifères, déchets graphites) 44 276 m ³ fin 2004 105 000 m ³ à l'horizon 2020
Moyenne activité (MA)		Filière de gestion à l'étude pour les déchets tritium et certaines sources scellées 1 193 000 m ³ à l'horizon 2020	Filière de gestion à l'étude dans le cadre de l'article 3 de la loi du 28 juin 2006 38 207 m ³ fin 2004 54 884 m ³ à l'horizon 2020
Haute activité (HA)		Filière de gestion à l'étude dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 1 612 m ³ fin 2004 – 3 611 m ³ à l'horizon 2020	

Note : * il s'agit d'un stockage pour les déchets hors résidus de traitement du minerai d'uranium ; pour ces résidus, des stockages spécifiques à proximité des sites de production sont mis en œuvre. Volumes de déchets, hors secteur de la Défense (exprimés en m³ équivalent conditionné).

Source : Andra, inventaire national des déchets radioactifs fin 2004.

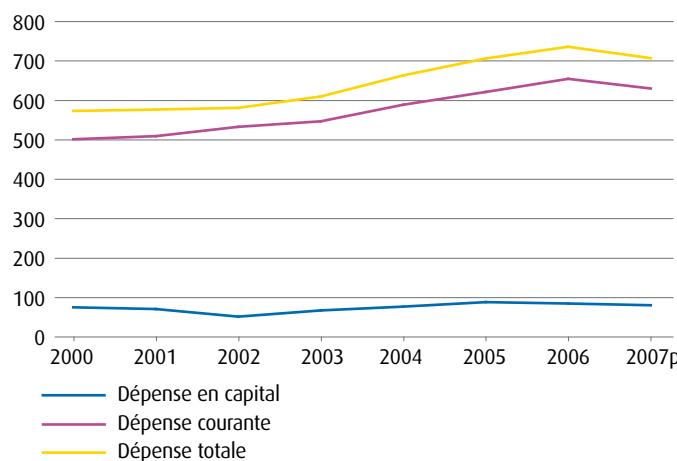
Après avoir progressé chaque année, la dépense de gestion des déchets radioactifs se stabilise en 2007

La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs est évaluée à 704 millions d'euros en 2007 contre 733 millions en 2006. Après avoir augmenté chaque année depuis 1998, la dépense totale se stabilise ; on constate même une baisse de 4 % en 2007. Cette évolution est consécutive aux efforts fournis par les producteurs pour une meilleure gestion de leurs déchets, notamment par la réduction du volume et de la nocivité des déchets produits avant leur élimination finale. Elle intervient après plusieurs années de forte croissance avec la mise en service de nouveaux ateliers de traitement des déchets et de nouvelles capacités de stockage. La diminution de la dépense concerne à la fois la dépense courante et les investissements.

Conformément à la loi du 28 juin 2006, les producteurs de déchets financent leur dépense. La loi confie également à l'Andra une mission de service public qui consiste en un inventaire des matières et déchets radioactifs tous les trois ans, la prise en charge aidée du nucléaire familial et la remise en état de sites pollués dont le responsable est défaillant. Une subvention de l'État de 1,9 million d'euros est accordée en 2007 pour cette mission.

Baisse de la dépense de gestion des déchets radioactifs

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Contrairement aux années passées, diminution de 3,7 % de la dépense courante

La dépense courante atteint 627 millions d'euros. Contrairement aux années précédentes, la dépense courante diminue de 3,7 % en 2007 et résulte des efforts fournis par les producteurs pour réduire le volume de leurs déchets. Cette baisse concerne presque toutes les entreprises.

La gestion des déchets est, en majorité, externalisée. Les producteurs de déchets font appel à des prestataires pour traiter et conditionner les déchets radioactifs produits sur leurs sites. Ainsi, Areva traite et conditionne à La Hague et entrepose des substances non recyclables contenues dans le combustible usé (comme les déchets de haute activité et à vie longue).

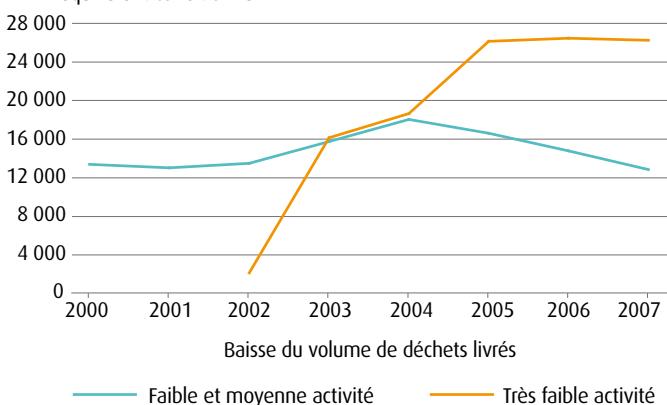
Les « petits producteurs » du secteur non électronucléaire confient souvent leurs déchets radioactifs à l'Andra, qui en assure la gestion. La dépense externe diminue de 1,6 % en 2007 après avoir connu une stabilisation l'année précédente. Ces dépenses peuvent être rapprochées des livraisons faites sur les centres de stockage de l'Andra.

Le centre de stockage des déchets radioactifs de très faible activité (CSTFA) de l'Andra, situé à Morvilliers dans l'Aube, fonctionne à pleine capacité depuis 2005. Environ 26 000 m³ ont été livré annuellement sur ce centre depuis 2005. Cependant, les tonnages correspondant sont en baisse, car la densité des déchets livrés est inférieure à celle prévue dans le contrat et a tendance à se réduire. De ce fait, si la tendance perdurait, les producteurs rempliraient le centre plus rapidement que prévu. Pour éviter un tel état de fait, des dispositions techniques sont prises pour densifier les déchets livrés. Un changement d'assiette tarifaire est prévu pour mieux révéler les prix de la ressource rare (le volume total du stockage). Une alvéole double de 25 000 m³ est opérationnelle depuis 2006.

Les livraisons sur le centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité situé à Soulaines-Dhuys dans l'Aube déclinent de 15 % en 2007, après une baisse en 2006. Cette évolution va de pair avec l'objectif de réduction des volumes à stocker après un meilleur conditionnement des déchets.

Volume de déchets livrés sur les centres de l'Andra dans l'Aube

En m³ équivalent conditionné



Source : Andra.

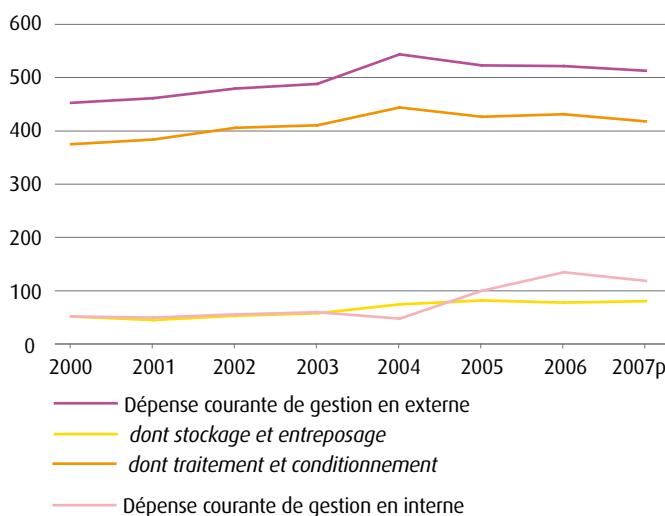
En 2005, certaines dépenses externalisées ont été reprises en interne. La dépense interne a fortement augmenté en 2005 et 2006. En revanche elle enregistre une forte baisse (-12 %) en 2007. Elle est évaluée à 116 millions d'euros et représente presque 19 % de la dépense courante.

L'essentiel de la dépense courante correspond à des opérations de traitement et conditionnement des déchets. Ce mode de gestion est estimé à 530 millions d'euros dont 116 millions en traitement interne et représente 85 % de la dépense courante. Après avoir progressé sensiblement depuis 2003, la dépense totale de traitement et conditionnement des déchets régresse de 5 % en 2007.

Les dépenses liées au stockage et à l'entreposage représentent 12 % de la dépense courante. Elles progressent de 3 % par rapport à 2006.

Forte baisse des dépenses de gestion en interne

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les investissements en baisse de 4 % en 2006 et 2007

Dans le cadre de la préparation de la loi du 28 juin 2006, les investissements ont connu une forte progression de 2003 à 2005. Ils ont progressé d'environ 9 % en 2006, puis diminuent légèrement en 2007 pour atteindre 77 millions d'euros.

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) continue de réaliser une grande partie des investissements par d'importantes installations pour l'entreposage des déchets.

La dépense de l'administration publique en forte diminution en 2007

La filière de production et de gestion des déchets radioactifs compte principalement des entreprises. Elles financent 537 millions d'euros, soit 76 % de la dépense de ce domaine.

L'administration publique intervient principalement dans la recherche sur les solutions de gestion. Le CEA a repris le site de Marcoule en 2005, y compris la maîtrise d'ouvrage du démantèlement et la gestion de déchets anciens, aussi la part de l'administration publique est beaucoup plus importante depuis cette date. Cependant, après avoir connu une hausse sensible en 2006, la dépense de l'administration publique régresse fortement en 2007 ; elle représente 24 % de la dépense totale.

Légère hausse des dépenses de R&D et d'administration générale

Les dépenses de recherche et développement (R&D), de formation, de communication et d'administration générale sont traitées dans des comptes spécifiques communs à l'ensemble des domaines de la protection de l'environnement. Elles sont exclues de la dépense de gestion des déchets radioactifs au sens strict. Ces dépenses demeurent très importantes. Leur montant est de 253 millions d'euros en 2007, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. 236 millions d'euros sont des dépenses de recherche et développement et 16 millions des dépenses d'administration, de communication et de formation.

Pour faire suite aux conclusions des recherches menées dans le cadre de la loi de 1991, la loi du 28 juin 2006 fixe un nouveau cadre pour la recherche sur les déchets radioactifs. Elle s'orientera, pour les dix années à venir, autour de trois axes : la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue, le stockage réversible en couche géologique profonde et l'entreposage. Pour la mise en œuvre du Programme national de gestion des matières et déchets radioactifs, la loi confie à l'Andra les recherches relatives à l'entreposage et au stockage en profondeur des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL). L'année 2006 a été une période transitoire après plusieurs années d'activité de recherche importante. En 2007, les dépenses de recherche et développement sont en hausse de 5,3 % et sont évaluées à 236 millions d'euros. La dépense courante représente 93 % de l'ensemble. Une taxe additionnelle à la taxe INB est demandée aux producteurs pour financer ces activités ; son montant est de 88 millions d'euros pour 2007.

Les autres dépenses concernent essentiellement les activités de contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). S'ajoutent quelques dépenses de formation, communication et administration générale mentionnées par les producteurs. Ces dépenses avaient sensiblement progressé en 2006, mais elles ont fortement diminué en 2007 et se situent à 16 millions d'euros.

ANNEXES

Méthodologie

La confection du compte et du chapitre est réalisée en collaboration avec les principaux acteurs du domaine (Andra, Areva, ASN, CEA, EDF, DGEC et DGPR directions du ministère en charge de l'Environnement, et DGRI du ministère en charge de la Recherche).

L'évaluation de la dépense repose sur une interprétation du Seriéé (Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement) qui tient compte de la spécificité française du domaine.

La dépense nationale est ventilée entre :

- les unités institutionnelles résidentes (administrations publiques et entreprises) qui effectuent les dépenses. Ces unités financent également ces dépenses car il n'y a pas de transfert significatif dans le domaine ;
- les achats de services de gestion externes et les dépenses liées à la gestion en interne par les producteurs de ces déchets. On notera qu'il n'y a pas d'importation de services de gestion, dans la mesure où aucun déchet radioactif français n'est traité hors de France ;

Données chiffrées

La dépense de gestion de déchets radioactifs

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	498	586	618	651	627	3,3	5,3	-3,7
Dépense en capital	72	70	75	82	77	1,0	9,2	-5,6
Dépense totale	570	656	693	733	704	3,1	5,7	-3,9

Note : p : données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense courante de gestion

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Total de la dépense courante	498	586	618	651	627	3,3	5	-4
<i>dont traitement et conditionnement</i>	372	441	424	429	415	1,6	1	-3
<i>dont stockage et entreposage</i>	49	72	79	75	77	6,9	-5	3
<i>dont gestion interne</i>	49	45	97	132	116	13,1	36	-12

Note : p : données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense des entreprises et des administrations publiques pour la gestion des déchets radioactifs

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense des entreprises	514	565	549	552	537	0,6	0,7	-2,8
Dépense des administrations publiques	56	90	144	181	167	16,9	25,1	-7,4
Dépense totale	570	656	693	733	704	3,1	5,7	-3,9

Note : p : données provisoires.

Source : SOeS.

La dépense de R&D et d'administration générale et communication

En millions d'euros aux prix courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	253	283	241	216	236	-1,0	-10,5	9,1
Dépense en capital	24	46	36	29	17	-4,8	-18,5	-41,6
Dépense totale de R&D, d'administration générale et communication	277	329	277	245	253	-1,3	-11,5	3,1
Dépense totale de R&D	259	311	264	224	236	-1,3	-15,1	5,3
<i>dont R&D loi de 1991</i>	240	286	253	213	223	-1,1	-15,9	4,6
Dépense totale d'administration et communication	18	19	18	21	16	-1,8	16,4	-21,4

Note : p : données provisoires.

Source : SOeS.

La recherche et le développement en environnement : redressement des dépenses en 2007

En 2007, la dépense de recherche et développement (R&D) en environnement atteint 2,6 milliards d'euros, en hausse de 8 % par rapport à 2006. L'évolution enregistrée cette année est concordante avec la tendance générale de hausse de R&D (+4 % en 2007). La dépense des entreprises progresse de 13 % par rapport à 2006. Les dépenses publiques sont stables (-0,7 %). En 2007, 68 % des dépenses de R&D en environnement proviennent des entreprises.

Avertissement

Les comptes économiques de l'environnement sont élaborés à partir du manuel européen sur le compte de dépense de protection de l'environnement qui définit les domaines environnementaux intégrés dans le calcul de la dépense : gestion des déchets, des eaux usées, lutte contre la pollution de l'air...

Jusqu'à présent, la R&D publique en environnement prise en compte était limitée aux crédits affectés à « la surveillance et à la protection de l'environnement planétaire ». Ce champ ne permettait pas d'appréhender l'ensemble de la R&D en environnement. Le périmètre a donc été élargi à « l'exploration et l'exploitation de la terre et de la mer (hors prospection minière et pétrolière) » et à « l'avancement général des connaissances sur les milieux naturels ».

Les données sur la R&D en environnement publiées dans les précédents rapports, ne sont pas comparables à celles publiées dans cette édition (cf. annexes). Les données de la série 2000-2007, présentées ici, sont bien calculées sur un périmètre constant incluant l'exploration et l'exploitation de la terre et de la mer (hors prospection minière et pétrolière) et l'avancement général des connaissances sur les milieux naturels.

La recherche et développement en environnement est capitale pour déterminer les innovations qui protégeront l'environnement tout en permettant de développer la compétitivité de certains secteurs économiques.

Le rapport final du chantier opérationnel sur la recherche¹, élaboré dans le cadre du Grenelle de l'environnement, recommande d'investir certaines niches stratégiques sur lesquelles pourront se porter les R&D publique et privée en environnement.

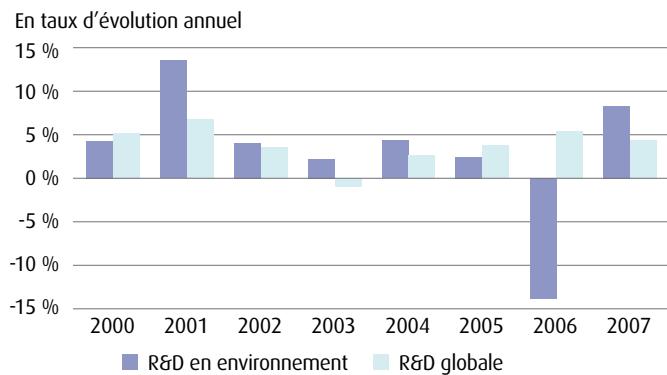
Le champ environnemental décrit dans le cadre des travaux du comité opérationnel est plus étendu que celui du rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement qui repose, lui-même, sur un périmètre retenu à l'échelon communautaire. Le domaine « agriculture, eaux, milieux et biodiversité » est entièrement intégré dans le champ de la protection de l'environnement. En revanche, les domaines santé, énergie, villes et mobilités sont clairement exclus des normes du manuel européen sur la confection des comptes de l'environnement. Par ailleurs, la R&D en environnement au sens du Grenelle ne dit rien sur la gestion des déchets et la gestion des eaux usées. Au-delà de ces différences de périmètre, les travaux du Grenelle identifient les moyens par lesquels la recherche publique peut avoir un effet de levier en termes de connaissances. Seule est analysée la R&D publique à l'inverse du compte de l'environnement qui adopte une vision systémique des circuits économiques en incluant les entre-

prises. De ce fait, les évaluations financières fournies dans le cadre du Comité opérationnel sur la recherche et celles fournies ici ne sont pas directement comparables.

7 % de l'ensemble de la R&D

De 2000 à 2007, la R&D en environnement a progressé en moyenne de 2,7 % par an, variation légèrement en deçà de l'évolution de la recherche en France (+3,6 % par an). La part de la R&D en environnement dans la R&D tous domaines confondus a oscillé entre 6 % et 8 %² de 2000 à 2007. Après un recul de 14 % en 2006, totalement décalé de la hausse de la R&D globale, la part de la R&D en environnement passe à 7 % en 2007. La dépense de R&D en environnement s'accroît de 8 % alors que la R&D totale progresse à un taux inférieur, de 4 %.

Croissance de la R&D en environnement en 2007



Source : SOeS, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

Sur l'ensemble de la période 2000-2007, la R&D globale et sa part en environnement croissent de concert, sauf en 2003 et surtout en 2006 où la R&D en environnement a chuté de 14 %.

De 2000 à 2005, la R&D en environnement a progressé de 5 % par an. La dépense a culminé en 2005 à 2,8 milliards d'euros, où la recherche publique a été encore nettement majoritaire (60 % de la dépense). Cette période correspond notamment à la mise en place de nouvelles réglementations environnementales et à la nécessaire adaptation des acteurs économiques aux contraintes réglementaires et législatives. C'est en particulier le cas pour les deux principaux domaines environnementaux de la gestion des déchets et des eaux usées. Le secteur des déchets, par exemple, offre encore des perspectives de R&D intéressantes, eu égard aux exigences réglementaires, comme le traitement biologique ou l'automatisation du tri. Jusqu'en 2004, la croissance reposait également sur les efforts menés par les acteurs de la gestion des déchets radioactifs qui ont

¹ Grenelle de l'environnement, comité opérationnel n° 30 sur la recherche, juillet 2008.

² De 2003 à 2005, la part de la R&D en environnement était de 8 % de la R&D tous domaines confondus.

contribué à la R&D dans le cadre de la loi dite Bataille³ (1991). Entre 1991 et 2004, les dépenses pour la recherche sur le traitement des déchets radioactifs à haute activité à vie longue ont augmenté de 16 % par an.

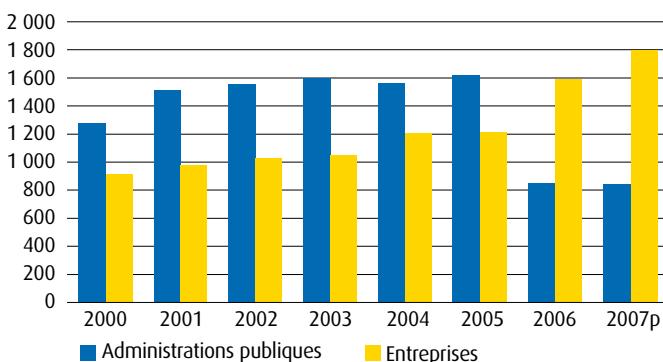
En 2006, la dépense en environnement a chuté de 14 %. Elle s'est contractée à 2,4 milliards d'euros. La croissance de 31 % des dépenses des entreprises n'est pas parvenue à compenser la baisse de moitié des dépenses publiques. De nouvelles activités se sont développées, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ces activités, qui ne sont pas dans le champ de ce compte⁴, ont probablement capté une partie des crédits publics précédemment alloués à la R&D pour les activités de protection de l'environnement.

En 2007, la dépense de R&D en environnement repart à la hausse avec +8 % pour atteindre 2,6 milliards d'euros. La dépense des administrations publiques pour la R&D en environnement se stabilise (-0,7 %). La dépense des entreprises continue de progresser à un rythme soutenu de 13 %.

Jusqu'en 2005, la dépense des administrations publiques était majoritaire. Cette tendance s'est inversée en 2006 et 2007 au profit des entreprises.

La R&D en environnement de plus en plus soutenue par le secteur privé

En millions d'euros courants



Source : SOeS, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

De 2000 à 2005, les efforts des administrations publiques se sont maintenus et ont culminé, en 2005, à 1,6 milliard d'euros. Dès 2006, la dépense des administrations publiques a chuté pour descendre en dessous de la contribution des entreprises (respectivement 0,8 milliard d'euros et 1,6 milliard d'euros). La part de la R&D en environnement affectée aux administrations est passée de 58 % en 2000 à 32 % en 2007.

En 2007, la contribution des entreprises à la R&D en environnement s'accélère pour atteindre les deux tiers de la dépense. Cependant, le questionnaire adressé aux entreprises ne permet pas de distinguer les dépenses de R&D strictement liées à la protection de l'environnement des dépenses de R&D concernant l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables. La R&D privée, évaluée ici, risque de reposer sur un périmètre plus large que celui de la dépense en environnement (cf. *Méthodologie*).

³ La loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 (JO du 1^{er} janvier 1992) dispose que le Parlement est saisi, avant la fin 2005, d'un rapport et d'un projet de loi sur les recherches relatives à la gestion des déchets radioactifs, avant toute décision sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité.

⁴ Cf. encadré « La part des crédits budgétaires de R&D consacrés à l'environnement pourrait atteindre 13 % du budget consacré à la R&D globale »

Croissance soutenue de la R&D de protection de l'environnement des entreprises

Sur la période 2000-2007, la contribution des entreprises à la R&D consacrée à l'environnement s'est intensifiée avec une croissance de 10 % par an entre 2000 et 2007. En 2004 et 2005, la dépense des entreprises semblait se stabiliser aux alentours de 1,2 milliard d'euros. La progression exceptionnelle de 31 % enregistrée en 2006 a permis de positionner les entreprises en tant que principal acteur de la R&D en environnement. Suite à une croissance de 13 % en 2007, la dépense de R&D en environnement atteint 1,8 milliard d'euros.

D'une part, selon les données provisoires du bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (Besri), la part consacrée à la R&D en environnement des entreprises aurait doublé entre 2000 et 2007. Cet accroissement résulte à la fois d'une hausse de la R&D en environnement menée par les entreprises du fait d'impulsions réglementaires, techniques et économiques mais également d'un risque de mauvais classement d'opérations de R&D en environnement. La R&D en environnement des entreprises pourrait inclure des opérations relatives à la recherche d'une meilleure efficacité énergétique ou relative aux énergies renouvelables. En raison des modalités de l'enquête, il n'est pas possible de distinguer la sphère de la protection de l'environnement du domaine de l'énergie, alors que cette distinction revêt un intérêt croissant.

D'autre part, la R&D en environnement des entreprises a bénéficié d'un climat propice à la hausse générale des dépenses de R&D tous domaines confondus. La création des pôles de compétitivité a favorisé de nouveaux modes de fonctionnement en réseaux pour l'émergence d'innovations (exemple de la création d'un cluster⁵ à Saclay en novembre 2008).

Une trentaine de pôles de compétitivité sur les soixante et onze labellisés incluent une thématique environnementale. Deux pôles sont clairement tournés vers des objectifs environnementaux hors énergie :

- Chimie/Environnement (Rhône-Alpes) ;
- Gestion des risques/Vulnérabilité des territoires (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon).

Les recherches relatives à la maîtrise de l'énergie ou le lien entre santé et environnement sont des thématiques grandissantes d'un point de vue financier, selon le périmètre retenu pour le Grenelle de l'environnement et du point de vue des thèmes traités par les pôles de compétitivité. Par exemple, les recherches effectuées par les PME sur la production et l'utilisation d'énergie sont particulièrement importantes dans le domaine de l'habitat où 92 projets sont aidés pour un montant de 6,5 millions d'euros. Cependant ces domaines ne sont pas intégrés à la dépense du compte afin de rester en adéquation avec le périmètre défini au niveau européen.

Si l'on applique le découpage territorial de la dépense de R&D globale à la dépense de R&D en environnement, la région Île-de-France mobilise 43 % de la dépense de R&D des entreprises. Viennent ensuite les régions Rhône-Alpes avec 13 %, Midi-Pyrénées avec 9 % et PACA avec 5 %. La part des dépenses des autres régions est inférieure à 3 %.

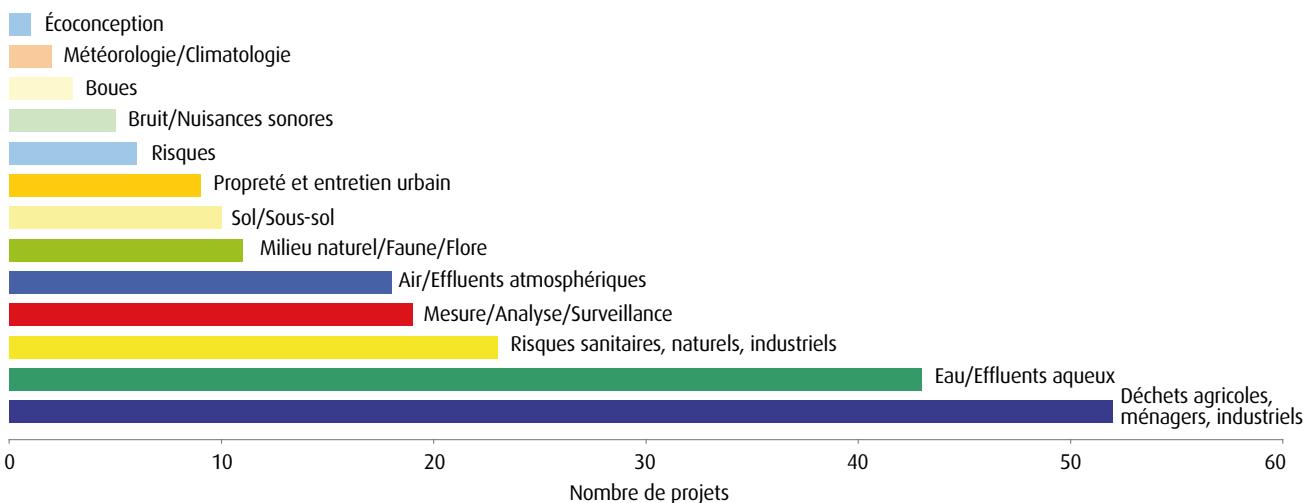
⁵ Il s'agit d'un regroupement d'entreprises sur un territoire ayant un objectif commun ou complémentaire. Le développement de leurs activités par ce mode organisationnel en réseau favorise des synergies entre les acteurs et les ressources disponibles sur le territoire (économies d'échelle, de gamme, effet d'apprentissage...). Un tel fonctionnement favorise l'émergence de la compétitivité des entreprises et des innovations.

La R&D et l'innovation : le cas des petites et moyennes entreprises

Pour le segment de la recherche environnementale couvert par les PME, 203 projets ont été aidés en 2007 par Oséo⁶ pour un montant de 15,3 millions d'euros, en hausse de 30 % par rapport à 2006. La gestion des déchets et celle des eaux usées sont toujours les secteurs prépondérants, puisque le nombre de projets dans ces activités soutenus par Oséo progresse de 10 % en 2007. Alors que ces deux domaines font appel à la recherche de traitements curatifs

comme les systèmes de potabilisation d'eau de surface ou la régénération des huiles usagées, l'émergence des systèmes de mesures et de surveillance des pollutions se confirme en 2007. La fonctionnalité des écosystèmes, domaine de R&D à explorer selon les recommandations du Grenelle de l'environnement, est peu à peu investie par les PME. Le bilan Oséo indique un nombre de projets aidés pour la protection des milieux qui a triplé en 2007.

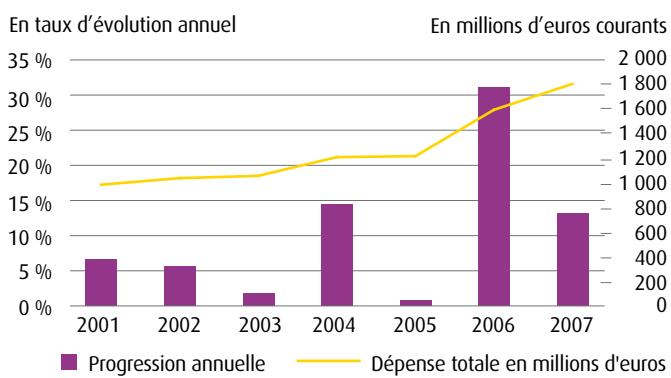
Une majorité de projets aidés par Oséo dans les domaines des déchets et de l'eau



⁶ Oséo est un établissement public de l'État, issu du rapprochement de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar), de l'Agence de l'innovation industrielle (AII), de la Banque de développement des PME (BDPME) et de la Société française de garantie des financements des PME (Sofaris). Ses missions sont de soutenir l'innovation des PME, de financer leurs investissements et de garantir leurs prêts.

Source : Oséo, 2008.

Croissance soutenue de la R&D des entreprises



Source : SOeS, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

Après s'être contractée en 2006, la dépense de R&D en environnement des administrations publiques retrouve une stabilité relative (-0,7 %).

La part des crédits budgétaires recherche consacrés à l'environnement est passé de 9,2 % en 2000 à 4,6 % en 2007, et ce, dans un contexte de hausse des crédits budgétaires tous domaines confondus. La baisse des crédits publics consacrés aux domaines de la « surveillance et la protection de l'environnement planétaire », de « l'exploration et l'exploitation de la terre et de la mer », et « de l'avancement général des connaissances pour les milieux naturels » ne doit pas être assimilée à un repli des administrations publiques pour les considérations environnementales. Bien au contraire, si l'on examine les objectifs socio-économiques⁷ retenus dans le cadre des travaux menés pour le Grenelle de l'environnement, la part de la R&D consacrée à l'environnement serait de 13 % en 2007.

Stabilité de la recherche publique en 2007

En 2007, les administrations publiques, principalement les laboratoires publics, les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) dépensent 845 millions d'euros pour la R&D en environnement.

⁷ Les volets énergie et production et technologies industrielles intègrent notamment la R&D concernant le développement des EnR et l'efficacité énergétique.

La part des crédits budgétaires de R&D consacrés à l'environnement pourrait atteindre 13 % du budget consacré à la R&D globale

Le champ de la recherche en environnement est restreint ici à la protection de l'environnement selon les normes européennes des comptes de l'environnement. Mais suivant le référentiel utilisé, le périmètre de la R&D en environnement pourrait être plus étendu. La recherche dite environnementale pourrait être élargie à l'efficacité énergétique ou au développement des énergies renouvelables. L'élargissement du périmètre pour calculer la part consacrée à l'environnement inclurait alors des objectifs comme l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production et les technologies industrielles pour les industries des matériels de transports terrestres et fluviaux et industries des matériels de transports aéronautiques (hors espace).

Selon l'option retenue, la part des crédits budgétaires de R&D consacrés à l'environnement serait de :

- 4,6 % si l'on adopte le périmètre des comptes de l'environnement soit 574 millions d'euros ;
- 10,3 % si l'on ajoute 714 millions d'euros de recherches relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- 13,3 % si les recherches relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les procédés industriels et les transports sont incluses pour un montant de 364 millions d'euros.

Selon le périmètre retenu, les crédits budgétaires en environnement s'élèveraient respectivement à 574, à 1 288 ou 1 652 millions d'euros.

Première brique strictement environnementale :
 - objectif principal environnement ;
 - objectif lié environnement hors organisme ayant déclaré l'objectif principal environnement ;
 - objectif exploration et exploitation de la terre ;
 - objectif avancement général des connaissances - milieux naturels.

574 millions d'euros en 2007

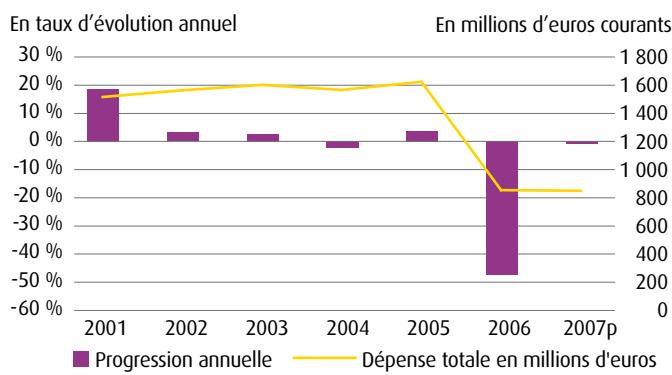
Deuxième brique énergie :
 - utilisation rationnelle de l'énergie. Sont exclues la production et la distribution de l'énergie.

714 millions d'euros en 2007

Troisième brique :
 - production et technologie industrielles pour les industries des matériels de transports terrestres et fluviaux et industries des matériels de transports aéronautiques (hors espace).

364 millions d'euros en 2007

Constance des dépenses publiques aux environs de 800 millions d'euros depuis 2006



Source : SOeS, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

La répartition territoriale de la dépense de R&D publique en environnement peut être approchée par celle de la R&D publique totale. Comme pour la R&D privée, ce sont les régions Île-de-France (40 %), Rhône-Alpes (11 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %) et Midi-Pyrénées (7 %) qui sont moteur dans le développement de la R&D en environnement en 2007.

ANNEXES

Méthodologie

D'après la définition fournie dans la *Classification of Environmental Protection Activities* (Cepa) 2000, les activités de recherche et de développement (R&D) comprennent les divers aspects du travail créateur systématiquement entrepris pour accroître la masse des connaissances et l'utilisation de ce savoir pour élaborer de nouvelles applications (voir *manuel Frascati, OCDE, 1994*) dans le domaine de la protection de l'environnement.

Cette catégorie englobe toutes les activités et dépenses de R&D ayant un objectif environnemental : identification et analyse des sources de pollution, mécanismes de dispersion des polluants dans l'environnement ainsi que leurs effets sur les êtres humains, les espèces et la biosphère. Cette catégorie comprend aussi les activités de R&D relatives à la prévention et à l'élimination de toute forme de pollution ainsi que celles relatives aux équipements et instruments de mesure et d'analyse de la pollution. Lorsqu'elles sont isolables, toutes les activités de R&D, même si elles se rapportent à une autre catégorie particulière, doivent être classées dans cette catégorie.

Sont incluses également toutes les activités de R&D concernant la gestion des ressources naturelles.

La classification de la recherche et du développement dans le domaine de l'environnement est conforme à la NABS 1993 (Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et programmes scientifiques, Eurostat 1994).

Deux enquêtes réalisées par le ministre de la Recherche sont mobilisées pour réaliser l'évaluation de la R&D en environnement.

Champ couvert par les enquêtes

- La R&D publique est suivie par une enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur la répartition des crédits budgétaires en loi de finances initiales (LFI).

La réponse des opérateurs de la Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur (Mires) traduit un niveau prévisionnel d'engagement. La part consacrée à l'environnement est calculée sur la base de la déclaration des organismes de recherche de classer leurs dépenses de R&D en objectifs principaux « surveillance et protection de l'environnement »⁸, « exploration et exploitation de la terre et de la mer »⁹, « l'avancement général des connaissances pour les milieux naturels »¹⁰ ainsi qu'en objectif lié « surveillance et protection de l'environnement » hors organismes ayant déclaré cet objectif comme principal. Pour passer à la dépense effective, on utilise l'enquête de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sur les organismes publics de recherche.

⁸ Cet objectif correspond à la surveillance et à la protection de l'environnement planétaire qui englobe la surveillance et la protection de l'atmosphère et du climat et autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, du bruit et de tous les éléments relatifs à la pollution y compris les recherches sur les technologies et produits propres.

⁹ Cet objectif englobe la production et l'exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes et les recherches sur la pollution des mers) : recherches physiques, chimiques et biologiques de la mer.

¹⁰ Cet objectif permet d'inclure les progrès opérés dans la connaissance des écosystèmes et de leur fonctionnement.

La R&D publique est complétée par l'interrogation directe des administrations publiques du domaine de la gestion des déchets radioactifs.

- La R&D à l'initiative des entreprises est calculée sur la base d'une enquête réalisée par la DEPP du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans le cadre de cette enquête, on demande aux entreprises la part de leurs dépenses de R&D consacrée à la protection de l'environnement. Cependant, aucune définition de la protection de l'environnement n'est fournie dans le questionnaire, ce qui laisse la liberté aux entreprises d'inclure d'autres activités de R&D, notamment celles qui relèvent du domaine des économies d'énergie.

Extension possible du champ

Le champ de la R&D environnementale défini sur la base des concepts européens référencés dans la Cepa 2000 est aujourd'hui incomplet. Par exemple, conformément au Seriéé, toutes les dépenses de R&D relatives à la maîtrise de l'énergie sont exclues.

Le périmètre de la R&D en environnement pourrait être élargi aux ENR, à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, à l'efficacité énergétique des transports ou des appareils électroménagers...

- La R&D publique pourrait être élargie aux programmes identifiés sous d'autres objectifs (énergie, transport) que l'environnement au sens strict qui peuvent avoir des applications dans les domaines de l'environnement.

- L'absence de définition du terme « Protection de l'environnement » dans l'enquête sur la R&D privée engendre un flou sur le champ couvert par l'enquête. Ainsi, il est probable que certaines dépenses hors champ du Seriéé soient comptées, tandis que d'autres dépenses échappent au comptage. Dans la prochaine enquête adressée aux entreprises, une définition sera incluse et permettra ainsi de mieux cerner la R&D privée en environnement.

Données chiffrées

La dépense nationale de recherche et développement pour l'environnement

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuelle moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	1 491	1 794	1 854	1 681	1 837	3,0	-9,3	9,2
Dépense en capital	703	972	979	759	808	2,0	-22,4	6,4
Total	2 194	2 766	2 833	2 440	2 644	2,7	-13,9	8,3
Dépense des administrations publiques	1 276	1 562	1 620	851	845	-5,7	-47,5	-0,7
Dépense des entreprises	918	1 204	1 213	1 590	1 799	10,1	31,0	13,2

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS, d'après l'enquête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Besri/DEPP).

Les dépenses pour les fonctions d'administration générale atteignent 3 milliards d'euros

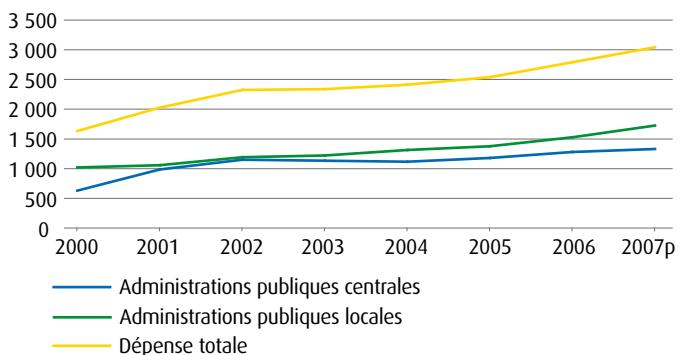
Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 3 milliards d'euros, soit une hausse de 9 % par rapport à 2006. Elles représentent environ 21 % des dépenses de protection de l'environnement financées par les administrations publiques. Les dépenses des administrations locales progressent plus vite que celles de l'administration centrale.

Les dépenses d'administration générale retracées dans ce compte ne concernent que le secteur des administrations publiques locales et centrales¹. Elles sont évaluées à 3 milliards d'euros en 2007 et représentent environ 21 % de la dépense financée par les administrations publiques.

Elles progressent de 9 % par rapport à 2007, ce qui est comparable au rythme de croissance moyen observé sur la période 2000-2007.

Les administrations publiques centrales et locales supportent des charges comparables

En millions d'euros courants

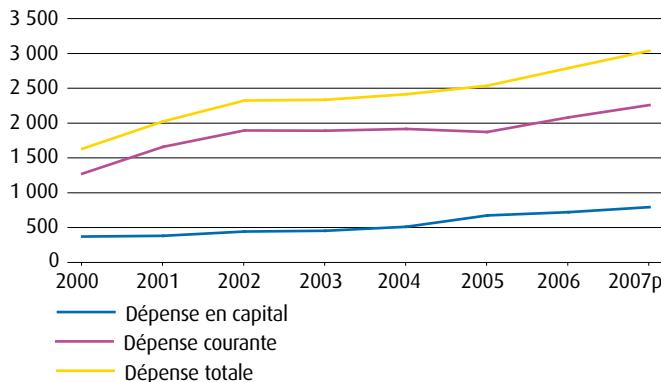


Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La croissance des dépenses se prolonge en 2007

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 8,6 % en 2007, après une hausse plus importante en 2006 (+11,2 %). Elles représentent les trois-quarts des dépenses. Par contre, les dépenses en capital progressent de 10,5 % en 2007, soit 4 points de plus qu'en 2006.

La protection de l'environnement est mise en œuvre par les différents niveaux de l'organisation politique et administrative du territoire. Ces actions nécessitent des activités d'administration générale qui génèrent des charges.

Près de 57 % de ces dépenses sont réalisées au niveau local. Les communes et leurs groupements, les départements et les régions y consacrent environ 1,5 milliard d'euros en 2007, soit une hausse de 13,1 % par rapport à 2006.

De plus, les agences de l'Eau font partie des administrations publiques locales, en raison de leur compétence locale. Leurs dépenses d'administration générale s'élèvent à 250 millions d'euros.

En 2007, les dépenses des administrations publiques centrales représentent 1,3 milliard d'euros ; elles progressent moins vite (+4,2 %) que celles des collectivités territoriales. Il s'agit des dépenses de l'État (1,1 milliard d'euros) et celles des établissements publics à compétence nationale – Ademe et Ineris principalement – dont les frais d'administration se montent à environ 200 millions d'euros en 2007.

En 2007, le ministère en charge de l'Environnement et le ministère de l'Équipement ont fusionné pour constituer le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM). Ce nouveau ministère supporte les charges d'administration les plus lourdes (420 millions d'euros).

Les dépenses du ministère de la Défense représentent environ 270 millions d'euros. Il mène des actions de lutte contre la pollution en mer, de formation du personnel...

¹ Les dépenses de « management environnemental » effectuées par les entreprises ne sont pas comptabilisées.

ANNEXES

Méthodologie

Le champ couvre les dépenses des administrations publiques non affectées à un autre domaine, et qui correspondent à une activité d'administration ou de gestion.

Les communes et leurs groupements

Les données sont issues de la comptabilité établie dans la nomenclature fonctionnelle de l'instruction M14. Les fonctions qui concernent la protection de l'environnement sont regroupées sous la position 8 : « Aménagement et Services urbains, Environnement ». Sont comptabilisés dans ce chapitre les services communs de la sous-fonction « Services urbains » et une partie des services communs de la sous-fonction « Environnement ».

En effet, dans la sous-fonction « Environnement », seuls l'eau et l'assainissement (fonction 811), la collecte et le traitement des ordures ménagères (fonction 812) et la propreté urbaine (fonction 813) sont pris en compte dans ce rapport, puisque les autres fonctions ne sont pas mentionnées dans la Cepa². Dès lors, on ne doit retenir dans les dépenses d'administration générale que la part des services communs de la sous-fonction « Environnement » se rapportant aux fonctions 811, 812 et 813.

Administrations publiques centrales

Les dépenses d'administration générale des ministères sont obtenues à partir des « jaunes » budgétaires environnement³. Sont écartées :

- les dépenses déjà incluses dans d'autres domaines : dépenses de la direction de la nature et des paysages et du ministère de l'Agriculture affectées au compte de la biodiversité et des paysages, dépenses du ministère de la Recherche affectées au compte de la recherche et développement, transferts aux organismes publics pris en compte dans d'autres domaines ;
- les dépenses non considérées comme « d'administration générale » : dépenses liées à l'Erika, à la destruction d'anciennes armes chimiques, des subventions pour les transports en commun en site propre.

Les établissements publics

Le compte reprend d'une part les dépenses de fonctionnement des agences de l'Eau et de l'Ademe (hors crédits d'interventions affectés à des comptes de domaines spécifiques) et, d'autre part, l'ensemble des dépenses de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et de l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail).

Les agences de l'Eau sont classées par la comptabilité nationale en organes divers d'administration locale (Odal). Les autres établissements font partie des organes divers d'administration centrale (Odac).

Données chiffrées

La dépense nationale d'administration générale de l'environnement

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	1 260	1 900	1 859	2 067	2 244	8,6	11,2	8,6
Dépense en capital	357	498	662	707	781	11,8	6,7	10,5
Total administrations publiques	1 617	2 398	2 521	2 774	3 025	9,4	10,1	9,1
Administrations publiques centrales	614	1 100	1 161	1 262	1 315	11,5	8,7	4,2
Administrations publiques locales	1 003	1 298	1 360	1 513	1 710	7,9	11,2	13,1
<i>dont collectivités locales</i>	773	1 045	1 099	1 225	1 459	9,5	11,5	19,1

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

² Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.

³ Les « jaunes » budgétaires sont des documents annexés au projet de lois de finances (PLF). On se sert du « jaune » budgétaire intitulé environnement, qui recense l'effort des ministères au titre de l'environnement.

Les dépenses de gestion des ressources

Faible augmentation de la dépense de prélevement et de distribution d'eau

Les premiers résultats 2007 indiquent une faible hausse de la dépense de mobilisation de la ressource en eau : +1,7 % en euros courants, soutenue essentiellement par les investissements (+2,2 %). Dans le même temps, il semblerait que la consommation d'eau, tant par les ménages que par les unités productives, diminue sur tout le territoire national. Les ménages participent pour plus de 54 % au financement de la dépense totale.

La dépense de mobilisation de la ressource en eau comprend les activités relatives aux ouvrages de mobilisation, aux adductions et amenées d'eau, aux usines de traitement, aux infrastructures de stockage et aux réseaux de distribution d'eau.

Ce n'est pas une dépense de protection de l'environnement, mais d'exploitation d'une ressource naturelle. Son montant est toutefois lié à la qualité du milieu : plus la ressource en eau est polluée, plus les traitements nécessaires à la potabilisation sont complexes et coûteux.

Les dépenses relatives à l'irrigation et à la gestion des systèmes individuels ne sont pas évaluées dans ce compte qui traite du seul service collectif et porte uniquement sur l'eau potable.

La production est assurée soit par des administrations publiques – régies pour l'alimentation en eau potable – soit par des entreprises auxquelles le service est délégué en affermage ou en concession. Elles approvisionnent en eau les ménages (consommation finale) et les autres usagers raccordés : artisans, commerçants, industries, entreprises de BTP, services (consommation intermédiaire).

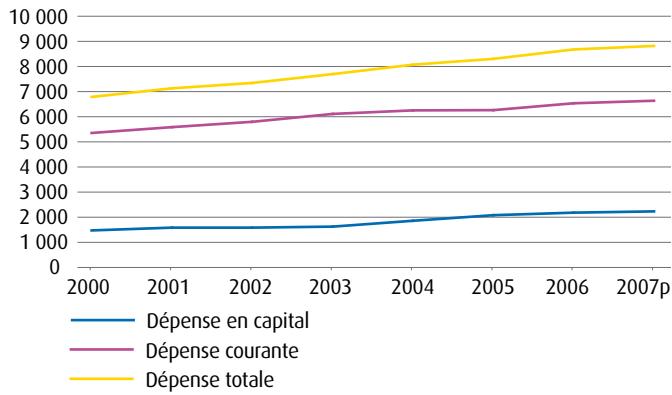
La dépense courante représente les trois quarts de la dépense

La dépense totale comprend la dépense courante et l'investissement.

En 2007, la dépense totale de mobilisation de la ressource en eau s'élève à 8,8 milliards d'euros. Sur la période 2000-2007, le taux de croissance annuel moyen de la dépense de prélevement d'eau a été de 2,7 %. Il est moindre pour l'année 2007 : 1,7 %. La dépense en capital (+2,2 %) progresse plus rapidement que la dépense courante (+1,5 %).

En 2007, faible augmentation des dépenses

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La faible augmentation des dépenses masque une baisse de la consommation. Celle-ci est constatée dans toutes les régions françaises.

En 2007, la dépense courante progresse légèrement (+1,5 %), chiffre inférieur à celui de l'inflation car les volumes d'eau consommés sont en diminution. Les premiers résultats publiés font état d'une baisse de l'ordre

de 1 % par an, depuis 2006. La prochaine enquête sur l'eau portant sur l'année 2008, et qui sera réalisée en 2009 par le ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche permettra de voir si cette tendance se confirme. Ses premiers résultats seront disponibles fin 2010.

La consommation d'eau est mieux maîtrisée par les ménages, sans doute pour réduire la part de leur budget alloué à cet effet, mais aussi du fait d'une prise de conscience constatée, notamment depuis la sécheresse de 2005, que la ressource en eau n'est pas inépuisable. Cette évolution des comportements est accompagnée par la mise sur le marché d'équipements électroménagers moins consommateurs, et l'incitation fiscale à l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie, notamment pour l'arrosage des jardins ou le nettoyage des véhicules en milieu rural ou péri urbain.

En 2007, comme en 2006, l'été a été assez pluvieux. La météo peut donc également expliquer une part de la baisse des consommations.

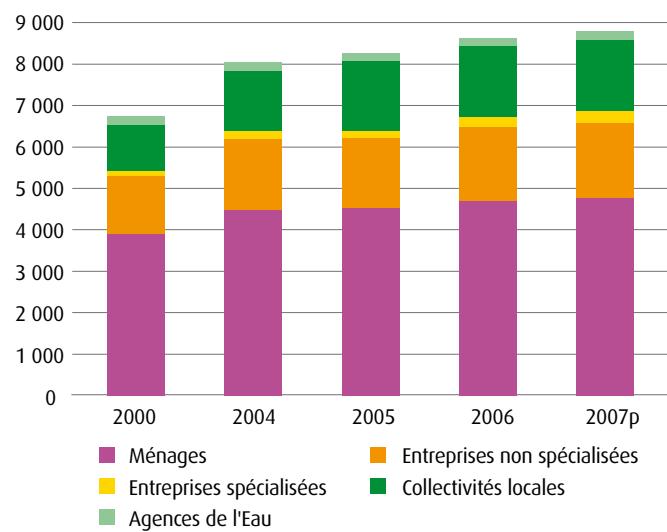
Les ménages sont les principaux financeurs de la dépense d'eau

Selon le principe en France « l'eau paie l'eau », la dépense totale est supportée par les ménages, les entreprises non spécialisées, les producteurs spécialisés et l'administration publique (APU). Les redevances perçues par les agences de l'Eau servent au financement des investissements.

Les ménages financent 54 % de la dépense totale et 72 % de la dépense courante.

Répartition de la prise en charge de la dépense totale

En millions d'euros courants

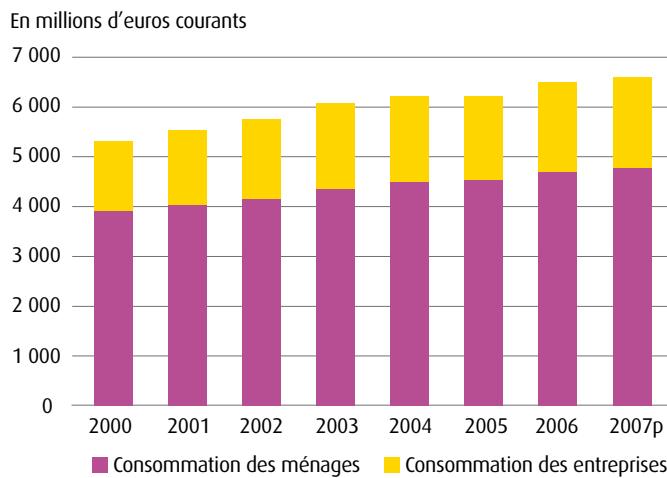


Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Le montant de la dépense courante s'établit à 6,6 milliards d'euros en 2007. Cette dépense se partage entre consommation finale en eau des ménages (4,8 milliards d'euros) et consommation intermédiaire des entreprises et autres unités productives (1,8 milliard) pour l'année 2007.

Part de la consommation des ménages dans les dépenses courantes

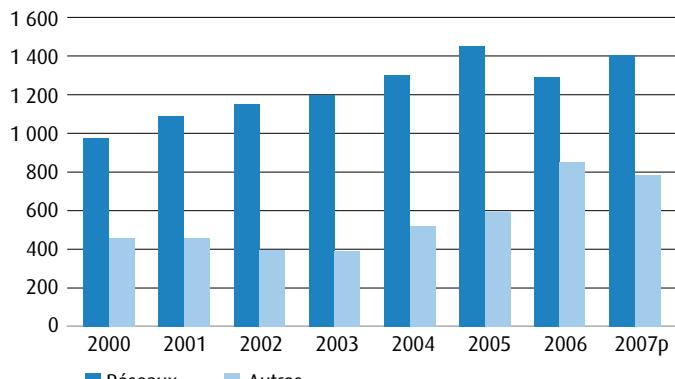


Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

L'investissement progresse toujours dans ce secteur

En millions d'euros courants



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine explique en partie la hausse des investissements, hausse en moyenne de 4,9 % entre 2000 et 2007 pour les usines de production d'eau potable.

La directive fixe des normes de qualité minimale à respecter pour les eaux fournies par les réseaux de distribution. Ainsi le seuil de teneur en plomb doit être progressivement ramené de 50 µg/l en 1998 à 25 µg/l fin 2003 puis à 10 µg/l fin 2013. Le coût pour la France a été estimé à 3 milliards d'euros pour la partie du linéaire de conduite relevant du réseau collectif et les branchements à la charge des collectivités. Afin de respecter cette directive européenne, le gouvernement par le biais notamment des agences de l'Eau aide au renouvellement des réseaux, supprimant ainsi toutes les conduites en plomb datant d'après guerre.

Les administrations publiques spécialisées (régies), communes et établissements à caractère intercommunal, financent la plus grosse partie de la dépense en capital, assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants. Durant la période 2000-2006, les communes et leurs groupements ont ainsi contribué de façon croissante au financement de la dépense. En 2007, on constate un léger repli (-1,7 %).

Les aides en matière de prélèvement et de distribution d'eau sont fournies par les agences de l'Eau à hauteur de 199 millions en 2007 et par les conseils généraux et régionaux avec 255 millions d'euros.

La progression de la dépense des entreprises spécialisées en 2007 est de +19,9 %. Elle ne représente que 16 % de la dépense des producteurs spécialisés, le reste étant financé par les municipalités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette progression est moins forte que celle de l'année 2006 : +39 %. Sur la période 2000-2007, le financement de la dépense par les producteurs spécialisés a augmenté au rythme annuel de 14 %.

La consommation des unités productives augmente de 0,6 % en euros courants, chiffre qui correspond en euros constants à une baisse des consommations.

Si la baisse de la consommation devait se révéler une tendance lourde, elle ne serait sans doute pas sans conséquences sur le financement des investissements.

Les collectivités locales financent les investissements

La dépense en capital sert essentiellement au financement des réseaux et des usines de production.

Le volume des fuites d'eau sur les réseaux représentait en 2004 près du quart de la production. Sur les 6 milliards de m³ d'eau prélevés, 4,5 milliards ont été consommés.

Ces pertes proviennent d'une part de l'utilisation pour la lutte contre l'incendie et la consommation pour l'entretien du réseau, mais aussi et surtout des fuites du réseau.

Dans leurs IX^e programmes (2007-2012) les agences de l'Eau ont donné une priorité à la sauvegarde de la ressource, particulièrement à la protection des captages d'eau potable. Elles aident aussi le renouvellement des réseaux, afin de diminuer les fuites. La dépense en capital pour les réseaux augmente de 8,8 % en 2007.

Les investissements pour les usines de production d'eau potable baissent en 2007 (-7,9 %) après une année 2006 en forte progression suite à un relèvement des normes de potabilité (+46,1 %).

La progression de l'investissement depuis 2000 est de 6,2 % en moyenne chaque année. En 2007, les travaux de renouvellement et d'extension du réseau représentent 64 % de la dépense, l'investissement pour les traitements 36 %. Les achats de terrains restent à un niveau assez faible.

ANNEXES

Données chiffrées

La dépense de prélevement et de distribution d'eau (systèmes collectifs)

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	5 315	6 216	6 224	6 497	6 595	3,1	4,4	1,5
<i>dont consommation finale</i>	3 910	4 494	4 539	4 693	4 780	2,9	3,4	1,8
<i>dont consommation intermédiaire</i>	1 405	1 721	1 685	1 804	1 816	3,7	7,1	0,6
Dépense en capital	1 435	1 818	2 040	2 141	2 187	6,2	4,9	2,2
<i>dont réseaux</i>	976	1 300	1 450	1 290	1 404	5,3	-11,0	8,8
<i>dont usines de traitements</i>	447	505	569	831	765	8,0	46,1	-7,9
<i>dont acquisitions de terrains</i>	12	13	21	20	19	5,8	-5,5	-7,1
Total	6 750	8 034	8 263	8 638	8 783	3,8	4,5	1,7

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

La production de services collectifs

En millions d'euros courants (hors TVA)	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Entreprises spécialisées	4 367	4 959	5 011	5 117	5 195	2,5	2,1	1,5
APU spécialisées	1 677	2 114	2 071	2 275	2 312	4,7	9,9	1,6
Total	6 044	7 073	7 082	7 392	7 507	3,1	4,4	1,5

Note : APU = Administration publique

p = données provisoires.

Source : SOeS.

Le financement de la dépense (services collectifs)

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Ménages	3 910	4 494	4 539	4 693	4 780	2,9	3,4	1,8
Entreprises non spécialisées	1 405	1 721	1 685	1 804	1 816	3,7	7,1	0,6
Producteurs spécialisés	1 068	1 405	1 622	1 712	1 733	7,2	5,5	1,3
<i>Municipalités et EPCI</i>	957	1 239	1 456	1 480	1 455	6,2	1,7	-1,7
<i>Entreprises spécialisées</i>	111	166	167	232	278	14,0	39,1	19,9
APU	368	413	417	429	454	3,1	2,8	5,9
Total	6 750	8 034	8 263	8 638	8 783	3,8	4,5	1,7

Note : APU = Administration publique, EPCI = Établissements publics de coopération intercommunale.

p = données provisoires.

Source : SOeS.

Les aides en matière de prélevements et de distribution d'eau

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Agences de l'Eau	202	201	191	189	199	-0,2	-1,2	5,3
Conseils généraux et régionaux	166	213	226	240	255	6,4	6,1	6,4
Total	368	414	417	429	454	3,1	2,8	5,9

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

Une croissance soutenue pour la récupération en 2007

Dans l'ensemble, la croissance du secteur de la récupération est soutenue en 2007 après le très bon niveau d'activité observé en 2006. L'excédent commercial augmente encore en 2007. La dépense enregistrée sur le territoire national s'accroît de 2,1 %. La collecte de produits recyclables progresse pour presque tous les produits. Les prix, en 2007, connaissent une hausse plus conforme à la normale après les sommets atteints en 2006, en particulier pour certains métaux. Les investissements ont fortement augmenté en 2006 et en 2007. De nouvelles filières de valorisation des produits en fin de vie apparaissent, contribuant ainsi à la croissance du secteur.

Avertissement

À noter que, depuis 2007, l'activité dans le secteur de la récupération est fortement impactée par le ralentissement économique mondial, en particulier par la baisse du cours des matières premières, et que le constat pour les années 2008 et 2009 sera probablement très différent.

La récupération correspond à la réintégration d'un déchet dans le circuit économique. Elle est réalisée soit par les entreprises du secteur de la récupération (secteur 37 de la Nomenclature d'activités française – Naf), soit comme activité secondaire par d'autres entreprises. Cette activité est associée à la gestion des déchets puisque la collecte sélective des déchets fournit une partie des matériaux à récupérer. Elle relève de la gestion des ressources car elle permet d'économiser des matières premières.

Forte progression du chiffre d'affaires des récupérateurs

Début 2007, le secteur de la récupération comprend un peu plus de 4 050 entreprises. Les trois quarts d'entre elles ont moins de 6 salariés. Depuis 2006, le nombre d'entreprises a recommencé à progresser légèrement. La part des unités de moins de 20 salariés continue de se réduire au profit des unités de plus grande taille. La diversification des activités des professionnels se poursuit également. Un tiers des entreprises exerce plus de trois activités et le nombre d'entreprises n'exerçant qu'une seule activité se réduit encore. Ce phénomène est encore plus marqué pour les entreprises récupérant des métaux puisque 80 % d'entre elles exercent au moins deux activités.

Augmentation des volumes collectés pour le recyclage

Après une année de répit en 2005, la collecte de matériaux destinés à être recyclés a sensiblement progressé en 2006 et 2007. Au niveau national, on estime, en 2006, qu'un tiers des déchets non inertes sont destinés au recyclage. Selon la Fédérec¹, les quantités traitées puis vendues augmentent de presque 13 % en 2007. Cette évolution résulte à la fois d'une hausse des quantités exportées, du déstockage opéré dans l'année et d'une baisse des volumes non valorisables. En 2007, 15 % des matériaux n'ont pu être recyclés. Ils sont mis en décharge, incinérés ou broyés.

Marché très favorable

Porté aussi bien par une progression soutenue des prix que par une croissance des quantités vendues, le chiffre d'affaires de la profession connaît, en 2007, une hausse de 10 % selon la Fédérec. Celle-ci est toutefois un peu moins élevée qu'en 2006. Cette évolution concerne la plupart des produits.

Les collectes **de ferraille, de produits issus des véhicules hors d'usage (VHU) et de métaux non ferreux** sont stables par rapport à 2006. Ces secteurs connaissent une activité favorable en 2007 mais cependant moins exceptionnelle qu'en 2006. Le prix des ferrailles continue d'augmenter en 2007. Les prix de certains métaux non ferreux étaient soumis depuis mi-2005 à une forte spéculation. À compter de mi-2007, la hausse des prix et du chiffre d'affaires est redevenue raisonnable (+8 %), loin de la croissance record de 50 % atteinte en 2006. Les échanges extérieurs demeurent une composante importante de l'activité.

Le papier-carton connaît une conjoncture particulièrement favorable, favorisée par une hausse importante des prix. Les quantités vendues augmentent, mais surtout les quantités exportées. La fibre recyclée dépasse 60 % de la matière utilisée pour la production de papiers-cartons. La mise en place de la filière des déchets d'imprimés devrait permettre de mieux capter le gisement existant. L'activité demeure bien orientée pour **le textile** grâce à une croissance de la collecte et une bonne tenue des prix ; elle est satisfaisante également pour **les matières plastiques**. La mise en place des nouvelles filières devrait élargir le gisement de matières plastiques à recycler, tels les plastiques issus des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des VHU et des PVC recyclés. De plus, la capacité à recycler ces matières continue de s'améliorer. La collecte **des déchets banals en mélange** est en hausse ainsi que le chiffre d'affaires correspondant.

La collecte **des palettes de bois** diminue de 8 % en 2007 malgré une demande soutenue. Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises ont développé une activité de broyage avec la montée en puissance des chaufferies à bois. Le chiffre d'affaires des professionnels baisse en 2007, après quatre années de hausse conséquente.

La collecte **du verre usagé** dans les municipalités, presque uniquement des emballages, enregistre une très légère progression. Les quantités produites par les professionnels du recyclage sont stables en 2007 et, contrairement à la hausse observée en 2006, le chiffre d'affaires accuse une légère diminution.

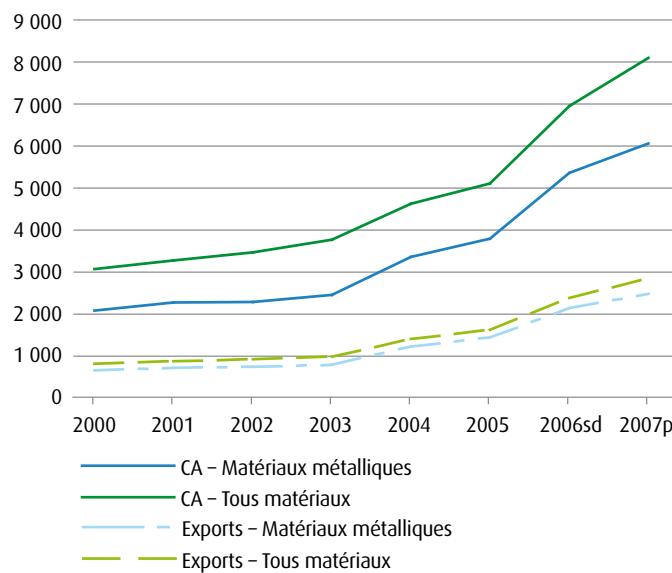
¹ Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation regroupant, au 31 décembre 2007, 2 450 professionnels de la récupération et du commerce en gros de déchets.

Production des grandes entreprises : hausse un peu moins forte qu'en 2006

La production des entreprises de plus de 20 salariés est un peu supérieure à 8 milliards d'euros en 2007 et enregistre une croissance très élevée (16,5 %), qui n'atteint pas toutefois le niveau exceptionnel de 2006. Les exportations continuent d'augmenter et représentent presque 35 % du chiffre d'affaires total.

Forte hausse du chiffre d'affaires des grandes entreprises de la récupération en 2007

En millions d'euros courants



Note : sd = données semi-définitives ; p = données provisoires.

Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprises (entreprises de plus de 20 salariés seulement).

Pour les entreprises traitant de matières métalliques, le chiffre d'affaires progresse de 13 % contre 42 % en 2006. Le montant des exportations continue de croître plus rapidement (16 %) que le chiffre d'affaires réalisé en France. Après une envolée observée en 2006, les cours des métaux progressent modérément pendant le premier semestre de 2007 puis baissent même légèrement à la fin de l'année. Les autres domaines de la récupération recouvrent des produits très variés : papiers-cartons, verre, bois, matières plastiques, pneus, démantèlement de navires ou d'avions. L'équarrissage en fait également partie. Ces différentes activités progressent un peu plus vite en 2007 que celles des métaux. Le chiffre d'affaires correspondant a crû de 27 % et les exportations de 52 %. Les prix de certains matériaux tels que le textile et le papier-carton ont connu une forte hausse au cours des trois premiers trimestres de l'année.

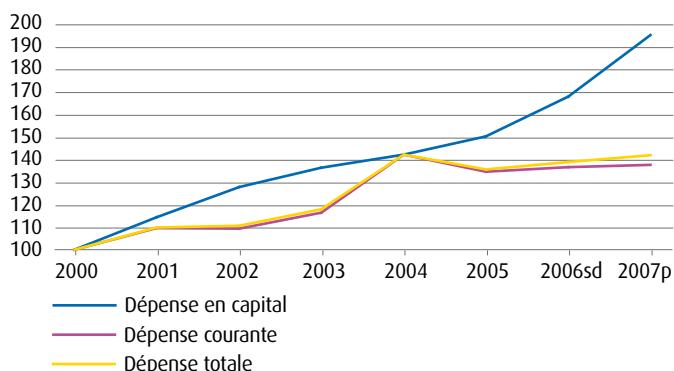
La production de toutes les entreprises du secteur se situait à 9,4 milliards² d'euros en 2006. Le chiffre d'affaires des entreprises de moins de 20 salariés représentait 30 % de ce total.

Progression modérée de la dépense totale

La dépense totale s'élève à 4,8 milliards d'euros et progresse en 2007 à un taux de 2,1 % comparable à celui de 2006. La croissance des investissements demeure plus forte que celle de la dépense courante nationale qui correspond à l'utilisation des produits de la récupération par les unités résidentes. La production exportée n'en fait donc pas partie tandis que les importations y sont intégrées.

La dépense nationale de récupération croît de 2,1 % en 2007

Indice base 100 en 2000



Note : sd = données semi-définitives ; p = données provisoires.

Source : 50eS, d'après Insee et Sessi.

Hausse de 1 % de la dépense courante et de 11 % de l'excédent commercial

La production totale est celle de la branche, comprenant les activités principales et secondaires de la récupération. Elle est estimée à 6,6 milliards d'euros en 2007³ et progresse de 4 % par rapport à 2006. Les prix, qui avaient connu une forte hausse en 2006 liée à des mouvements spéculatifs, continuent d'augmenter, mais à un taux beaucoup plus modéré depuis mi-2007. La production s'accroît fortement dans la récupération des matières non métalliques en 2007, sous l'effet d'une légère hausse des volumes traités et d'une progression élevée des prix, particulièrement pour certains produits (bois, papier, textile).

Les quantités de déchets exportés sont bien supérieures aux quantités importées et le solde du commerce extérieur est largement excédentaire depuis plusieurs années. L'excédent commercial progresse de 11 % en 2007, toutefois moins rapidement que l'année précédente. Son niveau est 4 fois supérieur à celui de 2003. Le commerce international est tiré par le dynamisme du commerce des métaux, particulièrement les ferrailles, le plomb et le cadmium. Cependant les exportations de cuivre et de zinc subissent une légère baisse après l'envolée observée en 2006. Les importations de produits textiles sont supérieures aux exportations et la situation reste très déficitaire.

La dépense courante de récupération est estimée à 4,3 milliards d'euros en 2007, soit une progression de 1 %. L'importance du commerce extérieur explique en partie que la croissance de la dépense nationale soit bien inférieure à la hausse de la production totale.

² Selon le fichier Suse (Système unifié des statistiques d'entreprises) de l'Insee.

³ On ne prend pas en compte l'activité « auxiliaire » de recyclage interne des déchets et leur réintégration dans le processus de production.

Forte augmentation des investissements

Depuis 2006, une estimation est réalisée pour les investissements de toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Leur montant est évalué à 480 millions d'euros en 2007 contre 413 millions en 2006, soit une progression de 16 %. Les entreprises de plus de 20 salariés auraient réalisé presque les deux tiers de l'investissement (311 millions d'euros). La progression des investissements est particulièrement élevée dans le secteur de la récupération de matériaux non métalliques.

Le secteur ne reçoit pas d'aides publiques. Les entreprises d'autres secteurs contribuent au financement des filières de récupération selon le principe de la responsabilité élargie du producteur.

Les filières de recyclage continuent de se développer

Le Grenelle de l'environnement et la nouvelle directive cadre sur les déchets confirment la priorité donnée au recyclage.

Plusieurs filières sont réglementées par décret :

- les huiles usagées : décret du 21 novembre 1979 ;
- les emballages : décrets du 1^{er} avril 1992 et du 13 juillet 1994 ;
- les piles et accumulateurs : décret du 12 mai 1999 ;
- les pneus usagés : décret du 24 décembre 2002 ;
- les véhicules hors d'usage : décret du 1^{er} août 2003 ;
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : décret du 20 juillet 2005 ;
- les imprimés non sollicités : début 2007.

De nouvelles filières doivent être créées pour des produits à mieux valoriser.

La filière des fluides frigorigènes et celle des textiles devaient se mettre en place fin 2008. Les producteurs instaurent de façon volontaire une filière pour les emballages phytosanitaires, les films et les plastiques agricoles. Des travaux se poursuivent pour la création d'éco-organismes dédiés aux déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) et puis aux déchets dangereux diffus des ménages (peintures, huiles...), aux bateaux de plaisance.

Développement de l'activité des filières pour les produits en fin de vie

Ces politiques de filière permettent une collecte sélective de matériaux mélangés auparavant. En 2007, les filières collectent près de 4 millions de tonnes soit 0,2 d'huiles usagées ; 0,2 de piles et accumulateurs ; 0,4 pour les pneus ; 1,75 de véhicules hors d'usage (VHU) ; 0,2 de DEEE à leur deuxième année d'existence et 1,2 pour les imprimés à leur année de démarrage. En ajoutant les 8,1 millions de tonnes d'emballages, l'ensemble des filières capterait 12 millions de tonnes à mettre en regard des 86 millions de tonnes de déchets non dangereux. Des crédits sont alloués pour la recherche de techniques permettant d'améliorer le recyclage de ces matériaux, éventuellement par la fabrication de nouveaux produits. Des directives sont établies pour augmenter soit les taux de collecte soit les taux de recyclage.

C'est le cas pour les piles et les accumulateurs, les DEEE, les véhicules hors d'usage. La société Aliapur, principal organisme gérant la filière des pneus usagés arrive à réduire la contribution demandée aux producteurs pour le traitement de leurs produits.

Presque 55 % des emballages mis sur le marché sont recyclés

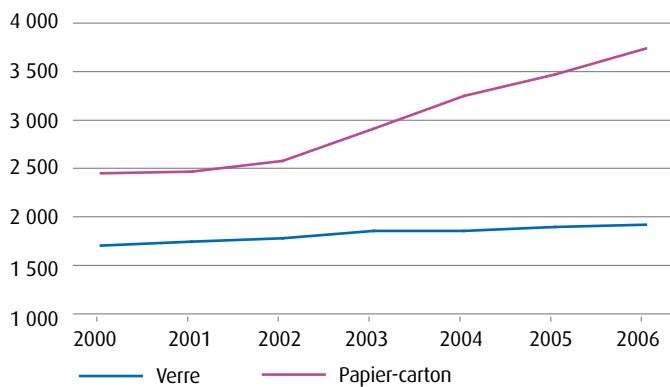
Selon l'Ademe, le poids des emballages mis sur le marché a évolué, depuis 2001, entre 12,3 et 12,4 millions de tonnes et il s'accroît à nouveau en 2006 en atteignant 12,7 millions de tonnes⁴. Selon l'étude Estem réalisée pour Eco-Emballages⁵, le tonnage des emballages pour les ménages mis sur le marché a diminué de 5 % entre 2003 et 2006. Cette baisse est encore plus accentuée pour les emballages en verre. Cette tendance s'explique aussi par la réduction des sacs plastiques, la création d'emballages innovants et des changements dans les comportements de consommation des ménages.

La collecte sélective progresse régulièrement et 8,1 millions de tonnes d'emballages ont été récupérées en 2006 soit une hausse de 3,4 % sur un an. La collecte sélective s'accroît pour la plupart des matériaux, mais le taux de croissance est le plus élevé pour les papiers-cartons (7,7 %). Il est conséquent aussi pour les mâchefers issus des emballages métalliques et le plastique. Le recyclage des emballages industriels continue d'augmenter, en 2006, plus rapidement que celui des emballages ménagers.

Dans cet ensemble, 6,9 millions de tonnes ont été recyclées et 1,2 million a donné lieu à une production d'énergie. En 2007, le recyclage progresse encore aux dépens de la valorisation énergétique. La bonne tenue du marché des matériaux de récupération a sans doute favorisé le recyclage plutôt que la valorisation énergétique, comme observé pour le papier-carton et le plastique.

Hausse des emballages de verre et de papier-carton recyclés (ménagers et non ménagers)

En milliers de tonnes

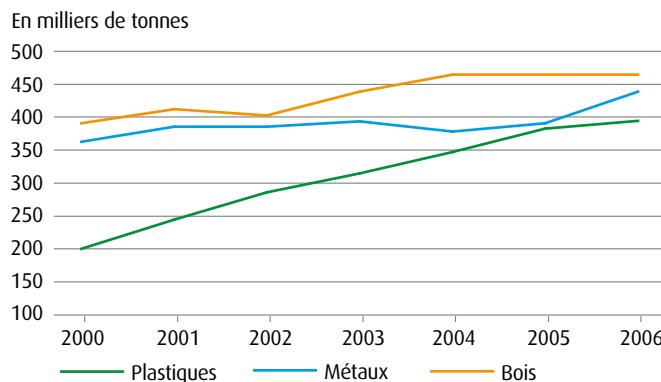


Source : Ademe.

⁴ Les données de 2007, pour l'ensemble des emballages, seront disponibles en juillet 2009, des données provisoires 2007 existent pour les emballages ménagers.

⁵ « Emballages ménagers », Ademe, octobre 2008.

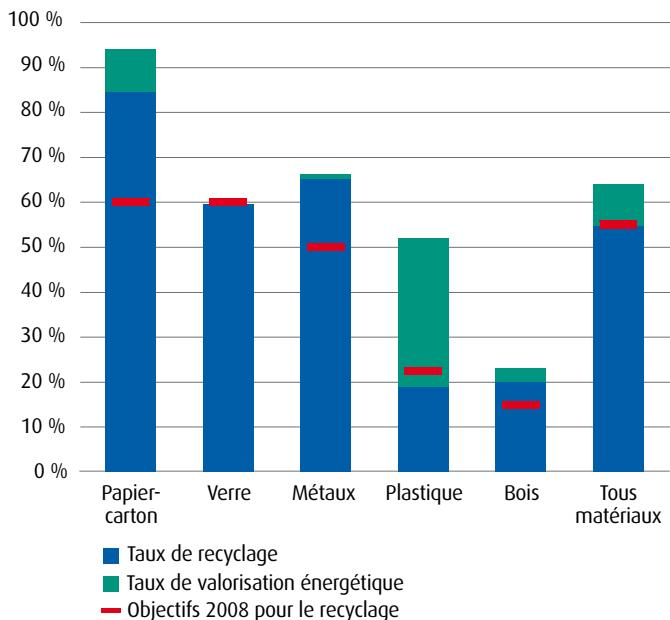
Hausse des emballages de plastique, bois et métaux recyclés (ménagers et non ménagers)



Source : Ademe.

Le taux de recyclage continue de croître tous matériaux confondus et plus particulièrement pour le papier-carton et les métaux. Après avoir fortement baissé en 2002-2003, la valorisation énergétique décroît doucement chaque année. Cependant le taux de valorisation d'ensemble augmente et atteint 64,4 % en 2006. Il dépasse de 4,5 points l'objectif de valorisation de la directive pour 2008. Cette directive 2004-12/CE du 11 février 2004 donne aussi des objectifs de recyclage à atteindre fin 2008 pour chacun des matériaux et un taux global de recyclage de 55 %. Fin 2006, le taux de recyclage de l'ensemble est presque atteint, seul le plastique (19 %) est en dessous de l'objectif de recyclage de 22,5 %.

Les objectifs communautaires sont atteints (ménagers et non ménagers) sauf pour le plastique



Source : Ademe.

ANNEXES

Méthodologie

Définitions

L'activité de récupération intervient après le stade de la collecte en parallèle avec « l'élimination ».

Une fois « récupéré », un déchet peut être valorisé de plusieurs façons :

- **par la réutilisation**, c'est-à-dire « *la remise sur le marché sans transformation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation* ». Le déchet devient un bien d'occasion ;
- **par la rénovation**, ou « *réutilisation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation, après transformation par un procédé physique ou chimique ayant pour but de lui redonner les caractéristiques perdues* ». La rénovation comprend **la réparation, la restauration et la régénération**. La régénération suit un processus industriel tout à fait spécifique ;
- **par le recyclage** ou « *réintroduction d'un déchet dans le cycle de production en remplacement d'un intrant* ».

Les activités de récupération et de valorisation des déchets sont des productions de type industriel. La rénovation et le recyclage viennent en aval de la récupération. L'énergie produite à partir de l'incinération

de déchets (comme les ordures ménagères) est considérée comme un produit « lié » de la filière traitement des déchets, et non comme un produit issu de l'activité « récupération ».

Sources et méthodes

Les enquêtes annuelles d'entreprises sont la source principale de la connaissance de l'activité de ce secteur. La récupération correspond à la division 37 de la Nomenclature d'activités française (Naf). L'enquête est réalisée par le Sessi et porte sur les entreprises de plus de 20 salariés.

Pour passer du secteur à la branche⁶, on ajoutait, jusqu'en 1997, 4 % de produits de récupération venant d'entreprises d'autres secteurs (c'est-à-dire la production secondaire) et 5 % à partir de 1998. On utilise également depuis les années 2000 les données comptables issues du système unifié des statistiques d'entreprises (Suse) et des comptes nationaux portant sur toutes les entreprises.

Cette production est essentiellement le fait des entreprises des secteurs suivants :

- assainissement, voirie et gestion des déchets (Naf 90A à 90C) ;
- production de métaux non ferreux (Naf 27.4) ;
- commerce de gros de déchets et débris (Naf 74.6 à 74.8) ;
- transports ferroviaires (Naf 60.1) ;
- sidérurgie et première transformation de l'acier (Naf 27.1 à 27.3).

Données chiffrées

De la production du secteur à la dépense nationale de récupération

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006 sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Production de la branche ⁽¹⁾	3 602	5 526	5 571	6 374	6 629	9,1	14,4	4,0
Balance commerciale ⁽²⁾	442	1 041	1 321	2 058	2 281	26,4	55,8	10,8
Dépense courante ⁽³⁾	3 160	4 485	4 250	4 316	4 348	4,7	1,6	0,8
Dépense en capital ⁽⁴⁾	246	349	370	413	480	10,0	11,7	16,2
<i>dont matières métalliques</i>	135	177	212	260	281	11,1	22,6	8,3
<i>dont matières non métalliques</i>	111	173	158	153	198	8,7	-2,9	29,4
Dépense totale⁽⁵⁾	3 406	4 834	4 620	4 729	4 828	5,1	2,4	2,1

Note : sd = données semi-définitives ; p = données provisoires.

(1) Source : Insee, Comptes nationaux (ERE).

(2) Source : Douanes, DGDDI.

(3) Production de la branche - balance commerciale.

(4) Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de 20 salariés).

(5) La dépense totale ne comprend pas les investissements des entreprises de moins de 20 salariés.

⁶ Un secteur d'activité regroupe les entreprises ayant la même activité principale et inclut aussi les activités secondaires des unités de ces entreprises. Une branche regroupe des unités ayant la même activité.

La structure des ventes des entreprises de récupération (Naf 37)

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006 sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Chiffre d'affaires	2 032	3 319	3 742	5 309	6 016	16,8	41,9	13,3
Exportations	612	1 175	1 397	2 098	2 436	21,8	50,2	16,1
Part des exportations dans le CA (en %)	30	35	37	40	41			

Note : sd = données semi-définitives ; p = données provisoires.

Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de 20 salariés).

L'activité des récupérateurs de matériaux non métalliques

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006 sd	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Chiffre d'affaires	987	1 260	1 323	1 600	2 032	10,9	21,0	27,0
Exportations	159	182	181	243	371	12,8	34,4	52,5
Part des exportations dans le CA (en %)	16	14	14	15	18			

Note : sd = données semi-définitives ; p = données provisoires.

Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprises (entreprises de plus de 20 salariés).

Les dossiers

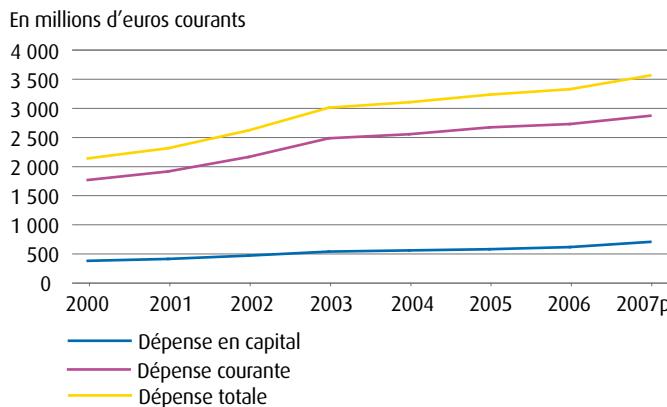
Cadre de vie : hausse des dépenses de gestion des espaces verts urbains

Les dépenses d'entretien et d'aménagement des espaces verts urbains s'élèvent à 3,5 milliards d'euros en 2007. Elles progressent de 7,1 % par rapport à 2006. Les investissements augmentent plus rapidement que les dépenses courantes.

La notion de cadre de vie couvre des domaines aussi variés que le logement et les transports ou encore les activités environnementales de la propriété urbaine, de la qualité de l'air ou du bruit. Ces dernières sont déjà couvertes par les domaines de la protection de l'environnement.

Dès lors, le champ du domaine cadre de vie de ce rapport se limite aux actions des communes, GFP¹ et Sivom² en matière d'entretien, d'aménagement et de restructuration des espaces verts urbains. L'évaluation comptable et financière de ces interventions est relative à la rubrique 823 « Espaces verts urbains » extraite de la nomenclature fonctionnelle des collectivités locales³.

Les grandes composantes financières des espaces verts urbains



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS, d'après la direction générale des Finances publiques.

ANNEXES

Données chiffrées

La dépense de gestion des espaces verts urbains

En millions d'euros courants	2000	2004	2005	2006	2007p	Taux de variation annuel moyen (en %)		
						2007/2000	2006/2005	2007/2006
Dépense courante	1 756	2 540	2 655	2 712	2 856	7,2	2,1	5,3
Dépense en capital	368	546	564	602	692	9,4	6,6	15,0
Dépense total	2 124	3 087	3 220	3 314	3 548	7,6	2,9	7,1

Note : p = données provisoires.

Source : SOeS.

¹ Groupements à fiscalité propre.

² Syndicats intercommunaux à vocation multiple.

³ La rubrique 823 englobe notamment les parcs, les jardins et les squares publics, l'entretien et l'assistance au fleurissement des villes et villages. Elle ne comprend pas les pelouses et les massifs des immeubles.

La structure de l'emploi environnemental dans les régions françaises

En France, en 2006, 1,6 million de personnes travaillent dans les collectivités territoriales. Un emploi sur dix est un emploi environnemental, soit 185 000 emplois.

L'emploi privé en France s'élève à 16,8 millions en 2006. Parmi ces emplois, 0,9% sont des emplois environnementaux, soit 149 000 emplois.

Ces ratios varient d'une région française à l'autre. De plus, le partage entre le secteur public et le secteur privé est variable pour certaines activités environnementales : la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que la gestion des déchets sont des activités où la délégation du service public est plus ou moins importante en fonction des régions.

Avertissement

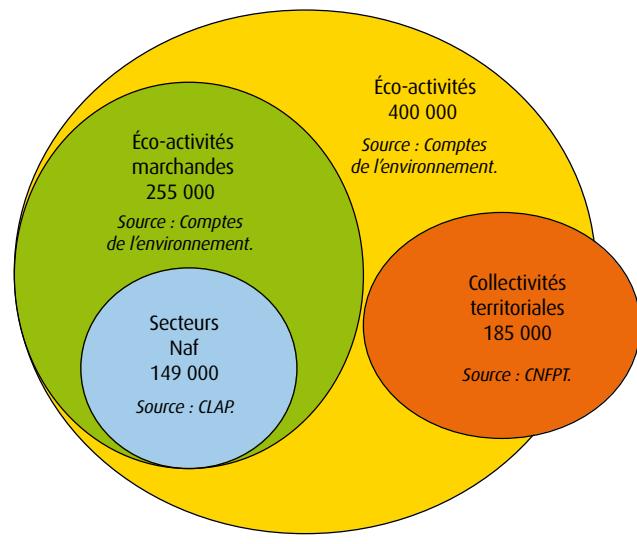
L'emploi environnemental présenté dans ce dossier n'est pas le même que celui présenté habituellement dans le rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement où l'évaluation de l'emploi est effectuée à partir des comptes de dépenses de l'environnement.

Périmètre de la structure de l'emploi environnemental dans les régions françaises

L'emploi environnemental présenté dans ce dossier comprend :

- l'emploi des **secteurs environnementaux marchands** est celui des activités environnementales identifiées dans la Nomenclature d'activités françaises, à partir de la source CLAP – connaissance locale de l'appareil productif – de l'Insee ;
- l'emploi des **collectivités territoriales** (source : *Centre national de la fonction publique territoriale – CNFPT*) est celui des métiers ayant une vocation de préservation et de sauvegarde de l'environnement. Toutefois ces emplois couvrent un champ très large et certains emplois indissociables dans les données statistiques n'entrent pas dans le périmètre des activités environnementales (emplois de la propreté, responsable de parc animalier...). Les sources utilisées dans ce dossier font état de 185 000 emplois environnementaux dans les collectivités territoriales alors que le compte emploi 2006 fait état de 130 000 emplois publics dans l'environnement (cf. *rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement 2008*). Cet écart est expliqué par :
 - les domaines « propreté, collecte et gestion des déchets » et « espaces verts » plus larges dans la définition du CNFPT ;
 - l'absence dans ce dossier de l'emploi environnemental de la fonction publique d'État habituellement comptabilisé à hauteur de 26 000 emplois dans le compte emploi.

Les différents périmètres de l'emploi environnemental



Note : en nombre d'emplois en 2006.

Source : SoeS.

Un emploi sur dix est environnemental dans les collectivités territoriales

L'emploi environnemental dans les collectivités territoriales peut être observé à partir de quatre grands domaines environnementaux définis par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Le domaine « **propreté, collecte et gestion des déchets** » comprend les métiers de : responsable propreté, agent de nettoiement, coordonnateur collecte, agent de collecte, coordonnateur déchetterie, agent de déchetterie, responsable de la gestion des déchets.

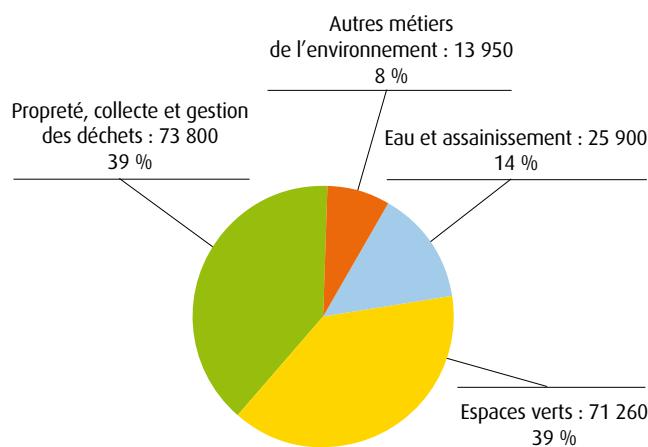
Le domaine « **espaces verts** » comprend les métiers de : directeur des espaces verts, chef de projet paysage, concepteur paysagiste, responsable de parc animalier, animalier, coordonnateur gestion des espaces verts, responsable de production végétale, agent de production végétale,

décorateur fleuriste, élagueur, jardinier des espaces horticoles et naturels, chargé de travaux espaces verts.

Le domaine « **eau et assainissement** » comprend les métiers de : directeur eau potable et assainissement, hydrogéologue, responsable d'exploitation eau potable et assainissement, contrôleur en assainissement collectif et non collectif, technicien de contrôle des stations d'épuration, surveillant de travaux en eau potable et assainissement, ouvrier d'entretien réseaux d'eau potable et d'assainissement, ouvrier d'entretien stations d'eau potable et d'épuration.

Le domaine « **environnement** » comprend les métiers de : directeur de l'environnement, responsable gestion des espaces naturels, conseiller environnement, chargé d'études environnement, garde gestionnaire des espaces naturels. Dans ce dossier, ce domaine s'appelle « **autres métiers de l'environnement** » afin d'éviter toute confusion avec l'ensemble de l'emploi environnemental.

L'emploi environnemental dans les collectivités territoriales françaises

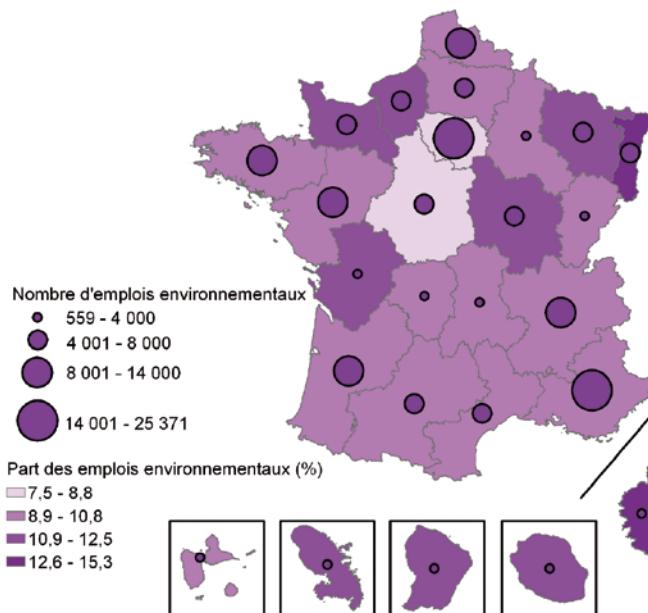


Note : Emplois au 31 décembre 2006 ; France entière.

Source : SOeS d'après CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale.

En France, en 2006, 1,6 million de personnes travaillent dans les collectivités territoriales. Un emploi sur dix est un emploi environnemental (11 %). Ces emplois se répartissent dans quatre domaines. Les domaines « propreté, collecte et gestion des déchets » et « espaces verts » regroupent chacun deux emplois environnementaux sur cinq. 14 % des emplois environnementaux de la fonction publique territoriale sont des emplois du domaine « eau et assainissement ». Les 8 % restant concernent les métiers transversaux de l'environnement ainsi que les fonctions liées à la gestion des espaces naturels.

L'emploi environnemental des collectivités territoriales dans les régions françaises



Note : Emplois au 31 décembre 2006.

Source : enquête Insee-CNFP, 2003 à 2006 – CNFPT, notes de conjoncture, 2006. ©IGN, BD Carto®, 2006.

La Corse et l'Alsace sont les deux régions qui ont la plus importante d'emplois environnementaux dans les collectivités territoriales. En Corse, elle s'élève à 15,3 %, le domaine « propreté, collecte et gestion des déchets » ainsi que les autres métiers de

l'environnement y sont particulièrement élevés. En Alsace, elle est de 13,7 % en raison de l'importance des domaines « eau et assainissement » et « propreté, collecte et gestion des déchets ».

À l'opposé, l'Île-de-France (7,5 %) et le Centre (8,8 %) sont les régions où ces taux sont les plus bas quel que soit le domaine environnemental.

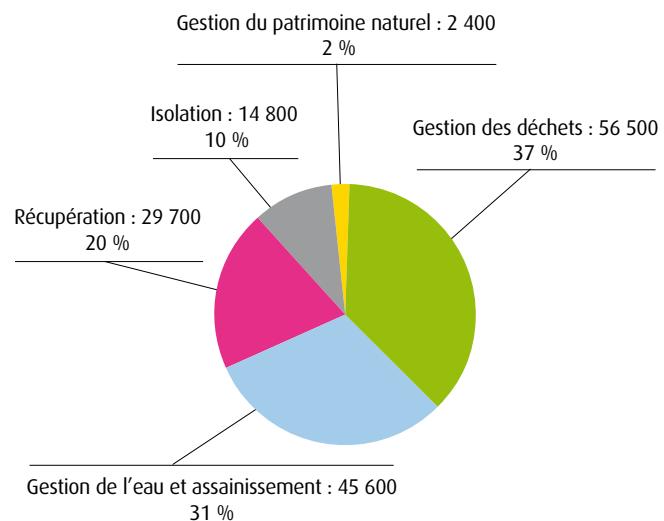
Observation de l'emploi environnemental dans les collectivités territoriales : méthodologie

Deux sources du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) viennent alimenter les calculs et analyses sur l'emploi environnemental des collectivités territoriales :

- les **enquêtes CNFPT-Insee**. Les résultats sont le fruit d'une étude réalisée en partenariat et à la demande du CNFPT par les directions régionales de l'Insee auprès des collectivités territoriales de la région. L'emploi environnemental de 20 régions françaises sur 26 est étudié à partir de cette source.
- les **notes de conjoncture du CNFPT**, quand l'enquête CNFPT-Insee n'a pas été menée. Réalisée au moyen d'une enquête auprès de collectivités territoriales, la note de conjoncture nationale de l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT dégage les grandes tendances de l'emploi territorial en France. Les notes de conjoncture régionales sont élaborées à partir des déclarations des moyennes et grandes collectivités ayant répondu. Les résultats présentés sont redressés. L'emploi environnemental national ainsi que celui de 6 régions françaises sur 26 est étudié à partir de cette source.

Un emploi sur cent est environnemental dans le secteur privé

L'emploi dans les entreprises des secteurs environnementaux

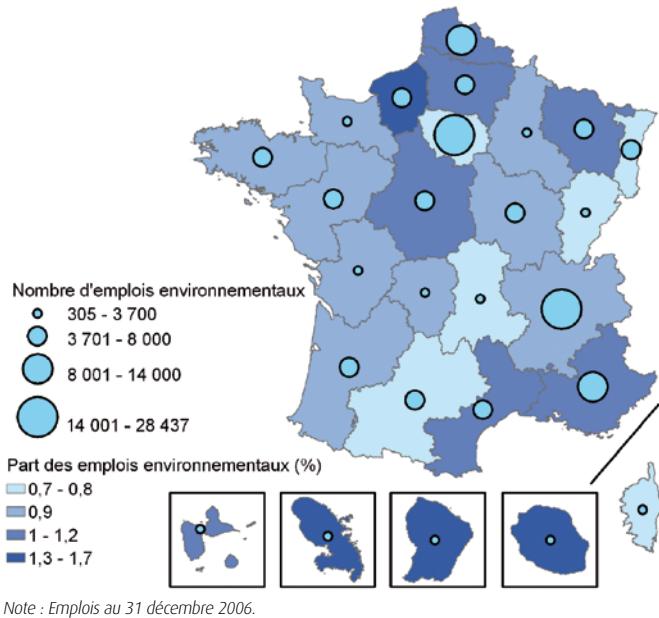


Note : Nombre d'emplois dans les secteurs environnementaux de la Naf au 31 décembre 2006 ; France entière.

Source : SOeS d'après Insee, Clap.

Il y a 16,8 millions d'emplois dans le secteur privé en France en 2006. Parmi ces emplois, 149 000 sont dans les secteurs environnementaux identifiés dans la Nomenclature d'activités française, soit 0,9 %. Ils se trouvent essentiellement dans les domaines de la gestion des déchets (37 %), de l'eau et de l'assainissement (31 %). Le reste se répartit dans les activités de récupération (20 %), de l'isolation (10 %) et de la gestion du patrimoine naturel (2 %).

L'emploi des entreprises des secteurs environnementaux dans les régions françaises



La Martinique, la Haute-Normandie, la Réunion et la Guyane sont les régions françaises où les parts d'emplois environnementaux privés sont les plus importantes, en particulier pour les activités de gestion

des déchets, de l'eau et de l'assainissement. La Haute-Normandie présente la particularité d'avoir une part d'emplois dans l'activité d'isolation près de 4 fois supérieure à la moyenne.

À l'inverse, la Corse, l'Île-de-France, la région Midi-Pyrénées, l'Auvergne, l'Alsace et la Franche-Comté sont les régions ayant les parts d'emplois environnementaux privés les plus faibles.

Observation de l'emploi environnemental dans les entreprises françaises : méthodologie

L'emploi des entreprises des secteurs environnementaux peut être observé en région à partir de la base Clap (connaissance locale de l'appareil productif) produite par l'Insee. Clap permet d'obtenir chaque année une image de l'activité économique locale à partir de la synthèse de sources administratives.

Le nombre d'établissements et d'emplois est donné par activité principale exercée par l'établissement (APET). Ainsi il est possible d'observer les établissements ayant pour activité principale :

- la **gestion des déchets** : enlèvement et traitement des ordures ménagères (code 90.0B) ; traitement des autres déchets solides (code 90.0E) et autres travaux d'assainissement et de voirie (90.0G) ;
- la **gestion de l'eau et de l'assainissement** : captage, traitement et distribution d'eau (code 41.0Z) et épuration des eaux usées (code 90.0A) ;
- la **récupération** : récupération de matières métalliques recyclables (code 37.1Z) et récupération de matières métalliques non recyclables (code 37.2Z) ;
- la **l'isolation** : travaux d'isolation (code 45.3C) ;
- la **protection du patrimoine naturel** : gestion du patrimoine naturel (92.5E).

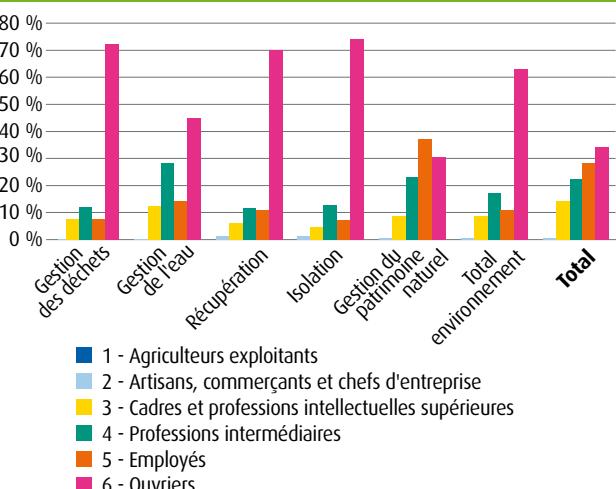
L'emploi des secteurs environnementaux de l'isolation et de la récupération ne sont comptés que pour le secteur privé.

Une majorité d'ouvriers dans les activités environnementales privées

L'emploi environnemental fournit au total plus d'emplois d'ouvriers (63 %) que l'ensemble des domaines d'activités (34 %). La gestion des déchets, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la récupération ainsi que l'isolation sont les domaines environnementaux employant une majorité d'ouvriers. Il s'agit de domaines industriels ayant de nombreux emplois de niveaux de qualification inférieurs au Bac. Parmi ces quatre domaines, celui de la gestion de l'eau et de l'assainissement se démarque avec 45 % d'ouvriers et 28 % de professions intermédiaires alors que pour les trois autres domaines d'activités plus de 70 % des effectifs sont des ouvriers.

La gestion du patrimoine naturel est le domaine environnemental fournissant le moins d'emplois. La répartition des salariés selon leur catégorie socioprofessionnelle y est plus équilibrée, les employés sont les plus nombreux avec 37 % des effectifs. Ce domaine nécessite en effet plus d'emplois administratifs que les autres domaines environnementaux. Suivent ensuite les ouvriers (30 %), les professions intermédiaires (23 %) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (8 %).

Les catégories socioprofessionnelles dans les entreprises ayant une activité environnementale



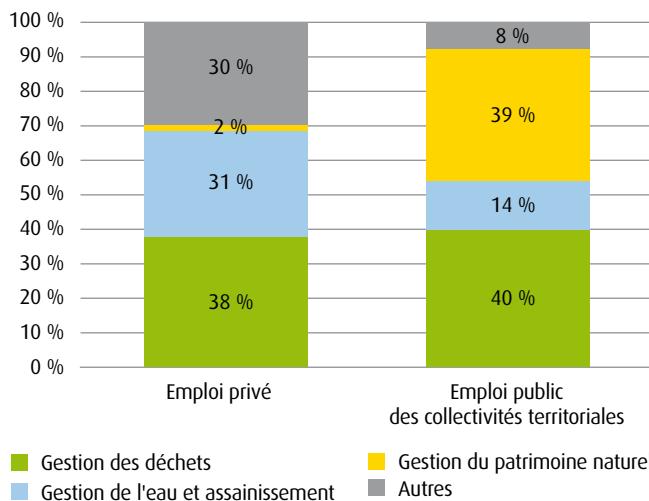
Note : France entière.

Remarque : Les agriculteurs exploitants n'apparaissent pas sur le graphique, leur part étant proche de zéro quel que soit le domaine d'activité.

Source : Insee, Clap.

Partage entre l'emploi public et l'emploi privé pour les principales activités environnementales dans les régions

Répartition de l'emploi selon les activités environnementales



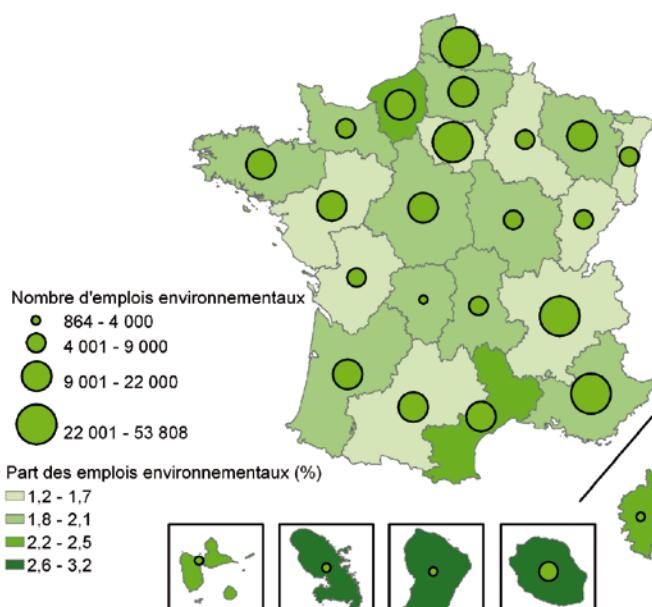
Note : France entière.

La catégorie « Autres » comprend les emplois liés à l'isolation et à la récupération pour le secteur privé et les emplois des métiers transversaux de l'environnement pour les collectivités territoriales.

Source : SOeS d'après Insee, Clap et CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale.

Les emplois des activités en lien avec la gestion de l'eau et l'assainissement représentent une part importante de l'emploi environnemental tant dans les entreprises (38 %) que dans les collectivités territoriales (40 %). Dans le secteur privé, la gestion des déchets est un important pourvoyeur d'emplois (31 %), alors que la gestion du patrimoine naturel y est peu représentée. À l'inverse, dans les collectivités territoriales, les activités en lien avec la gestion du patrimoine naturel fournissent 39 % des emplois environnementaux, il s'agit essentiellement d'emplois liés à l'entretien des espaces verts.

L'emploi en région des activités environnementales dans les collectivités territoriales et les entreprises



Note : Emplois au 31 décembre 2006.

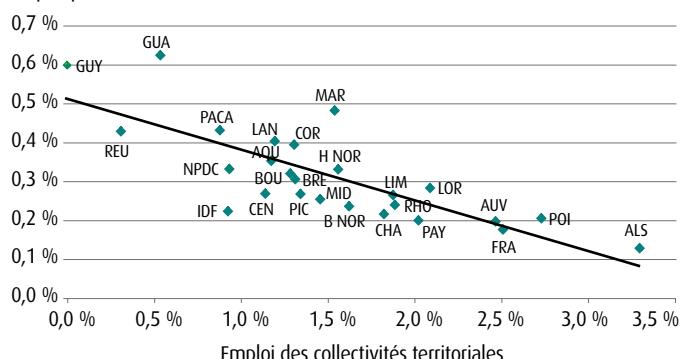
Source : Enquête Insee-CNFP, 2003 à 2006 – CNFPT, notes de conjoncture, 2006 – Insee, Clap, 2006. ©IGN, BD Carto®, 2006.

La Guyane, la Martinique et la Réunion sont les régions françaises ayant les parts d'emplois environnementaux les plus élevées dans les entreprises et les collectivités territoriales. Pour ces trois régions, l'emploi des métiers de gestion des espaces naturels et des métiers transversaux de l'environnement représente une part plus importante de l'emploi environnemental que dans les autres régions françaises. Les métiers de gestion des espaces verts ont une place importante dans l'emploi public en Guyane et à la Réunion.

La part des emplois environnementaux dans les collectivités territoriales et dans les entreprises est nettement supérieure à la moyenne en Corse, en Guadeloupe, en Haute-Normandie et en Languedoc-Roussillon.

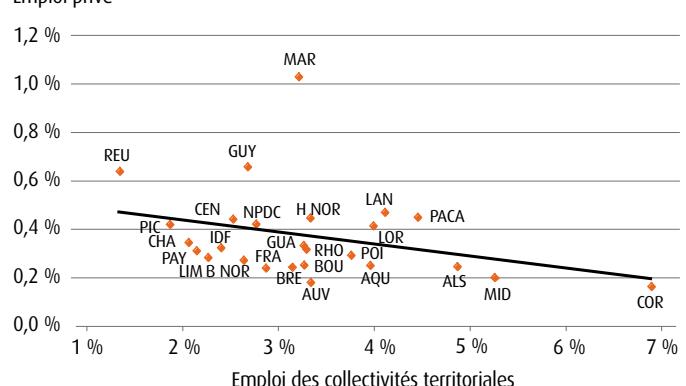
Partage entre l'emploi public et l'emploi privé pour les activités de gestion de l'eau et assainissement

Emploi privé



Partage entre l'emploi public et l'emploi privé pour les activités de gestion des déchets

Emploi privé



Note : France entière.

Source : SOeS d'après Insee, Clap et CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale.

Alsace	ALS
Aquitaine	AQU
Auvergne	AUV
Basse-Normandie	B NOR
Bourgogne	BOU
Bretagne	BRE
Centre	CEN
Champagne-Ardenne	CHA
Corse	COR
Franche-Comté	FRA
Guadeloupe	GUA
Guyane	GUY
Haute-Normandie	H NOR

Île-de-France	IDF
Languedoc-Roussillon	LAN
Limousin	LIM
Lorraine	LOR
Martinique	MAR
Midi-Pyrénées	MID
Nord-Pas-de-Calais	NPDC
Pays de la Loire	PAY
Picardie	PIC
Poitou-Charentes	POI
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PACA
Réunion	REU
Rhône-Alpes	RHO

Le secteur public et le secteur privé se partagent les activités liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement. Dans les régions où le poids des collectivités territoriales est élevé pour la « gestion de l'eau et assainissement » celui du privé est faible pour ce domaine, et inversement.

C'est par exemple le cas en Guadeloupe, Guyane et Martinique où les collectivités territoriales délèguent le plus souvent leurs activités de gestion de l'eau et d'assainissement.

À l'inverse, dans cette même activité, la Franche-Comté, l'Alsace et l'Auvergne ont très peu d'emplois privés, mais une majorité d'emplois publics liés à la gestion de l'eau et à l'assainissement. Dans ces régions, il semblerait que les collectivités territoriales recourent principalement au fonctionnement en régie.

Bien que moins souvent constaté, ce partage est observé aussi pour la gestion et collecte des déchets dans certaines régions françaises. Cette activité est majoritairement exercée par des entreprises privées mais en Corse et en Midi-Pyrénées la part des emplois publics y est élevée alors que celle des emplois privés y est faible.

Lexique

Abréviations

ADES	Accès aux données sur les eaux souterraines	MA-VL	Moyenne activité à vie longue(déchets radioactifs)
ANTIPOL	Enquête du Sessi sur les investissements antipollution dans l'industrie	NABS	Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et programmes scientifiques
APET	Activité principale exercée par l'établissement	NAF	Nomenclature d'activités française
APU	Administration publique	ODAC	Organes divers d'administration centrale
BASIAS	Base de données des anciens sites industriels et activités de service	ODAL	Organes divers d'administration locale
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)	PHAE	Prime herbagère agri-environnementale
BCRD	Budget civil de recherche et développement	PIB	Produit intérieur brut
BDAT	Base de données des analyses des terres	PLF	Projet de loi de finances
BTP	Bâtiment et travaux publics	PMBE	Plan de modernisation des bâtiments d'élevage
CAD	Contrat d'agriculture durable	PME	Petites ou moyennes entreprises
CEPA	Classification of Environmental Protection Activities	PMPOA	Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif	MPLEEE	Plan de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage
CPER	Contrat de plan État-Région	PNR	Parc naturel régional
CSTFA	Centre de stockage des déchets radioactifs de très faible activité	PNGMDR	Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs
CTE	Contrat territorial d'exploitation	POLMAR	Pollution matrime
DASRI	Déchets d'activité de soins à risques infectieux	PRG	Pouvoir de réchauffement global
DCE	Directive cadre sur l'Eau	PROLITTORAL	Prévention et animation pour lutter contre les marées vertes
DDE	Direction départementale de l'équipement	PVC	Polychlorure de vinyle
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques	PVE	Plan végétal environnement
DGR	Dépense de gestion des ressources	R&D	Recherche et développement
DMA	Déchets ménagers et assimilés	REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
DOCOB	Documents d'objectifs	RMQS	Réseau de mesure de la qualité des sols
DPE	Dépense de protection de l'environnement	RFF	Réseau ferré de France
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	RSD	Règlement statistique européen sur les déchets
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial	RTM	Restauration des terrains de montage
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique	SERIÉE	Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement
ERU	Eaux résiduaires urbaines	SIC	Sites désignés d'intérêt communautaire
FA-VL	Faible activité à vie longue (déchets radioactifs)	SINP	Système d'information sur la nature et les paysages
FBCF	Formation brute de capital fixe	SIVOM	Syndicats intercommunaux à vocation multiple
FEDER	Fonds européen de développement régional	SNB	Stratégie nationale sur la biodiversité
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole	SPANC	Service public d'assainissement non collectif
FMA	Faible et moyenne activité (déchets radioactifs)	SSP	Sociétés spécialisées dans la gestion des sites et sols pollués
FNDAE	Fonds national pour le développement des adductions d'eau	SUSE	Système unifié des statistiques d'entreprises (fichier de l'Insee)
GES	Gaz à effet de serre	TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
GFP	Groupements à fiscalité propre	TEEB	Travaux sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité
GNV	Gaz naturel véhicules	TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
GPL	Gaz de pétrole liquéfié	TFA	Très faible activité (déchets radioactifs)
HA	Haute activité (déchets radioactifs)	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique	TNSA	Taxe sur les nuisances sonores aériennes
IGCS	Inventaire, gestion et conservation des sols	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ITOM	Installations de traitement des ordures ménagères	VHU	Véhicule hors d'usage
LCSQA	Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air	ZPS	Zone de protection spéciale
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques		
LFI	Loi de finances initiales		
LIFE NATURE	L'instrument financier pour l'environnement Volet nature		

Organismes

AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air http://www.atmo-france.org	CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique http://www.citepa.org
AAMP	Agence des aires marines protégées http://www.aires-marines.fr	CYCLAMED	Association agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (médicaments) http://www.unpf.org/cyclamed
ADELPHÉ	Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (verre, emballages) http://www.adelphe-recyclage.com	DGFIP	Direction générale des Finances publiques (ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique) http://www.finances.gouv.fr
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie http://www.ademe.fr	DGRI	Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
AFSSET	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail http://www.afsset.fr	ECO-Emballages	Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (emballages) http://www.ecoemballages.fr
ALIAPUR	Filière de valorisation des pneus usagés http://www.aliapur.fr	EDF	Électricité de France http://www.edf.fr
AIJ	Agence de l'innovation industrielle http://www.oseo.fr	EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes http://europa.eu.int/comm/eurostat
ANAH	Agence nationale de l'habitat	FÉDÉREC	Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation http://www.federec.com
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs http://www.andra.fr	IFEN	Institut français de l'environnement http://www.ifen.fr
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche http://www.oseo.fr	IGN	Institut géographique national http://www.ign.fr
APREA	Association des professionnels de réalisation d'écrans acoustiques http://www.aprea.fr	INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques http://www.ineris.fr
AREVA	Groupe industriel du secteur énergétique nucléaire et des composants http://www.arevagroup.com	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques http://www.insee.fr
ASN	Autorité de sûreté nucléaire http://www.asn.gouv.fr	IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire http://www.irsn.org
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière http://www.brgm.fr	MEEDDM	Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer http://www.developpement-durable.gouv.fr
BDPME	Banque de développement des petites et moyennes entreprises	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques http://www.oecd.org
CE	Commission européenne http://www.europa.eu.int	OSEO	Soutien l'innovation et la croissance des PME http://www.oseo.fr
CEA	Commissariat à l'énergie atomique http://www.cea.fr	SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) http://www.agreste.agriculture.gouv.fr
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentielles des eaux http://www.cedre.fr	SESSI	Service des études et des statistiques industrielles (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) http://www.industrie.gouv.fr/sessi
CEE-NU	Commission économique pour l'Europe des Nations unies http://www.unece.org	SOeS	Service de l'observation et des statistiques (ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) http://www.ifen.fr
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale http://www.cnfpt.fr	SOFARIS	Société française de garante des financements des PME http://www.sofaris.com
CETMEF	Centre d'études techniques maritimes et fluviales http://www.cetmef.equipement.gouv.fr		
CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres http://www.conservatoire-du-littoral.fr		
CGDD	Commissariat général au développement durable (ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) http://www.ecologie.gouv.fr		

- UCIE** Union des consultants et ingénieurs en environnement
<http://www.ucie.org>
- UE** Union européenne
<http://europa.eu.int>
- UPDS** Union professionnelle des entreprises de dépollution de sites
<http://www.upds.org>

Symboles chimiques

- CH₄** Méthane
- CO₂** Dioxyde de carbone
- COVNM** Composés organiques volatils non méthaniques
- HFC** Hydrocarbures
- NOx** Oxyde d'azote
- PFC** Perfluorocarbures
- SO₂** Dioxyde de soufre

Unités

- dB** Décibel
- Gg** Gigagramme
- ha** Hectare
- kg** Kilogramme
- km** Kilomètre
- k€** Milliers d'euros
- m³** Mètre cube
- kWhEP/m²** Kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré de surface

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire

92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 13 15 – Fax : 01 40 81 13 30

Courriel : cgdd-soes-orleans@developpement-durable.gouv.fr

Achevé d'imprimer en juillet 2009.

Impression : Imprimerie Nouvelle, utilisant du papier issu de forêts durablement gérées. Certifiée Imprim'vert qui contribue à la protection de l'environnement.

45800 Saint-Jean-de-Braye

Dépôt légal : juillet 2009

ISSN : en cours

ISBN : 978-2-911089-94-7

Retrouver cette publication sur le site : <http://www.ifen.fr>

Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille – 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 – art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

L'économie de l'environnement en 2007

En 2007, la dépense de protection de l'environnement s'élève à 41,2 milliards d'euros, soit 2,2 % du PIB. Sa progression de 4,6 % en valeur est proche de la croissance du PIB en 2007.

Les entreprises financent 37 % de la dépense totale, principalement dans les domaines de la gestion des déchets et des eaux usées.

La dépense des administrations publiques représente 34 % de la dépense, dont près de la moitié pour la gestion des eaux usées et l'administration générale. Enfin, les ménages contribuent à 29 % de la dépense. La gestion des eaux usées et des déchets captent près de 85 % de leur dépense.

La gestion des ressources, qui complète le champ de la protection de l'environnement, est composée de l'adduction en eau potable et de la récupération. La dépense de gestion des ressources s'élève à 13,6 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport à 2006.

En ajoutant aussi la dépense de gestion des espaces verts, l'agrégat de dépense liée à l'environnement est évalué à 58,4 milliards d'euros en 2007.

En 2006, un emploi sur dix est environnemental dans les collectivités territoriales, soit 185 000 emplois. Les secteurs environnementaux regroupent 0,9 % des emplois des entreprises privées, soit 149 000 emplois. Ces taux sont très variables selon les régions : faibles en Île-de-France et élevés dans les départements d'outre-mer.



Dépôt légal : juillet 2009

ISSN : en cours

ISBN : 978-2-911089-94-7